



VILLE D'ARLON  
Belgique

## CONSEIL COMMUNAL

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

### **Procès-verbal**

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH, Echevins;

Mme A-C. GOFFINET, M. J-M. TRIFFAUX, Mmes I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mmes M. DE GREEF, V. WAGNER, M. P-Ph. BALON, Conseillers;

M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S

M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Messieurs André EVEN et Jean-Marie LAMBERT, et Mademoiselle Patty SCHMIT, Conseillers.

### **Ordre du jour** :

1. En présence de l'auteur de projet : Site de la « Briqueterie » : Demande de révision du plan de secteur.....**p.14**
2. Marché de Travaux : En présence de l'auteur de projet, IMPACT, Aménagement d'espaces cinéraires dans les cimetières d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.27**
3. Eclairage public : En présence d'ORES Assets. Approbation de la Convention-cadre pour le remplacement du parc d'éclairage public en vue de sa modernisation.....**p.35**
4. Présentation en séance par l'AIVE : tri sélectif et collecte des encombrants sur réservation.....**p.4**
5. Point sur la rentrée scolaire.....**p.40**
6. Point de la question concernant le BIO dans les écoles.....**p.48**

7. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.49**
8. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.50**
9. Approbation du rapport de rémunération établi pour l'exercice 2018.....**p.54**
10. Marché de Travaux : Rénovation et extension de l'école de Frassem. Approbation des conditions et du cahier des charges modifiés suivant les remarques du pouvoir subsidiant .....**p.10**
11. Marché de Travaux : Remplacement de châssis à l'Hôtel de Ville (étage A3). Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.54**
12. Marché de Fournitures : Acquisition d'un camion équipé d'un porte-conteneur. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.54**
13. Eclairage public : Adhésion à la Charte « ORES Assets » pour l'entretien annuel du matériel d'éclairage public.....**p.38**
14. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création de 18 places de stationnement rue Scheuer, du côté des numéros pairs.....**p.55**
15. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Sterpenich, rue de Grass et rue Sainte-Aldegonde : octroi d'une priorité de passage.....**p.57**
16. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création d'un sens unique rue des Ecureuils à Heinsch.....**p.57**
17. Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : Création d'un emplacement PMR à la rue Saint-Dié, à hauteur de l'immeuble n°10.....**p.58**
18. Octroi d'une subvention de 500€ à l'association « Accompagner Lorraine » pour leur 30<sup>ème</sup> anniversaire.....**p.59**
19. Octroi d'une subvention de 30€ à la Fédération nationale des combattants de Belgique.....**p.60**
20. Financement du budget extraordinaire 2019 par emprunts – reconduction du marché 2018.....**p.60**
21. Non-valeur sur la redevance sur les droits de places aux foires et marchés d'Arlon.....**p.60**
22. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église de Udange.....**p.61**
23. Approbation du compte 2018 de l'église Protestante Luthérienne d'Arlon.....**p.61**
24. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Weyler.....**p.61**
25. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Fouches.....**p.62**
26. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Waltzing.....**p.62**
27. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Saint-Donat.....**p.63**

28. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Bonnert.....**p.63**
29. Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Sampont.....**p.64**
30. Approbation de la modification budgétaire n°1 de la fabrique d'église de Freylange.....**p.64**
31. Approbation de la modification budgétaire n°1 de la Communauté Israélite.....**p.65**
32. Prolongation du délai de tutelle pour les budgets 2020 des fabriques d'église de Freylange, Stockem, Udange, Saint-Martin, Autelhaut, Barnich, Sterpenich, Heinsch, et Toernich.....**p.65**

### **Demandes d'ajouts**

- Demande de Monsieur le Conseiller Romain GAUDRON relative au « Pass'sport » et à la gestion du complexe sportif de la Spetz.....**p.65**
- Demande de Madame la Conseillère Vanessa WAGNER relative à l'épuisement émotionnel (burnout) des enseignants de nos écoles communales.....**p.68**
- Demande de Monsieur le Conseiller Romain GAUDRON relative à la mise en place du Plan Stratégique Transversal .....**p.71**

### **Huis-clos**

33. Prolongation de la désignation d'une brigadière-cuisinière faisant fonction au restaurant communal.....**p.74**
34. Prolongation de la désignation d'un brigadier-chef-cuisinier faisant fonction au restaurant communal.....**p.74**
35. Prolongation de la désignation d'un contremaître faisant fonction au service bâtiments .....**p.74**
36. Mise en disponibilité pour inaptitude physique d'une auxiliaire professionnelle.....**p.74**
37. Démission d'un membre du Conseil de police et présentation d'un remplaçant.....**p.75**
38. Décision d'interjeter appel du jugement du Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance du 17 juillet 2019 relatif à l'affaire opposant la Ville d'Arlon à la S.A. MEDIAPUB (exercice d'imposition 2016 2<sup>ème</sup> semestre).....**p.75**

### **SEANCE PUBLIQUE**

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 07 minutes.

+ + +

**Monsieur MAGNUS** – Par respect pour les auteurs de projet, nous avons souhaité leur envoyer un timing de présentation des points. Il ne va donc pas correspondre tout à fait à l'ordre du jour qui vous a été envoyé. Je ne dis pas que nous le respecterons à la minute près, mais c'est dans cet ordre-là que nous le présenterons. Ça permet également, soit à nos collaborateurs communaux qui présentent certains points, soit à nos auteurs de projet, de pouvoir venir un peu plus tard s'ils le souhaitent. Monsieur le Directeur général a envoyé le mail suivant qui nous permettra de commencer par la présentation en séance de l'AIVE sur le tri sélectif et la collecte des encombrants sur réservation. Ensuite nous attaquerons par un rappel de la problématique de l'école de Frassem.

#### **4. TRAVAUX - Présentation en séance par l'AIVE : tri sélectif et collecte des encombrants sur réservation.**

**Madame LAMESCH** – Ce point est appelé 'tri sélectif et collecte des encombrants sur réservation'. Monsieur FOKAN de l'AIVE va vous le présenter, je le remercie d'être là ce soir et de prendre sur son temps personnel. Le terme 'tri sélectif' est peut-être un peu trompeur car on ne va pas parler ce soir du recyclage des déchets dans le détail, d'abord parce que c'est un point très intéressant qui prendrait beaucoup de temps. Je vous propose donc de faire cela à une autre occasion. Il y a d'ailleurs possibilité d'aller visiter les installations de l'AIVE - aussi bien d'Habay que de Tenneville - le 4 octobre et je vous ferais suivre à tous l'invitation si vous êtes intéressés. Je vous propose que l'on fasse un point pour respecter le timing de Monsieur FOKAN, je pense que le point de la collecte des encombrants est déjà intéressant en soi.

**Monsieur Stéphane FOKAN de l'AIVE** – Je vais vous parler de la collecte en porte-à-porte des encombrants, ou plus précisément vous proposer une manière alternative de collecter des encombrants par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui. Depuis plusieurs années l'AIVE propose deux systèmes différents pour la collecte des encombrants en porte-à-porte. Nous avons la collecte en point de collecte, c'est ce que vous connaissez aujourd'hui depuis plusieurs années. En parallèle à cela nous avons développé la collecte préservante d'inscription. Je vais vous détailler un peu tout cela, mais dans les deux cas il faut savoir une chose importante, que l'on choisisse un mode ou l'autre de collecte, on peut changer chaque année de collecte, que ce soit la fréquence, le mode de collecte, se retirer du service ou modifier le mode de collecte en cours d'année. Tout cela est tout à fait possible. Cela veut dire que si vous faites aujourd'hui un choix pour l'un ou l'autre, l'année prochaine si ça ne fonctionnait pas on peut toujours changer. Situation 2020 : au jour d'aujourd'hui il y a 32 communes qui gèrent la collecte des encombrants en porte-à-porte via le service de l'AIVE, 31 sur inscription et une en tout point de collecte que je vais essayer de convaincre ce soir. Notre scénario privilégié est celui-ci, vous l'aurez compris, sur inscription à la demande. En tout point de collecte, que se passe-t-il ? On a un camion qui passe devant chaque adresse dans toute la ville, qu'il y ait des choses à collecter ou non. Seuls les encombrants non valorisables sont collectés, avec une tolérance pour les bois et les métaux. Vous vous rendez bien compte qu'il y a beaucoup de bois et de métaux qui sont présentés à la collecte. Si nous devions ne pas ramasser cela, ce serait une catastrophe, en tout cas au minimum visuelle. Il y a de nombreux déchets qui restent le long des routes. Les images qui illustrent la présentation sont de vraies images de collecte en porte-à-porte. On retrouve un peu de tout (frigos, cartons, papiers, sacs poubelles, ...) et on ne peut forcément pas les prendre. D'ailleurs dans ce mode de collecte-là, les encombrants sont déposés en bordure de voirie, cela va de soi, et la collecte est destructrice. On passe avec un camion poubelle et tout ce qui est chargé dans le camion va être compacté, donc le bois et les métaux qui se retrouvent là-dedans finissent en petits morceaux et sont irrécupérables. A contrario on a la collecte sur inscription, à la demande. Donc le véhicule de collecte ne va qu'aux adresses qui se sont inscrites préalablement, uniquement où cela est nécessaire. Le citoyen est invité à s'inscrire au préalable, donc ça veut dire que les règles de tri lui sont rappelées lors de l'inscription. Il y a toute une série de questions qui lui sont posées, comme par exemple « avez-vous la possibilité d'aller au parc à conteneurs ? Oui ? Non ? ». On va lui demander d'énumérer les

choses qu'il a à présenter à la collecte, et en fonction on va lui signifier si c'est possible ou pas de le ramasser. À côté de ça, par exemple pour une personne à mobilité réduite, le fait de déposer les déchets en bordure de voirie n'est pas forcément indispensable. On accède au rez-de-chaussée des habitations pour aller par exemple chercher un canapé. Les personnes qui en ont réellement besoin, on leur rend ce service-là. On élargit un peu les règles de tri puisqu'ici on va aller ramasser aussi les déchets électriques et électroniques. On parle ici d'une collecte préservante, donc la personne qui veut se débarrasser par exemple d'un frigo, on ne va pas le détruire, on le prendra en l'état et on va le collecter, ainsi que les objets réutilisables. Quand ils vont arriver dans nos installations, les encombrants vont être triés (le bois ira dans le bois, les déchets électroniques seront recyclés en fonction, le plastique, etc...). Enfin, on pose également la question aux personnes qui s'inscrivent, à savoir « est-ce que les objets que vous présentez à la collecte sont réutilisables ou pas ? » Si oui, on est équipé pour collecter de façon correcte, pour emballer convenablement et proposer cela à des associations et des CPAS qui travaillent avec nous depuis quelques années. A l'issue de plusieurs collectes une fois par mois ou tous les 3 mois, ça dépend un peu des objets réutilisables dont on dispose, on contacte les associations partenaires et on leur propose un petit listing avec le matériel et ils viennent les récupérer. Avant d'entrer dans l'impact budgétaire, on peut signaler également que toutes les instructions se trouvent dans le calendrier des collectes qui sera distribué dans le courant du mois de décembre. Si vous deviez opter pour ce mode-là, l'attention sera attirée dès la première page – il y a un macaron sur la première page « Ville d'Arlon, attention modification de la collecte des encombrants ». Dans le calendrier, le jour de la collecte ne sera plus renseigné, on va simplement renseigner une période d'inscription parce que si les gens voient la date de collecte ils sortiront quand même des choses alors qu'ils ne sont pas inscrits. C'est une chose qui fonctionne très bien avec les 31 communes affiliées, et ça permet ainsi de ne pas avoir un passage préalable des brocanteurs et autres ferrailleurs dans les rues qui viennent récupérer tout et n'importe quoi, sans savoir ce qu'ils vont en faire après. Ici on est sûr d'assurer le recyclage correct de ce qui sera ramassé. Au niveau de l'impact budgétaire - la colonne de gauche au budget prévisionnel 2019, cela coûte à la commune 75.000 €, je vous passe les détails, pour 4 passages par an devant chaque adresse. On a fait ici une simulation sur base des grosses communes qui travaillent de cette façon-là aussi avec nous, avec une fréquence de 4 collectes par an. On suppose que l'on aura environ 200 inscrits par collecte, donc on estime les coûts de collecte à 27.000 € à peu près, ce qui n'est pas négligeable économiquement. A côté de cela, étant donné qu'on fait un tri sélectif dès l'inscription des personnes, on a une différence significative au niveau des quantités que l'on collecte. Autant en tout point de collecte on ramasse entre 300 et 400 tonnes sur Arlon chaque année, on estime que sur inscription on en collectera quelque chose comme 60, en sachant qu'il y aura là-dedans du matériel récupérable. Ça fait une diminution des couts de traitement d'environ 80 %.

+ + +

*19h15 - Monsieur le Conseiller Paul KIAME entre en séance*

+ + +

Tout cela ce sont des hypothèses. On est parti sur base des communes voisines, notamment Aubange qui travaille sur inscription depuis plusieurs années. Ce que l'on conseille en tout cas c'est au minimum de tester ce type de collecte préservante, qui n'a en tout cas à mes yeux que des avantages, et qui répond beaucoup mieux aux besoins des citoyens. Je pense notamment à l'accès au rez-de-chaussée, au tri préalable qui est fait lors de l'inscription, on favorise le réemploi et on a la chance de faire plaisir à quelqu'un. Tout ce qu'on collecte ne sera pas détruit mais sera trié sélectivement, au même titre que dans un parc à conteneurs. Et on limite les incivilités environnementales, puisqu'aujourd'hui, avec les collectes d'encombrants telles qu'on les connaît, les gens ont l'habitude de déposer tout et n'importe quoi. Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur MAGNUS** – On va pouvoir récolter tous les matelas, moquettes, meubles ou palettes, qu'on devait avant amener soi-même, pour ceux qui n'avaient pas de remorque ou de voiture, au parc à conteneurs. Maintenant, moyennant les modalités pratiques que vous avez fixées, on va pouvoir passer chez les gens pour les débarrasser de tout cela, avec cet esprit de pouvoir éventuellement recycler certaines choses.

**Monsieur KERGER** – Vous avez dit qu'il y avait 31 communes dans la province de Luxembourg qui sont déjà inscrites. J'ai quelques questions : Est-ce que dans la phase de démarrage, vous allez faire une communication ? Vous allez passer avec la collecte sélective, et pour ceux qui déposeront malgré tout leurs déchets, est-ce que vous les ramasserez aussi en passant ?

**Monsieur FOKAN** - Ce sont des détails techniques que nous verrons avec les services techniques de la commune. Mais ce que nous avons fait dans la mise en place avec les autres communes, c'est qu'effectivement, une personne qui s'inscrit, en général elle présente ses déchets la veille devant chez elle, et il y a les voisins qui sortent quand même leurs déchets. Ce que l'on fait, c'est qu'on collecte quand même les déchets pour autant qu'ils répondent à la définition que je vous ai donnée ici et on leur glisse un feuillet dans la boîte aux lettres pour leur dire « Attention ! La commune a changé son mode de collecte, nous avons ramassé vos déchets aujourd'hui, la prochaine fois vous devrez vous inscrire. » On ne va pas passer dans toutes les rues, mais si les voisins non-inscrits ont sorti quelque chose, on s'en occupera.

**Monsieur KERGER** - Est-ce que ça va avoir une incidence sur les services proposés par les parcs à conteneurs ? Est-ce qu'il va y avoir une diminution des services proposés dans les parcs à conteneurs actuels ou est-ce que ça continuera à fonctionner ?

**Monsieur FOKAN** – Cela ne va rien changer pour le fonctionnement des parcs à conteneurs. Maintenant vous avez vu la propagande, nous parlons de 300 tonnes de collectés à peu près en 2019, on suppose que l'on en ramassera 60 tonnes ; il y a un delta de 240 tonnes. Il va y avoir une migration des gens qui ne présenteront plus leurs déchets en porte-à-porte mais ils iront au parc à conteneur. Ça fera donc des quantités un peu plus élevées au parc à conteneurs, mais là toutes les fractions seront triées.

**Madame BLEROT** – J'ai deux questions : l'inscription se fait par téléphone, mais est-ce qu'elle peut se faire aussi par mail ? Dans les communes qui l'ont instaurée, est-ce que les services communaux ont constaté une augmentation des abandons de déchets ?

**Monsieur FOKAN** - Pour les inscriptions par mail, c'est non car nous l'avons essayé au début mais c'est absolument ingérable. Des gens s'inscrivent et donnent une liste par email, cette liste n'est pas conforme car ils mettent bidons, produits dangereux, etc... puis après plus moyen de les joindre, ni par téléphone, ni par mail... Ils ne répondent plus et ils sortent quand même leurs déchets. Donc nous avons arrêté, il n'y a plus la possibilité de le faire par mail, c'est exclusivement par téléphone. Par rapport aux dépôts sauvages, dans les communes, ils n'ont rien constaté.

**Monsieur LAQLII** – Entre l'inscription et le délai de passage, il y a combien de temps ?

**Monsieur FOKAN** - En fait on laisse deux semaines pour les inscriptions, habituellement c'est une semaine. Mais à Arlon nous avons décidé de mettre deux semaines puisqu'il y a plus d'habitants qu'ailleurs. Cette période sera du 1<sup>er</sup> au 15 mars, et la collecte se fera dans les jours qui suivent. On ne va pas pouvoir collecter tous les gens le même jour ; s'il y a 200 inscrits, on va se limiter à 100 par jour, donc on dira aux 100 premiers que l'on ira chez eux le 18 mars.

**Monsieur LAQLII** - Cela fait à peu près 4 jours entre l'inscription et le passage ?

**Monsieur FOKAN** - Non, 15 jours pour vous inscrire, du 1<sup>er</sup> au 15 mars, puis on passera en général le 16, 17 ou 18 mars. On communiquera la date à la personne lorsqu'elle s'inscrira.

**Monsieur LAQLII** – Et au moment de l'inscription je dois en fait lister ce que je dois sortir ?

**Monsieur FOKAN** - Oui.

**Monsieur LAQLII** - Si le délai est assez long, il y a des choses qui s'accumulent en fait. Est-ce que je peux les ajouter ?

**Monsieur FOKAN** - Non, parce qu'on va déterminer un nombre de camions et de personnes en fonction de ce que les gens vont présenter. Si on doit donc collecter le double de la collecte, je n'ai pas la possibilité d'envoyer un autre camion et de trouver 3 personnes supplémentaires. On est très clair au téléphone avec les personnes. Maintenant si la personne s'inscrit le 1<sup>er</sup> mars, et que le 15 elle rappelle pour dire qu'elle aura une armoire et un matelas en plus, on inscrira évidemment, mais il ne faut pas qu'elle ajoute sans nous prévenir.

**Monsieur GAUDRON** – Merci pour votre présentation, je pense en effet que le système proposé est plus efficient et plus respectueux de l'environnement. Et je me réjouis donc qu'Arlon, qui est la dernière commune dans l'ancien système, va passer à ce nouveau système que vous proposez. J'ai cependant une question : Pour moi le seul avantage que je vois à l'ancien système, c'est que dans celui-ci il restait une possibilité, qui est d'ailleurs très pratiquée par un certain nombre de citoyens, le soir des encombrants, faire un tour en rue, récupérer des choses qui pouvaient avoir une autre vie chez eux. J'entends bien qu'il y a une volonté de tri dans ce qui est mis en place par l'AIVE dans ce système de sélection des déchets, mais ça me rappelle qu'on pourrait mettre en place une ressourcerie en lien directement avec les parcs à conteneurs pour justement valoriser un maximum de ces produits, et permettre aux personnes de déposer des outils qui pourraient être encore en état de fonctionnement directement dans cette ressourcerie – je pense notamment à la ressourcerie Namuroise qui est un exemple un peu historique dans le domaine. J'inviterais vraiment le Collège à penser à cette alternative, d'autant plus que je vois que la collecte va nous permettre de faire une économie, c'est peut-être un nouvel investissement de nos deniers que nous pourrions faire dans ce domaine.

**Monsieur MAGNUS** - Je réponds puisque Monsieur GAUDRON s'adresse au Collège, que le Collège examine cette possibilité avec l'AIVE. Nous n'allons pas créer quelque chose, vous avez déjà quelque chose dans vos parcs, donc le Collège a interpellé l'AIVE pour pouvoir dire ce que nous pourrions faire ensemble. Ils ont de la place et ils ont l'habitude de le faire, donc c'est vers ça qu'il faut aller. Vous n'allez pas faire votre parc de recyclage, nous le nôtre... faisons ça ensemble, on sera plus forts.

**Monsieur TRIFFAUX** – Vous avez en partie répondu à la question que je me posais, donc 300 tonnes récoltées, vous espérez descendre à 60 tonnes, je me demandais donc où vont les 240 tonnes ? Ça veut dire que les gens ne sortiront plus ces 240 tonnes, ou bien ils vont eux-mêmes aller au parc à conteneurs, c'est bien ça ?

**Monsieur FOKAN** – Tout-à-fait. Première chose, les gens ne sortaient pas tant des encombrants par utilité mais se disaient « Demain, c'est la collecte des encombrants, que pouvons-nous bien trouver à sortir ? » C'est vrai et on l'a constaté partout. En effet des gens ne sortiront pas des choses parce qu'ils n'ont pas vraiment besoin de les sortir. Deuxième chose, oui on retrouvera peut-être 100 tonnes dans le parc à conteneurs. La différence est quand on passe en porte-à-porte avec notre camion, tout est détruit et va en valorisation combustible ; dans le parc, on va trier le bois, il ira dans le bois et sera valorisé comme il doit l'être, etc.

**Monsieur TRIFFAUX** – Dans les 31 communes qui fonctionnent déjà comme cela, est-ce qu’il y a de grosses communes ? Est-ce qu’il y a Aubange, Marche, ou est-ce que ce sont des communes rurales ? Parce que ma première réaction serait de dire est que finalement on réduit un peu le service à la population. Ça amoindrit ce service qui était pour les gens ayant des encombrants, c’était quand même plus facile de fonctionner comme on le faisait. Je comprends bien la volonté de réduire les tonnages, je vois bien la direction dans laquelle on souhaite aller. Je regrette quand même le côté ‘paperasserie’, il faut s’inscrire un jour avant, et si on a quelque chose à rajouter il faut le dire encore avant... il y a un côté un peu administratif lourd qui, je pense, va un peu décourager les gens. Nous avons quelque chose de facile pour le moment quand même. Mais c’est 300 tonnes, ce qui n’est pas brillant...on rend un service à la population ; là, c’est tout-à-fait autre chose.

**Monsieur MAGNUS** - Oui et non, parce qu’il y a également un tas de choses que l’on va pouvoir mettre aux encombrants, que l’on ne pouvait pas mettre avant. Je parle, et c’est dans la note, de matelas, palettes, meubles, sommiers, taules, frigos, machines à laver, lave-vaisselles, télévisions, etc. Tout cela, les gens ne pouvaient pas le sortir et maintenant ils vont pouvoir les mettre sur la rue pour que vous puissiez le prendre. Il y a à la fois du bon et du moins bon là-dedans.

**Monsieur MITRI** – Un aspect aussi pour l’efficacité de nos services communaux qui devaient passer après le ramassage des déchets, prendre ce qui a été non repris par la collecte et remettre chez nous, dans nos services, pour après l’amener aux conteneurs. C’est régulier parce qu’après chaque collecte il y avait nos services qui devaient passer parce qu’il y avait soit une machine à laver ou autre, pour lesquelles les gens ne savaient pas s’ils allaient être pris. On a cette économie supplémentaire où les services sont efficaces dans leur travail, et l’AIVE dans le sien.

**Madame LAMESCH** – En parlant avec Monsieur FOKAN cet après-midi, il m’expliquait aussi que le fait de parler avec les gens qui téléphonent, il y a vraiment un dialogue qui s’instaure. Quand ils disent « J’aimerais mettre ceci ou cela », on leur dit « Vous pouvez le recycler » ou « vous pouvez peut-être le réutiliser », ce qui réduit les quantités. Ça amène une meilleure prise de conscience que de se dire « C’est la collecte des encombrants demain ou dans 2 jours, qu’est-ce que je vais bien pouvoir y mettre ? », et d’autre part j’ai parlé avec l’agent constatateur et je lui ai demandé s’il ne craignait pas ce genre de collecte. Il m’a répondu que pas du tout parce que, comme vient de dire Monsieur MITRI, c’est vraiment un problème pour nos services. Ils attendent quelques jours en se disant que peut-être les gens vont rentrer ce qu’ils ont mis par erreur, mais il y en a qui laissent sur la rue, donc c’est nous qui allons les récupérer. Il me dit que les échos qu’il a ne lui font pas peur à ce niveau-là.

**Monsieur WALTZING** – Je voulais juste intervenir parce que je comprends très bien le côté écologique et le côté permettant de réduire les coûts, mais je voudrais me focaliser malgré tout sur l’amélioration du tri. Je me rappelle de la promesse que nous avons faite à la population en 2012, après la mise en œuvre du parc à conteneurs du côté ouest de la ville, où vous aviez envisagé de mettre un parc à conteneurs du côté est. J’aurais juste voulu savoir où nous en étions avec ce projet, qui pourrait juste venir en complément de cette bonne initiative.

**Monsieur MAGNUS** – Nous sommes en pleine réflexion à ce niveau-là.

**Monsieur FOKAN** – Il y a pas mal de choses qui vont changer dans les prochains mois ou les prochaines années, ce qui amène à différentes réflexions avec les communes et avec l’intercommunale. Des décisions vont être prises, mais je n’en ai pas la finalité aujourd’hui.

**Monsieur BALON** - Je trouve que c’est une très bonne chose que l’on passe à ce système qui à mon avis sera plus écologique, et dans le contexte actuel ça me paraît essentiel. J’aurais une question pour

le côté pratique : comme Monsieur TRIFFAUX, je me dis vu que les gens doivent téléphoner, cela va devenir lourd pour eux, mais il faut que ça se fasse. Qu'est-ce qui est prévu chez vous en termes de call center pour que les gens ne restent pas 10 minutes au téléphone et soient un peu réactifs ?

**Monsieur FOKAN** - Nous avons 3 personnes qui sont chez nous au call center : une personne qui s'occupe uniquement des encombrants pour les 31 communes dont on vient de parler. On a un système qui est quand même relativement bien fait, car si cette personne est en ligne à ce moment-là, ça bascule sur une 2<sup>ème</sup> ou sur une 3<sup>ème</sup>, et au pire je peux même décrocher. En général il n'y a pas de temps d'attente et pour Arlon on ne va pas mettre 5 communes en même temps pendant les deux semaines d'inscriptions, sinon ça n'aurait pas de sens et ça serait ingérable.

**Madame NEUBERG** – Est-ce que vous pouvez donner le pourcentage de participation dans d'autres communes ? Quelle est la partie de la population qui adhère ? Parce qu'il y a une démarche citoyenne qui est faite.

**Monsieur FOKAN** - Sur Aubange nous avons une centaine d'inscrits par collecte. Je ne me souviens plus combien de collectes ils ont par an, mais c'est entre 2 et 4 collectes d'encombrants, une centaine d'inscrits sur Habay et c'est similaire à Bastogne et Marche-en-Famenne. Ça évolue plutôt à la baisse, on a plutôt un peu moins d'inscrits qu'un peu plus. Maintenant c'est aussi très saisonnier, si vous faites une collecte au mois de décembre, ce n'est pas trop une bonne idée, ça ne marche pas bien. Si vous le faites au printemps ou en septembre/octobre, cela fonctionne très très bien. Mais non, ça ne va pas en augmentant en tout cas.

**Madame NEUBERG** - Le système est intéressant pour les personnes soit isolées, soit plus âgées qui ont parfois besoin de ce service et qui n'ont pas toujours de la famille, des amis ou des voisins. Le principe existant faisait qu'ils sortaient tout et n'importe quoi sur la rue.

**Monsieur FOKAN** - Les consignes de tri ont quand même généreusement augmentées : tout ce qui est électroménager, demain on peut le prendre - alors qu'on ne le faisait pas aujourd'hui - avec un camion presse. On va aussi dans le rez-de-chaussée. Récemment avec des collègues à Aubange on a été chercher une salle-à-manger complète au rez-de-chaussée que les hommes passaient par la fenêtre, chez une personne de 80 ans qui n'avait pas la possibilité de le faire. C'est quelque chose qui n'existe pas du tout aujourd'hui si on est en point de collecte.

**Monsieur SAINLEZ** – Ce que vous avez dit est vraiment le point le plus positif je trouve par rapport aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées dans les villages, parce que par exemple pour un frigo tout le monde n'a pas une remorque pour l'amener au parc à conteneurs. Ma question est par rapport à la communication : Vous avez dit que vous alliez faire une première communication assez claire, mais après, lorsque ça va se mettre en route avec l'habitude, on a un petit pictogramme dans le calendrier en fonction des couleurs de la zone, mais quel est le système maintenant ? Est-ce qu'on aura un pictogramme unique pour les collectes ou est-ce que c'est complètement à part du calendrier ?

**Monsieur FOKAN** - Ça sera dans le calendrier mais au niveau des encombrants on va simplement donner 4 périodes d'inscription (du 1<sup>er</sup> au 15 mars, du 1<sup>er</sup> au 15 juillet, etc.).

**Monsieur SAINLEZ** - Et c'est rappelé dans le calendrier ?

**Monsieur FOKAN** - Vous l'aurez à la 1<sup>ère</sup> page, et à l'intérieur, vous aurez une page complète pour le mode d'emploi spécifique. Il y a 31 communes qui sont passées donc vous n'avez pas d'inquiétude à avoir par rapport à cela.

**Monsieur SAINLEZ** - Parfois ce n'est pas toujours évident de savoir ce que l'on peut mettre aux encombrants mais maintenant c'est rodé.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1) de remplacer à l'article 1 du règlement communal concernant la gestion des déchets approuvé par le Conseil communal réuni en séance du 14 novembre 2008, relatif aux définitions, le point 12 par ce qui suit :

« 12. Déchets encombrants

Les déchets encombrants sont les déchets non dangereux et trop lourds ou trop grands pour être placés dans le récipient de collecte habituel (duo-sac).

Il s'agit des :

- encombrants non recyclables classiques (matelas, moquette...);
- encombrants en bois (meuble, palette...);
- encombrants métalliques (sommier, tôle...);
- appareils électriques/électroménagers de grande taille (micro-ondes, frigo, machine à laver, lave-vaisselle, télévision...);
- le mobilier ou tout autre objet en bon état ;

Les déchets organiques et résiduels, les sacs remplis de petits déchets, les vitres, les papiers et cartons, le verre, les déchets de démolition, les déchets de jardin, les pneus, les déchets dangereux et toxiques, les déchets explosifs, les encombrants issus d'activités professionnelles, notamment, ne sont pas des déchets encombrants. »

2) de remplacer l'article 10 du règlement susvisé comme suit :

« Article 10 : Modalités d'exécution de la collecte en porte-à-porte des déchets encombrants  
Le ramassage des encombrants est effectué exclusivement durant les périodes déterminées par le service de collecte et sur réservation auprès de celui-ci, selon les modalités publiées dans le calendrier de l'AIVE.

Les encombrants ménagers sont placés en bordure de voirie devant l'immeuble dont ils sont issus, entre 20 heures la veille et 7 heures le jour communiqué lors de l'inscription, et disposés de telle manière qu'ils ne se dispersent pas sur la voirie, qu'ils soient parfaitement visibles de la rue et qu'on puisse identifier cet immeuble. Le cas échéant, ils sont signalés par tout moyen adéquat. Après enlèvement de ses déchets, le producteur est tenu de nettoyer la voirie publique s'il s'avère que celle-ci a été souillée par des déchets et que la responsabilité n'en incombe pas au service de collecte. »

## **10. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Rénovation et extension de l'école de Frassem. Approbation des conditions et du cahier des charges modifiés suivant les remarques du pouvoir subsidiant.**

**Monsieur MITRI** – Merci à Madame MAIRLOT d'être venue nous présenter ce soir ce point pour la rénovation et l'extension de l'école de Frassem. Je vous rappelle qu'il a déjà été mis à l'ordre du jour en octobre 2018, mais il était important de le remettre cette fois-ci vu qu'il y a le nouveau Conseil et que pas mal de monde ne connaissait pas les détails et les aboutissants de ce projet. Il devait repasser parce que le pouvoir subsidiant a fait quelques remarques auxquelles l'auteur de projet, Madame MAIRLOT, répondra. Et nous en profiterons également pour exposer le projet en résumé dans son entièreté.

**Madame MAIRLOT** – Voilà la situation et le contexte de l'école actuelle de Frassem. Le projet prévoit d'agrandir l'école existante. Une extension est prévue, avec 3 classes primaires et une classe de remédiation ou d'accueil extrascolaire. De plus il y a tout l'équipement nécessaire, tous les sanitaires, circulation, local de nettoyage et local technique. À côté de cette phase d'extension on a une partie rénovation qui prévoit quelques modifications dans l'école existante, notamment la fermeture d'espace qui ne fonctionne pas de façon optimale actuellement, comme l'espace informatique et le coin dodo. On a aussi l'aménagement d'un local professeur. On profite des travaux pour remplacer les châssis des classes primaires qui sont vétustes, et on les équipe de panneaux de stores pour les surchauffes. On prévoit aussi le placement de panneaux acoustiques, notamment dans les classes maternelles 1 et 2, le local informatique et le réfectoire qui sont des pièces assez bruyantes à l'usage. Finalement il est prévu de refaire le crépi de la partie ancienne école. Il y a aussi des travaux en ce qui concerne les abords, notamment à cause de la création de l'extension. L'extension est prévue en fait pour remplacer les classes qui sont actuellement dans les containers. Par rapport à cette nouvelle extension il y a une nouvelle entrée qui est créée dans l'école, il y a des circulations internes qui sont cherchées et travaillées pour trouver le bon fonctionnement des différentes ailes, puisqu'on a le réfectoire, l'extension et l'aile actuelle. On a l'aménagement d'une rampe pour permettre l'accès aux PMR. Dans le cadre de ce projet il y a également toute une phase qui est prévue pour l'aménagement des voies de circulation, mais ça c'est un projet annexe qui est en étroite relation avec les modifications apportées à l'école actuelle. La cour de récréation est agrandie grâce à la création de l'extension, je vous montrerai plus tard, et le préau actuel est déplacé pour permettre d'insérer l'extension dans le site. On va commencer par la partie extension : vous avez en couleur jaune l'aile actuelle de l'école, le gris représente le réfectoire actuel et le rectangle rose est le volume des préfabriqués à enlever. Tout ce qui est en orange constitue en fait le nouveau bâtiment qui vient s'insérer dans le site et qui fait la liaison entre l'aile actuelle de l'école et le réfectoire. Si on rentre plus en détail dans la partie extension on a donc 4 classes (les 3 classes qui sont représentées en orange et une classe en rose qui est destinée à l'accueil extrascolaire ou les cours de remédiation); on a les circulations qui sont représentées avec les flèches grises et tout ce qui est local technique, sanitaire, ce sont les espaces jaunes. Si on passe à l'étage, l'extension est prévue sur un seul niveau et l'étage est en fait l'étage de la toiture qui permet l'agrandissement de la cour. Le niveau fini de la toiture de l'extension s'adapte parfaitement au niveau actuel de la cour et permet l'agrandissement de la surface. Comme on a une différence de niveau dans le terrain, l'entrée se fait par la zone verte qui est un élément ressortant au niveau de la cour et qui permet une cage d'escalier descendant vers le niveau des classes, qui lui est installé au niveau fini actuel de la pelouse, qui est en relation avec le niveau du réfectoire. La surface bleue claire est l'agrandissement de la cour. Au niveau des coupes c'est principalement pour vous montrer la déclivité du terrain naturel, et on voit l'insertion du volume extension qui vient se caler justement pour profiter en fait de la déclivité du terrain et bien s'intégrer dans le bâti existant. On a toute la partie contre la cour existante qui est enterrée, c'est justement tout ce qui est local technique et sanitaire. Par contre les classes sont bien lumineuses puisqu'elles profitent de l'ensoleillement naturel et sont fortement vitrées vers l'arrière du terrain. C'est la vue arrière de l'extension qui prend place dans l'aile existante et le réfectoire. C'est la façade largement vitrée. Voilà à nouveau la face latérale contre le volume maternel actuel qui présente l'entrée dans l'extension, et le cheminement extérieur au niveau des abords qui permet de récupérer le niveau arrière qui est en communication avec le réfectoire. Voilà une vue qui est faite au travers de la cour actuelle pour schématiser le niveau et l'insertion dans le cadre de l'école. Finalement c'est la façade latérale contre la voirie qui descend vers le lavoir, donc on voit que le volume avec une sorte de bardage ligné représente le réfectoire actuel et l'extension s'insère avec les trois fenêtres identiques entre le mur actuel de soutènement et le réfectoire.

Je vais passer maintenant à la partie transformation. Cela concerne les classes maternelles et primaires actuelles. Comme je l'ai dit précédemment on a prévu le renouvellement des châssis de fenêtres et l'équipement de ceux-ci de protection solaire. On a prévu d'ajouter des panneaux acoustiques dans certains locaux et de fermer le local informatique et le coin dodo – on le voit sur le coin étage – parce

qu'en fait ce sont des espaces qui sont actuellement prévus et aménagés sur des mezzanines qui sont ouvertes sur le rez-de-chaussée, ce qui occasionne des nuisances quand il y a des groupes d'enfants qui passent ou qui vont aux toilettes, donc ça ne permet pas un usage optimal de ces locaux-là. On prévoit de fermer et de remplacer les gardes corps par des châssis vitrés ou semi-vitrés pour ne pas non plus totalement perdre la luminosité, et fermer fortement les espaces, et garder une impression d'ouverture. À l'étage, on prévoit aussi le remplacement des châssis dans la classe primaire, l'ajout de panneaux acoustiques dans le local informatique et la réfection du crépi sur la partie de l'ancienne école. Au niveau des abords, on a un travail qui est fait sur les cheminements autour de l'extension, donc la création d'une circulation extérieure. Mais cette circulation peut se faire aussi via l'intérieur par l'ajout d'un auvent entre l'aile maternelle actuelle et l'extension, notamment pour les petits afin d'éviter qu'ils ne passent par l'extérieur et qu'ils soient mouillés quand il fait mauvais. C'est tout ce qui est fait pour qu'il y ait une cohésion entre les bâtiments et la circulation pour les enfants. Il y a un désir de créer une nouvelle entrée en lien avec le projet d'aménagement de la voirie puisque il va y avoir un parking, et notamment des places de dépose rapide d'enfants. Donc une entrée principale doit être créée vers le bas, par l'accès inférieur pour permettre l'entrée dans la nouvelle partie de l'école. À cela il y a un travail qui est fait pour rendre cette entrée accessible aux personnes à mobilité réduite. Au niveau de la partie constructive, le bâtiment est construit de façon contemporaine. On a une enveloppe extérieure qui est cohérente et bien isolée, on obtient un K23 en comparaison du K35 auquel il faut au moins attendre – il faut se situer en dessous de cette valeur. On a une bonne isolation du sol de la toiture, on a des bons châssis avec du triple vitrage, et des protections solaires sur les châssis qui sont exposés au sud afin d'éviter les surchauffes. Au niveau des installations techniques, un système propre à l'extension au niveau du chauffage est créé, avec l'ajout d'une chaudière à gaz à condensation et des radiateurs. Les installations électriques sont peu énergivores de type LED, et on a un système de ventilation double flux qui est prévu avec récupération de chaleur. On a un besoin en énergie spécifique de 61 par rapport aux 65 maximums permis. Au niveau de l'estimation budgétaire, on a un total HTVA de travaux de 920.452,34 €. Il faut scinder ce montant parce qu'il y a une partie qui est soumise à une TVA de 6 %, qui représente la majorité des travaux, et il y a juste le démontage du préfabriqué existant, qui lui est un travail HTVA 21 %. On arrive donc à un total TVA comprise de 979.429,48 €. Et on a un montant de subventions de 591.191,27 € TVA comprise. Le marché est prévu en entreprise générale, avec un délai d'exécution de 240 jours ouvrables. Le principal point auquel il faut être attentif est que l'école doit toujours garder son fonctionnement actuel, c'est étudié pour. Donc il est nécessaire et indispensable de créer une zone chantier qui est sécurisée par rapport au fonctionnement de l'école. Ça va donc être isolé convenablement et il faut juste noter que les travaux de transformation de l'école actuelle doivent nécessairement être faits pendant les congés scolaires. Ce sera donc organisé de la sorte. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur MAGNUS** – Vous avez tous remarqué que dans l'avis de légalité communiqué par notre Directeur financier, il y avait une petite erreur où on avait additionné des choses au lieu d'augmenter du montant de la TVA, donc dans la note tout cela est exact. Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet qui est déjà passé au sein de cette assemblée, mais le 22 octobre 2018 ?

**Madame LECOMTE** – Une toute petite question. D'abord je vais dire que cette école compte, mais j'y reviendrais puisque je vais faire un point sur la rentrée - 52 enfants en maternel et 102 en primaire. L'atout majeur de cette école est que c'est une école ouverte, mais qu'il y a lieu de rénover, de sécuriser et d'isoler, ce qui sera chose faite. Le directeur de cette école, Monsieur Olivier NEY, avait une petite inquiétude - mais vous y avez déjà répondu - c'était que pour éviter de devoir déshabiller et rhabiller les enfants qui se rendent de la classe maternelle jusqu'à l'extension via l'escalier, que cet espace soit couvert. Vous avez parlé, si j'ai bien compris, d'un auvent qui sera placé et je pense qu'il aura tous ces apaisements.

**Monsieur TRIFFAUX** – Je voulais préciser pour les nouveaux Conseillers, comme on l'a dit tantôt, que pendant 12 ans nous avons mené une politique qui consiste à remplacer les bâtiments préfabriqués

par des bâtiments en dur. Parce que les préfabriqués, c'est bien quelque temps, mais laisser les enfants dans des bâtiments qui sont assez froids en hiver, très chauds en été... tout ça n'est pas idéal. Je voulais préciser que le préfabriqué qui reste ici à Frassem est fissuré. Il y avait eu un mouvement de terrain, on avait fait appel aux ingénieurs pour voir s'il y avait un risque de danger immédiat ou pas. Donc on arrive à la fin de cette politique de remplacement des préfabriqués par des bâtiments en dur. C'est un des derniers dossiers que j'ai eu le plaisir d'initier avec Monsieur BALON. Il y a encore l'école de Heinsch, bien sûr, mais c'est plus de la rénovation de l'ancien bâtiment. Et puis il y a l'école de Freylange où je suppose que ça se termine et que nous serons conviés à l'inauguration prochainement dans quelques mois, j'imagine. À l'architecte, le préfabriqué actuel va rester en place pendant le chantier ?

**Madame MAIRLOT** - Pendant la construction de l'extension.

**Madame FROGNET** - Étant donné que je suis nouvelle élue, est-ce que je peux savoir quelles remarques ont été émises par le Pouvoir subsidiant ? Qu'est-ce qui a changé entre le 1<sup>er</sup> projet qui a été soumis au Conseil et celui que vous nous soumettez maintenant ?

**Madame MAIRLOT** - Principalement c'était des modifications de choix du type de poignées de portes.

**Monsieur MAGNUS** – Dans des dossiers comme ça, il faut savoir que le Collège a deux options : soit il passe le point rapidement, on ne fait même pas venir Madame MAIRLOT et on vous dit qu'on change de poignées de portes et puis c'est bon, ça prend 5 minutes. Soit on se dit que pour les nouveaux Conseillers c'est quand même sympa qu'ils puissent entendre le projet que nous présentons. C'est en tout cas le choix du Collège, qui est d'essayer d'être le plus transparent possible, puisque pratiquement la moitié de l'assemblée ici a été renouvelée, pour que vous puissiez tous entendre les projets que nous allons mener dans les années qui viennent. Ça peut paraître ridicule mais c'est nous qui avons pris la liberté de remercier Madame MAIRLOT d'être venue parce qu'elle a bien compris l'aspect 'enseignement' qu'il y avait de représenter le projet dans sa totalité.

**Madame WAGNER** – J'ai juste une petite question : je voulais d'abord vous féliciter pour votre projet parce que ce n'est pas un terrain facile, c'est petit donc il fallait vraiment être inventif. Ma question est la suivante : vous parlez de la suppression du coin 'dodo', est-ce qu'il est remplacé ailleurs dans le bâtiment ?

**Madame MAIRLOT** - Je me suis mal exprimée, il n'est pas supprimé mais amélioré. Pour le moment il est sur la mezzanine, c'est un espace ouvert qui n'est pas isolé, donc ça pose problème. En fait on rebouche certaines mezzanines, on agrandit donc la surface et on la rend confortable. On supprime certains garde-corps pour mettre des châssis.

**Monsieur MITRI** – Je rappelle aussi que ce projet a été fait en 2 phases, celle que vous venez d'entendre, et la 2<sup>ème</sup> phase qui concerne les alentours au point de vue voirie. Monsieur l'auteur de projet D'HOEDT, du bureau d'ingénieurs, a le projet de compléter cette phase d'école de Frassem par les rénovations des voiries autour.

**Monsieur François D'HOEDT** – C'était aussi un projet que l'on avait présenté en 2018, donc on s'est mis en relation avec Madame MAIRLOT pour coordonner les deux projets, justement par rapport à l'accès aux personnes à mobilité réduite. On a donc amélioré un peu notre projet en insérant une place de parking qui est de niveau sur une zone plate – parce qu'à cet endroit-là il y a beaucoup de déclivité - et qui permettra aussi de faire un peu 'zone tampon' pour cet accès latéral qui va être créée, et qui va nettement améliorer la circulation tout autour de l'école. Parce que c'est un peu le problème pour le moment.

**Madame GOFFINET** – Je voulais justement rebondir sur cela. Monsieur D’HOEDT était tout à fait prêt à lancer ce dossier, mais comme le Pouvoir subsidiant a émis un avis favorable, il a eu la gentillesse de dire « d’accord, je vais attendre et on va se concerter avec Madame MAIRLOT », pour travailler de consorts afin que le chantier passe dans ces 2 phases. Il me semblait plus logique que l’on commence par l’école avant de commencer par les abords, alors que le comité de parents réclame fortement ces abords. Je pense qu’ils auront les deux d’un coup, et ce n’est pas plus mal. Pour rassurer quand même les Conseillers, quand on rénove les écoles, ça se fait fortement en concertation avec les enseignants. Monsieur BALON et Monsieur TRIFFAUX ont donc passé beaucoup de temps à discuter avec les enseignants pour essayer de répondre à leur demande ; ça se fait en concertation avec le fonctionnaire délégué qui lui va nous donner le permis, et en amont on travaille également avec le Pouvoir subsidiant. J’ai donc remplacé Monsieur BALON et je l’ai suivi. Il y a donc in fine très peu de modification qui sont à apporter.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D’approuver le cahier des charges N° 201710 (MT-PO/18-1624) et le montant estimé du marché “Rénovation et extension de l’école communale de Frassem”, modifiés par l’auteur de projet, le Bureau d’architecture Caroline Mairlot-Tenret, suivant les remarques du pouvoir subsidiant. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 920.452,34 € hors TVA ou 979.429,48 € TVA 6 et 21% comprise

Article 2 : Le mode de passation du marché (la procédure ouverte), les critères de sélection qualitative et d’attribution ainsi que le projet d’avis de marché restent inchangés.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019, article 722/723-60/2018/20187009 et qui sera augmenté au budget initial de l’exercice 2020.

Article 4 : De transmettre le dossier auprès de l’autorité subsidiaire, la Fédération Wallonie Bruxelles, Direction Générale des Infrastructures SGISS, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES .

## **1. SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME - En présence de l’auteur de projet : Site de la « Briqueterie » : Demande de révision du plan de secteur.**

**Monsieur TURBANG** – Si vous permettez je voudrais avant ce mot d’introduction faire une petite parenthèse par rapport à un point qui me concerne également, qui est un point au niveau l’informatique. Certains Conseillers avaient sollicité de recevoir le dossier complet via Sharepoint. Il faut savoir qu’à l’heure actuelle nous avons deux petits problèmes, et Monsieur MARCHAL peut en attester. Nous sommes légèrement en saturation au niveau de notre serveur, et comme je l’ai déjà expliqué nous allons très prochainement passer sur un système ‘Cloud’ qui va nous permettre d’extérioriser une partie de nos données, ce qui va nous permettre à ce moment-là d’avoir une possibilité beaucoup plus large au niveau de l’offre de services. Il y a un 2<sup>ème</sup> point par rapport à cela également, qui est qu’au niveau du R.O.I. du Conseil communal. Pour le moment, il prévoit toujours la consultation des dossiers au secrétariat. Quelque part, quand on me fait une demande particulière en me disant « je voudrais bien que ce dossier soit disponible sur Sharepoint », pourquoi tel dossier et pas un autre, et quel est le volume du dossier que l’on va pouvoir mettre dessus ? C’est clair que c’est la volonté du Collège je crois, de pouvoir dans le futur mettre un maximum de dossiers à disposition des conseillers sur le Sharepoint. Mais dans la situation actuelle du matériel que nous avons au sein de l’Hôtel de Ville, il est clair que c’est assez difficile. Nous avons encore connu quelques petits problèmes informatiques cette semaine, donc il est grand temps que nous passions à

un système externe pour pouvoir stocker nos données. Voilà la toute petite parenthèse que je voulais faire à ce sujet-là pour qu'on ne se sente pas à un moment donné frustré parce que le Collège ne veut pas mettre les dossiers sur le Sharepoint. Ce n'est pas qu'on ne veut pas mais pour le moment on ne sait pas vraiment.

Avant de laisser la parole à Monsieur Dominique PAJOT de la société IMPACT concernant la modification du plan de secteur d'une zone de dépendance d'extraction vers une zone d'habitat, je voudrais faire un petit historique. C'est-à-dire que les exploitants actuels de la Briqueterie d'Arlon à la rue de Toernich – pour ceux qui connaissent, c'est entre la rue Halbardier, rue de Toernich, rue des Violettes et rue de Schoppach – l'exploitation de l'argile pour fabriquer des briques; je m'en rappelle parce que ça s'est arrêté il y a une trentaine d'années, et depuis lors la société a évolué. La société est devenue une société de commerce de matériaux, de construction et de sanitaires. A l'heure actuelle les exploitants sont un peu coincés et ne savent pas vraiment étendre leur activité. Donc ils souhaiteraient à un moment donné pouvoir s'implanter ailleurs pour pouvoir développer cette activité, et bien évidemment dans le site actuel ce n'est pas possible. Voilà pourquoi aujourd'hui il y a une demande de la commune de pouvoir modifier ce plan de secteur. Vous allez me dire « c'est un privé qui demande ça...pourquoi c'est la commune qui doit faire les démarches ? », et bien c'est ce que prévoit le CoDT à partir du moment où il y a une modification du plan de secteur au niveau urbanisation. Donc c'est clair que l'initiative doit démarrer de la commune. Sans plus attendre je vais laisser la parole et je ferais ma petite conclusion après la présentation de Monsieur PAJOT, en le remerciant d'avance d'être là ce soir pour nous présenter ce dossier.

**Monsieur Dominique PAJOT du bureau IMPACT** – Merci Monsieur l'Échevin et bonsoir à tout le monde. Pour que le plan de l'exposé, je vais rappeler et présenter le contexte du site que vous connaissez, bien entendu. On va voir aussi la démarche de la révision du plan de secteur, les contraintes liées au site qui ont déjà été analysées et étudiées, le projet de révision du plan de secteur, et on terminera par la procédure administrative. Parce que Monsieur l'Échevin ne l'a pas dit mais ce n'est pas demain que l'on va construire sur ce site-là ; les délais les plus réalistes sont de 3-4 ans avant que l'on puisse pouvoir y construire dans tous les cas, et je pense que c'était intentionnellement que les propriétaires ont voulu lancer leur nouvelle exploitation. Il faudra du temps pour trouver le site et mettre quelque chose en place. Je pense que c'est très bien de s'y prendre à l'avance. Pour le contexte, Monsieur l'Échevin a déjà rappelé le contexte depuis les 30 dernières années, donc je vais passer plus vite par rapport à cela. Au niveau de la localisation générale, on a les rues de Toernich et Halbardier, donc par rapport au centre d'Arlon on voit en brun que l'on est très bien situé, on est à proximité de la gare, des services, etc., donc c'est une zone qui est bien mise dans la couronne de la ville. Par rapport au site lui-même, on a les bâtiments avec un contour en rose, on a en jaune la partie dépôt et parking, et on a tout le reste en vert qui est en fait l'ancien site d'extraction et qui a été depuis l'abandon recolonisé, et qui est devenu très intéressant au niveau environnemental on va dire. Au niveau du plan de secteur, actuellement on a une zone mauve avec la dépendance d'extraction. C'est une zone qui est urbanisable et c'est intéressant parce qu'on modifie le plan de secteur mais on ne doit pas aller chercher de compensation, on peut directement la remplacer par une autre zone urbanisable, et on voit aussi que toute cette zone est entourée de zones d'habitat.

Je passe vite par rapport aux démarches administratives. Ici ce sont les articles D2 28 et D2 33 du CoDT qui précisent un peu ce qu'on peut faire. On a une zone d'activité économique destinée à l'exploitation des carrières et des dépendances, on peut recevoir aussi des groupements de déchets inertes pour la valorisation des terres et des cailloux... il est certain aussi que la destination actuelle est non-opportune par rapport au voisinage. Il y a déjà eu un projet voilà quelques années, d'une centrale à béton qui avait fait couler beaucoup d'encre, et les riverains n'en voulaient pas à l'époque. On a un environnement qui est bâti avec du bâti résidentiel...on a donc une nécessité de modifier l'affectation du plan de secteur pour permettre une reconversion cohérente du site. La procédure pour modifier le plan de secteur, ce sont les articles D2 44 du code. Quand on a annoncé le CoDT, on avait

tous à l'époque en mémoire que les procédures administratives allaient être beaucoup plus simples, mais on va se rendre compte que cette procédure-là est tout sauf simple et que personne ne connaît vraiment le délai, puisqu'au départ – vous le verrez à la fin – les délais sont bien circonscrits, mais après c'est assez nébuleux. La décision, comme l'a rappelé l'Échevin, c'est un privé qui fait la demande, et pour rappel c'est le privé qui finance la modification de plan de secteur, donc l'auteur de projet est payé par le propriétaire, mais c'est le Conseil communal qui doit suivre l'opération. Par contre une fois que le dossier va être parti au Gouvernement Wallon et à la Région Wallonne, le Conseil sera de nouveau sollicité, mais in fine ce sera le Gouvernement qui dira oui ou non. La décision est basée sur un dossier de base qui fait partie du dossier aujourd'hui sur lequel vous devez vous prononcer. Que comprend ce dossier de base ? Tout d'abord la justification par rapport à l'article D 1 1 du Code, le périmètre bien entendu, la situation existante de fait et de droit, un rapport justificatif des différentes alternatives qui ont été examinées et non retenues, une ou plusieurs propositions d'avant-projet quand c'est nécessaire, des propositions de compensation – vous vous rappelez ici le Golf du Bois d'Arlon où nous avons inscrit une nouvelle zone urbanisable dans une zone forestière, et où il fallait compenser et aller chercher, ce qui a posé pas mal de problèmes et de difficultés pour y arriver. Ici nous sommes dans une zone urbanisable donc on ne doit pas compenser, ce qui est quand même un élément très intéressant. On peut aussi ajouter les éventuelles prescriptions supplémentaires. On l'a fait dans le cadre-ci pour vérifier la faisabilité du dossier parce ça ne sert à rien de se lancer dans une révision de plan de secteur et puis de se dire qu'on ne peut rien faire dans le site malgré la révision. Je pense que c'est travailler à l'envers. On peut réfléchir aussi sur l'affectation et on peut très bien se dire que c'est une zone qui est urbanisable, on arrête l'activité, on ne fait plus rien, et on en fait une zone naturelle. C'est aussi un choix qui pouvait être pris. Par rapport aux zones urbanisables, et on va voir aussi pourquoi nous avons opté pour la zone d'habitat, on pouvait faire une zone d'habitat, une zone d'équipements publics, une zone de loisirs ou autre zone d'activités économique. Pourquoi la zone d'habitat a été retenue? Je rappelle aussi que le dossier de base a été élaboré en collaboration avec le Collège communal et l'Administration communale, mais aussi avec les administrations de l'Urbanisme Provincial et Régional qui ont été associées aux différentes réunions; et avec leur accord on parlera aussi du DNF qui a été associé dès le départ, parce qu'il y a une problématique environnementale qui est indéniable.

Pourquoi le besoin en logement dans Arlon ? Je pense qu'on en est bien conscient pour les années qui viennent. On avait déjà mené une réflexion il y a quelques années sur le développement d'Arlon, et on avait déjà dit à l'époque qu'il serait intéressant aussi d'avoir des projets de maisons unifamiliales et plus trop d'appartements. Donc l'idée qui est retenue, même si on est au stade de révision du plan de secteur, on part plus sur des maisons unifamiliales dans cette zone-là que sur des appartements. La bonne localisation, je vous l'ai montrée sur les cartes précédentes, on est très central; l'accessibilité générale, car de la mobilité il y en a certainement, et on y reviendra, et aussi le fait d'avoir un voisinage résidentiel intéressant. Je vais vite passer sur la synthèse qui est demandée par les administrations, qui reprend tous les éléments positifs et négatifs. Mais si on veut faire la synthèse, les principaux atouts sont la localisation par rapport aux commerces, à la gare, aux moyens alternatifs à la voiture, la très bonne accessibilité routière par l'autoroute et par les accès de l'extérieur de la ville, et la bonne desserte par les transports en commun ; le projet qui permettra encore de renforcer le pôle d'Arlon, donc je pense que c'est aussi intéressant. Il n'y a aucun risque naturel majeur au niveau du site, et au niveau technique on sait raccorder facilement l'entièreté du site à tous les équipements existants en périphérie. Les 4 contraintes importantes qui ont été identifiées sont l'intérêt naturel du site – il y a une partie du site qui est reprise dans un site de grand intérêt biologique d'espèces protégées. Il faut rappeler aussi que c'est grâce à l'activité antérieure que le site est comme cela, donc il faut aussi le signaler. Des contraintes topographiques, on le verra, avec des talus et des remblais. La pollution du sol, avec l'activité de type industriel et semi-industriel où il y a toujours des risques de pollution. La mobilité locale et les accessibilités directement au site. Par rapport à l'intérêt naturel du site, comme je vous l'ai dit, on a associé le DNF directement au Comité de Suivi. Et donc la DGO3 a une cellule, un département, qui regarde le milieu naturel et agricole. Ils sont

donc venus sur place et ont fait une analyse complète du site, qui avait déjà été faite il y a quelques années, mais ils l'ont donc régularisé. On va voir cet inventaire tout de suite. Sur le périmètre en croisillons bleus c'est ce qui est repris au niveau du site de grand intérêt biologique, et on voit qu'il y en a d'autres à proximité. C'est donc le site 1406 repris au niveau de la Région Wallonne. Quatre habitats sont intéressants sur le site : il y a un premier habitat ici au nord qui est une friche avec une zone à orpins - ce sont de petites fleurs genre Sedum que l'on rencontre sur le site ; la zone 2 qui est un talus sableux ; la zone 3 qui est constituée de friches et de mares ; la zone 4 qui est une zone humide. Sur l'ensemble de la zone l'objectif du DNF est de conserver les zones ouvertes, et de la faune et la flore qui sont associées à cette zone ouverte. Il faut savoir que si on laisse le site dans l'état actuel, l'intérêt biologique que l'on a, sera dans quelques années complètement anéanti puisque pour l'instant tout se recolonise, et donc il n'y aura plus d'intérêt, les végétations et les fleurs qu'on y rencontre vont disparaître. Il y a donc un intérêt à trouver une solution par rapport à ce site-là. Le DNF a directement dit que c'est la zone 3 qui est prioritaire puisque c'est la zone la plus intéressante. La deuxième contrainte est la contrainte topographique. Il y a donc eu un relevé général par drone sur l'ensemble du site, et vous le voyez ici qu'on a les cotes de niveau. Et on voit que le terrain n'est pas plat du tout, si on vient ici sur différentes couleurs, on voit qu'on a une cote à 396.50 et on passe à 399, et de l'autre côté on est à 384, donc c'est clair que le relief n'est pas plat, il y a une force d'excavation qui témoigne aussi du passé. Ce qui est intéressant quand même dans ce relevé-là, c'est qu'entre le plateau existant ici qui est aménagé et la rue Halbardier, on est sensiblement au même niveau, donc point de vue accès il y avait déjà là une possibilité. Ce qui est important pour nous c'était de faire un profil transversal pour voir si l'aménagement d'une nouvelle voirie était possible dans cette zone-là. Et vous le voyez sur le profil en long – qui est un profil général – qui montre qu'avec certains déblais/remblais pas trop importants on sait avoir une voirie qui démarre avec une pente de 2 %, avec un endroit où il y aura 8-9 %, c'est beaucoup mais c'est tout à fait accessible. Puis on revient sur le plateau avec des pentes beaucoup plus raisonnables. Le 3<sup>ème</sup> élément est le risque de pollution de sol : le propriétaire a demandé à un bureau spécialisé une étude de sol qui devait évaluer l'état de pollution du terrain. Donc on voit ici tous les relevés qui ont été établis sur l'ensemble du terrain, mais principalement dans la zone qui a été remblayée puisque c'est là qu'il y a le plus de chance qu'il y ait de la pollution. La conclusion de l'étude : il y a des taches de pollution en huile minérale et des pollutions liées à la nature des remblais. Par rapport au sens du décret sol, l'assainissement est obligatoire uniquement si elle présente une menace grave aux termes d'une étude de caractérisation. Cette étude devra bien entendu être réalisée au moment des permis d'urbanisme et des permis d'urbanisation aux permis groupés, mais pas à ce stade-ci. La conclusion de l'étude est qu'il n'y a pas de remise en cause de développement d'une zone d'habitat à cet endroit-là. C'était ça l'élément qui était pour nous le plus important. Pour la mobilité locale et d'accès, on a analysé les différents accès : il y a la rue de Schoppach, la rue de Toernich et la rue Halbardier, on a la rue des Violettes en cul de sac... On sait très bien que l'accessibilité de la rue des Violettes à la rue de Schoppach est délicate, surtout quand on sort, mais en rentrant ça va encore. C'est clair qu'on doit imaginer des solutions, déjà peut-être même sans le projet, par rapport à cette voirie-là. Il y a un accès possible à cet endroit-là, on va l'analyser après. Il y a un 2<sup>ème</sup> accès au niveau de la rue de Toernich qui est une servitude pour des petits garages qui sont ici à l'arrière. Il y a un 3<sup>ème</sup> accès, où le problème est qu'il est étroit et comme dans un virage, donc si nous devons sortir de là c'est excessivement dangereux. On a un 3<sup>ème</sup> accès possible au niveau du site mais si on le maintient on va multiplier les accès à la rue de Toernich et je ne pense pas que c'est une bonne solution. Il y a aussi un dernier accès dans un terrain qui n'est pas encore construit mais qui est beaucoup plus compliqué au niveau du relief. On a aussi l'accès existant au niveau de la rue de Toernich, qui lui est intéressant. Dernier accès ici existant au niveau de la rue Halbardier, dans le lotissement des années 70/80 il y a un accès de 10 mètres qui a été prévu à l'époque pour urbaniser la partie centrale. Le principe général des accès que l'on pourrait imaginer; vous voyez qu'on va déjà au-delà de la modification du plan de secteur, mais on voulait aussi démontrer la pertinence. On pourrait imaginer à terme d'avoir un accès secondaire en sens unique à partir de la rue des Violettes vers le site, qui reviendrait vers la rue de Toernich. Et ça permettrait aussi de régler le problème d'accès vers la rue

de Schoppach. Ici on pourrait imaginer simplement une liaison lente en maintenant les accès vers les garages, mais une liaison vers le centre serait évidemment intéressante. On garderait évidemment l'accès existant comme accès principal au site, l'accès ici ne serait pas non plus utilisé et on garderait au niveau de la rue Halbardier un accès secondaire.

Pour le projet de révision du plan de secteur, dans le cadre du Comité de Suivi, nous étions partis au départ sur une inscription d'une zone d'habitat ici en rouge, et directement au niveau du plan de secteur l'inscription d'une zone naturelle pour garder le site intéressant au niveau du DNF – il faut savoir que cette surface-là est de pratiquement 3 hectares, donc c'est intéressant. Par contre, et la discussion est même venue de l'Administration en disant que si on fait ça, le plan de secteur sera modifié, les 3 hectares-là seront repris en zone naturelle mais ils seront perdus pour la Ville. Ils ne pourront plus servir de compensation pour une autre modification de plan de secteur que la Ville pourrait initier. Si la Ville veut un jour modifier une zone agricole ou une zone pour y créer une zone d'équipements communautaires ou une zone d'habitat, elle a besoin de compensations. C'était donc un élément intéressant. L'idée est qu'on a conservé l'entièreté du site en zone d'habitat, on s'est empressé d'aller revoir le DNF, parce qu'eux vont dire « vous gardez la zone d'habitat donc nous n'avons aucune garantie que ça sera une réserve naturelle ». Ce que nous avons proposé c'est directement de créer une réserve naturelle d'environ 3 hectares qui va prendre cet aspect-là, et alors il y a deux conventions qui font partie du dossier et qui vont être signées : une 1<sup>ère</sup> entre le propriétaire et la Ville, où le propriétaire s'engage à céder gratuitement la partie réserve naturelle à la Ville d'Arlon. Une 2<sup>ème</sup> convention entre la ville d'Arlon et la DGO3 qui permettra au DNF de créer et de gérer la réserve naturelle. Je pense que c'est vraiment 'win-win'. Je terminerais maintenant par un petit schéma de principe qui a une valeur illustrative, mais qui nous permettrait aussi de voir la faisabilité. Il faut savoir que l'ensemble du site fait environ 10 hectares dont 3 hectares en zone naturelle. En termes de principe des voiries on peut imaginer que l'on aura un accès principal ici avec une placette de retournement dans la zone. On aurait un accès secondaire toujours en double sens à partir de la rue Halbardier, en termes de voirie on aurait un accès qui deviendrait en sens unique au départ de la rue des Violettes, qui permettrait aussi d'urbaniser les terrains qui n'appartiennent pas au propriétaire du site, et qui viendrait rejoindre la partie centrale du site. En termes de liaisons lentes, on aurait une liaison lente vers la rue de Toernich tout en conservant les accès aux garages privés. Élément important, on pourrait imaginer dans le cadre de l'aménagement de la réserve naturelle, une liaison lente ici le long de la zone de parc, en sachant qu'on a une différence de niveau de 5-6 mètres à cet endroit-là. On pourrait imaginer des endroits d'observation des oiseaux. Ça pourrait vraiment être un projet très intéressant à développer ultérieurement, et en collaboration avec la population bien entendu. En termes d'affectation, on a dit tantôt qu'on part sur le principe de maison unifamiliale, on aurait dans la partie basse un principe de maisons unifamiliales en ordre continu, donc des petites maisons mitoyennes avec jardin. Même chose ici au niveau de la rue de Toernich pour être comparable à ce qui existe dans la rue – on a déjà du bâti continu. Pour la partie centrale il y a vraiment une réflexion à avoir pour développer un quartier où les voitures seraient un peu à l'écart, mais il est évidemment beaucoup trop tôt pour cette réflexion-là. Pour la zone 2 on pourrait imaginer d'avoir quelques petits immeubles à appartements transversaux et insérés dans une zone de parc, qui feraient aussi une transition avec le bâti en périphérie. On a également ici la zone 5, une zone tampon existante actuellement mais qui serait renforcée, elle fait 30 mètres de large. Et cette zone tampon permettrait aussi d'avoir une garantie de quiétude par rapport aux habitants de la rue Halbardier. On aurait pour l'autre partie toute la zone de réserve naturelle aussi qui serait vraiment une zone tampon par rapport à cela. En termes de procédure administrative il faut savoir que les propriétaires s'étaient engagés, et c'était une demande du Collège, à rencontrer les habitants de manière informelle. Nous avons organisé une réunion en février dernier et il y avait pratiquement une centaine de personnes présentes à cette réunion. En dehors de la procédure je pense que les gens ont apprécié la démarche parce qu'on a expliqué plus ou moins la même chose qu'aujourd'hui. À priori l'expérience que l'on a était assez positive, on sait évidemment très bien qu'il y a des gens qui seront in fine contre le projet. Au niveau de la démarche et en continuant à les associer, parce que c'était aussi une demande des

gens de les associer dans la réflexion future du site, je pense que cette réunion-là s'était très bien passée. Nous avons réalisé le dossier de base, aujourd'hui le Conseil communal prend la décision d'accepter ce dossier de base. Dans la foulée, et je crois que la date prévue est le 5 novembre, il y a une réunion obligatoire qui sera plus ou moins la même que la première mais avec un peu plus d'éléments. Une réunion d'informations préalable, à l'initiative de la Ville cette fois-ci, ce n'est plus le propriétaire qui doit la mettre en place. Le dossier reviendra ensuite au Conseil communal, ça ne sera même pas pour une décision mais pour entériner qu'il y a bien eu une réunion d'informations. Après ça le dossier sera transmis à la Région Wallonne et c'est le Gouvernement qui prendra la main et qui va demander l'avis du Fonctionnaire délégué – qui sera favorable puisqu'il a été associé à la réflexion – mais aussi au Pôle d'Aménagement du Territoire, au Pôle Environnement, et toutes les instances et personnes que la Région jugera utile de contacter. Pour les délais, on sait encore voir où on va, donc 60 jours. Et après le Gouvernement Wallon a 90 jours pour dire 'ok, on part sur le principe de la révision de plan de secteur'. Mais après ce n'est pas fini parce qu'il va y avoir un RIE (une étude environnementale sur la révision du plan de secteur) et c'est le Gouvernement Wallon qui en fixera le contenu, la commune n'a absolument plus rien à dire par rapport à cela. On ne sait pas encore après si c'est la Commune qui va devoir désigner l'auteur de projet ou le propriétaire, c'est encore assez nébuleux au niveau du CoDT. Mais à partir de là il n'y a plus de délai, on sait très bien s'il y aura un RIE. Lorsque le RIE sera terminé on va analyser toutes les réclamations, tous les avis. Le Comité de Suivi et nous-même allons reprendre la main pour analyser et faire des adaptations et le dossier repassera sûrement encore une fois ou deux devant le Conseil communal. C'est le Gouvernement Wallon qui tranchera définitivement, seulement après la révision du plan de secteur. On est déjà parti pour 2 ans à partir d'aujourd'hui, et après ça, quand le plan de secteur sera modifié, le promoteur pourra envisager un permis groupé, un permis, un permis d'urbanisation avec de nouvelles études d'incidences. Donc quand on parle de délai de 4-5 ans, on y sera certainement. Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur TURBANG** – Merci pour ce bel exercice, d'abord vocal, parce que c'est vrai qu'on vous a très bien entendu. Je voudrais surtout rassurer mes collègues car, comme on a dit, on est dans le tout début de ce projet. C'est clair que vous aurez l'occasion à plusieurs reprises de revoir ce dossier, de reposer vos questions et bien évidemment la partie intéressante, comme l'a dit Monsieur PAJOT, c'est lors de la réunion d'informations au public. C'est clair qu'une première réunion de pré-informations a déjà été réalisée en février, mais maintenant le 5 novembre à 19h à la salle Européenne de la Maison communale, une présentation du dossier sera faite au public. Tout le monde pourra venir. Et il y aura encore un délai de 15 jours où les gens pourront venir consulter le dossier qui sera disponible au sein des services communaux. Quelque part on est ici dans l'idée générale de la modification du plan de secteur.

**Monsieur MAGNUS** – Nous nous trouvons vraiment ici dans un cas qui ne nous arrive pas souvent, qui est finalement d'avoir une activité industrielle – vous avez vu, il y a une photo très vivante qui nous prouve cela – une zone industrielle entourée de maisons. On a un propriétaire qui dit « Voilà, moi je suis d'accord de retirer cette zone industrielle » – nous n'avons pas souvent ce genre de réflexion – « pour en faire pour 1/3 une zone naturelle » – c'est-à-dire une zone sur laquelle demain, on est bien d'accord, on ne pourra plus reconstruire, ce n'est plus une zone d'habitat. Ici, une zone d'extraction c'est encore une zone sur laquelle on peut construire, une zone naturelle on ne peut pas – « et pour les 2/3 qui reste j'accepte que ce soit une zone d'habitat ». Je crois que les handicaps des gens du quartier ont avec les camions qui passent par-là, et c'est normal l'entreprise était là avant pas mal de citoyens qui habitent là, font qu'effectivement la famille LENOIR a organisé cette réunion d'informations, et Ludovic l'a rappelé, c'était une volonté de leur part d'être à l'écoute des citoyens. Je crois que dans ce dossier-ci, comme dans tous les autres que l'on va passer durant cette législation, c'est important d'être à l'écoute des citoyens, et on a ici un propriétaire qui l'a prouvé, qui l'a manifesté et qui a organisé cette réunion qui n'était absolument pas nécessaire et pas prévue dans la procédure. Je crois que c'est important parce que ça concerne tous ceux qui sont autour de cette zone

d'habitat, mais c'est aussi important dans la démarche, parce qu'il faut que les gens se sentent bien demain avec leurs voisins que nous aurons dans quelques années. Vous l'avez dit Monsieur PAJOT, aujourd'hui on n'est pas là pour décider du permis de lotir, comme on l'appelait dans le temps, mais je trouve que ce terme était tout à fait adéquat. C'est-à-dire faire des lotissements comme on l'a souvent entendu ici... On n'est pas dans le permis de lotir- on l'appelle maintenant permis d'urbanisation - on est ici simplement dans une modification du plan de secteur. Ne demandez pas aujourd'hui quel type de maisons. On le dit de manière générale ce sont des maisons qui sont collées l'une à l'autre, c'est ça l'objectif que l'on a; avec si nous en avons, de l'habitat multiple qui ne sera pas haut - on interdira évidemment. Et nous serons particulièrement vigilants au niveau du Collège lors de la rentrée de ce permis d'urbanisation, pour faire en sorte que les voisins qui sont autour ne soient pas dérangés par les nouvelles constructions que l'on pourra apposer sur le site. Voilà la philosophie qui nous a aidés pour notre réflexion, que ce soit par l'ancien Collège ou par le nouveau puisque c'est un dossier qui avait déjà été introduit sous l'ancienne législature. Voilà ce que je voulais dire avant de démarrer les éventuelles questions.

**Monsieur GIGI** – Merci Monsieur le Bourgmestre et merci à Monsieur PAJOT pour la présentation. C'est en tant que Conseiller communal mais aussi en tant que riverain directement concerné par le projet que je vous interpelle. Je voulais d'abord souligner la démarche positive d'intégrer les riverains au projet. En effet une première rencontre d'informations, on en a parlé, a déjà été organisée et vous avez annoncé que plusieurs d'autres suivront. De plus votre volonté d'installer essentiellement des maisons unifamiliales sous la forme d'ilots, un peu dans la continuité de la rue de Toernich, pas des villas 4 façades, très peu d'appartements. Enfin, les 3 hectares laissés à la nature seront 'le petit poumon vert' du quartier. Nous sommes à la 1<sup>ère</sup> étape de ce projet et je ne jugerai que les éléments présents. Nous pouvons lire dans votre dossier, je cite, *« une modification en zone d'habitat ne posera pas problème de conformités au plan de secteur, puisqu'une activité de ce type peut être autorisée pour autant qu'elle ne mette pas en péril la destination de la zone principale, et qu'elle soit surtout compatible avec le voisinage. »* C'est par rapport à cette compatibilité avec le voisinage que certains éléments du dossier me posent question. Commençons par le positif : le charroi actuel de la rue de Toernich va clairement changer, les camionnettes et les camions ne feront plus trembler nos maisons à chaque passage. Par contre, si je regarde votre esquisse, la mobilité que vous envisagez m'inquiète. Vous comptez sur deux grandes entrées et sorties, une à la rue Halbardier et l'autre à la rue de Toernich, mais également sur la rue des Violettes par une sortie à sens unique. Cette rue en cul de sac très calme mais surtout très étroite - on a 3 mètres de large à la sortie et très peu de visibilité, et qui n'est pas à sens unique - n'est pas prévue pour accueillir plus de passage. Ensuite vous intégrez également dans votre esquisse une liaison possible par une servitude existante. Tout d'abord il ne me semble pas qu'elle vous appartienne, donc je ne sais pas comment vous comptez l'investir. Ensuite la largeur ne convient pas pour en faire une liaison pour voitures vers la rue de Toernich, mais vous avez déjà un peu répondu là actuellement. Enfin, votre dossier ne mentionne nulle part le projet du nouveau quartier de Schoppach. Il n'est mentionné qu'en tant que zone urbanisable possible mais nous savons tous qu'il va être construit. Cela est manquant particulièrement pour la rue Halbardier, où les nuisances liées à la mobilité vont croître encore plus. Le dernier point qui m'a interpellé sur votre projet concerne l'environnement : vous en avez parlé, il y a 4 hotspots de biodiversité qui sont référencés dans votre dossier ; un est conservé car il est considéré comme un site de grand intérêt biologique. Que comptez-vous faire des 3 autres ? Qu'en est-il des propositions faites par le DEMNA? Vous en avez un peu parlé mais il n'y a pas encore eu de réponse. En conclusion, nous resterons attentifs à l'évolution du projet. Quoiqu'il advienne, celui-ci a de fortes chances d'aboutir mais sa réussite ne passera que par une collaboration constructive entre vous, la ville, les riverains, et à l'équilibre que vous saurez instaurer entre l'habitat, la biodiversité, la mobilité et le vivre-ensemble. Mes questions, j'en ai 4 : comptez-vous réellement relier la rue des Violettes ou ne serait-il pas préférable de prévoir un clos avec comme seule liaison une voie lente ? Pourquoi n'avez-vous pas intégré le projet de Schoppach dans votre dossier ? Quels sont vos projets avec la servitude

indiquée ? Vous y avez déjà répondu. D'un point de vue environnement, que comptez-vous faire des trois autres hotspots de biodiversité, et surtout des propositions qui vous ont été faites ?

**Monsieur PAJOT** - Je peux répondre brièvement. D'abord on aurait très bien pu se contenter de venir avec le plan de secteur en mauve puis le plan de secteur en rouge. C'est ça l'objet de la réunion aujourd'hui, on n'est pas dans le débat de voir où va se faire la voirie, le nombre de logements, ... d'ailleurs à la réunion on n'a pas voulu donner le nombre de logements car on ne le sait pas, et il y a des documents communaux qui vont préciser aussi les densités dans ces zones-là et qui vont bientôt venir sur la table du Conseil. On s'est dit que si on va devant le Conseil mais surtout devant la population avec deux dia, mauve et rouge, les gens ne vont pas être contents, ils veulent savoir... on a donc vraiment voulu entamer la démarche de ce que ça pourrait donner en termes de liaison. Maintenant à part l'accès principal qui est où il est maintenant, on peut imaginer un vase clos, même si dans les aménagements actuels, nous n'aimons pas les vases clos, on aime bien les connexions. Je pense que c'est trop tôt, on a proposé une idée ça a le mérite d'exister et de faire réagir, et tant mieux. Il faut savoir aussi qu'il y aura un RIE qui va être élaboré par un bureau indépendant, donc il va déjà aussi, et c'est pour ça que vous le verrez un peu plus loin, analyser en disant peut-être que la rue des Violettes est une ineptie. Et après quand ça sera devenu du rouge, c'est seulement après que l'on va entamer vraiment le projet, mais les remarques sont pertinentes, je n'ai pas de problème par rapport à cela. La deuxième question par rapport à la liaison vers la rue de Toernich, c'est clair que c'est une liaison lente, mais il y a des garages donc il faut maintenir l'accès. C'est aussi une opportunité s'il y a des voiries qui se créent, ce ne sera pas par le propriétaire actuel ni par un futur promoteur, ce seront les gens qui pourront l'aménager. Mais c'est plutôt l'idée de la liaison lente qui a été retenue. Par rapport aux autres zones identifiées comme intéressantes, c'est clair qu'il y a des choix à faire. On a agrandi la zone initiale, elle ne faisait pas 3 hectares, elle faisait moins, donc on l'a agrandi pour qu'elle fasse 3 hectares. Ni le DNF, ni la Région, ni la Ville, ni la Commune n'a les moyens d'aller chipoter dans les petites zones, et il ne faut pas oublier aussi que si on ne fait rien, dans 5 ans ces zones ne seront plus intéressantes pour personne. Ça me paraît important, et ça le DNF en est bien conscient. Donc le fait que la Ville cède la gestion gratuitement aussi et ait une zone de compensation, 3 hectares c'est beaucoup pour une réserve naturelle en plein centre-ville, un petit poumon vert qui peut être très intéressant. Parfois le DNF est souvent opposé, mais ici il est directement très favorable. Pour répondre à votre question, on a parlé d'une zone de parc avec quelques petits immeubles à appartements. Tout ne sera pas construit sur le site, donc on peut imaginer que ces petites zones-là soient aussi maintenues ou protégées de manière différente. Une réflexion paysagère environnementale devra venir par après dans le projet.

**Monsieur GIGI** – Parce que dans les solutions proposées, il y en a une qui était de faire un pré fleuri à la place... donc je me dis pourquoi ne pas l'intégrer directement alors que ce ne sont pas des solutions totalement inenvisageables?

**Monsieur PAJOT** - C'est trop tôt car on ne sait pas où les maisons vont venir.

**Monsieur GIGI** - Ce serait dommage de les balayer directement du revers de la main.

**Monsieur PAJOT** - Je pense qu'on ne peut plus imaginer un projet sans prévoir des aménagements environnementaux intéressants, donc vous avez raison par rapport à cela. La dernière question par rapport au projet de Schoppach, je pense qu'en termes de mobilité et d'eau le RIE va apporter aussi des réponses à la Ville par rapport au projet de Schoppach et celui-ci, puisqu'on va augmenter la population, le trafic, etc. tout cela va être analysé. Et les deux projets cumulés ce sera un élément important dans le cadre du RIE.

**Monsieur TRIFFAUX** – J'entends bien que ce n'est pas encore l'heure des questions très précises, je voulais simplement dire que c'est un projet très intéressant pour le développement d'Arlon. Je

pense qu'il est bien préparé, que c'est très intéressant au niveau environnemental – la partie réserve naturelle, je trouve cela très bien. Est-ce qu'on a une idée à terme du nombre de logements dans ce projet, tout confondu (appartements, maisons) que cela pourrait représenter ? Combien de foyers ?

**Monsieur PAJOT** - Je pense avoir lancé le chiffre à la réunion, il me semble que j'ai dit 80. Les appartements sont vraiment de petits appartements sur rez +2 et intégrés dans une zone de parc, donc il y en aura peut-être deux ou trois, mais ce sont principalement des maisons. Ce n'est pas du tout un projet gargantuesque.

**Monsieur MAGNUS** – Nous n'avons pas beaucoup de maisons sur Arlon car les gens sont fort demandeurs de maisons de ce type-là, et je crois qu'à l'avenir il n'y aura plus que des maisons comme cela.

**Monsieur TURBANG** – Je voulais également revenir sur l'interrogation de Monsieur GIGI, et c'est vrai que la démarche qui a été entamée est vraiment une démarche participative. Maintenant ce qui vous a été présenté aujourd'hui est une ébauche d'avant-projet. Nous ne sommes nulle part. Monsieur PAJOT cite 80 logements, ça sera peut-être 85, 70, ... Je crois qu'il ne faut pas aller si loin aujourd'hui. Justement, la réunion d'information publique va servir à cela, à présenter quelque chose et donner la possibilité aux riverains, par écrit, de venir déposer leurs recommandations, réclamations, remarques, etc. A un moment donné il faut tenir compte aussi du plan communal de mobilité. Il faut savoir également comment on va intégrer tout cela dans ce plan communal ... Quelque part je pense que c'est aujourd'hui prématuré de parler des accès principaux. On sait qu'il y aura deux accès principaux rue de Toernich parce que c'est l'accès qui a toujours existé, et rue Halbardier puisqu'on a déjà cet accès qui est prévu. Après de quelle manière va-t-on l'aménager ? De quelle manière allons-nous voir les choses ? De quelle manière allons-nous implanter les logements ? Peut-être que nous allons devoir créer deux voies lentes ? On n'en sait encore rien. Je crois donc qu'aujourd'hui c'est un peu prématuré, et je propose que l'on attende la prochaine réunion d'informations pour avoir à ce moment-là, peut-être, des données un peu plus concrètes à propos du souhait des riverains.

**Monsieur GIGI** - Je suis entièrement d'accord, mais entre l'esquisse qui a été présentée aujourd'hui, l'esquisse qui est présente dans le dossier et ce qui a été présenté aux riverains en février, il n'y a pas eu forcément d'évolution. C'est surtout la rue des Violettes qui fait peur, pour les riverains et pour tout le monde, fréquenter là et y mettre plus de passage... je pense que ce n'est vraiment pas une bonne idée. On peut très facilement imaginer un carrefour au niveau de la Briqueterie actuelle, je crois que des gens vont naturellement faire demi-tour là... C'est déjà en réalité un petit carrefour en soi, avec les camions et camionnettes qui sortent. C'est prévu aussi à la rue Halbardier, mais c'est vrai que par rapport à la rue des Violettes... c'est là le point le plus compliqué. Je proposais vraiment une liaison en voie, c'est totalement cohérent, comme on a le site qui ceinture un peu la fin de votre projet il n'y a pas 36 possibilités, surtout si vous voulez vraiment y mettre un projet à bâtir. Donc il faut qu'il y ait une voirie qui passe par là. Je verrais plus un clos simplement, je sais que c'est un peu moins dans l'urbanisme du 21<sup>ème</sup> siècle, mais pour préserver vraiment ce quartier de la rue des Violettes, ça pourrait être pas mal. C'est une réflexion mais il y a là un point important.

**Monsieur MAGNUS** – En tout cas on note le point et la réflexion en question, et ça fera partie de nos réflexions futures et de la réflexion des citoyens, car encore une fois c'est important pour nous de les associer à la démarche.

**Monsieur GAUDRON** – Je voulais m'associer aux propos de Monsieur GIGI et à la réflexion sur la mobilité du site. Je pense qu'en effet on n'est plus dans une logique de 'tout en béton', donc aller plutôt dans une logique de clos, avec des accès minimums au site me semble préférable, même si j'entends bien que ce n'est pas là-dessus qu'on vote aujourd'hui. Mais dans les orientations futures ça me semble un meilleur choix. Je voulais encore mettre d'autres aspects en avant : vous avez

évoqué, sur les aspects de zones actuellement d'intérêt écologique ouvertes, le fait d'un repli de la végétation, même à court terme à ce que j'entends... je voulais vous entendre un peu plus en profondeur parce que ce n'est pas spécialement les retours que j'ai de certains naturalistes par rapport à ce projet-là. C'est un point d'étonnement que j'ai. Par contre ce qui est intéressant dans ce projet, c'est le choix d'aller vers un continuum urbain d'urbanisation le long de la voirie, qui va je pense en effet, dans le sens de répondre à un besoin d'un type de logement manquant sur Arlon – on sait qu'Arlon est en expansion – et remplacer une zone industrielle par une zone d'habitat me semble très favorable. Je serais par contre également vigilant sur le maintien de l'ensemble des sites d'intérêt écologique au-delà de ceux que vous avez souhaité préserver. Je pense que si on va vers un autre choix de mobilité on peut plus facilement aussi faciliter cela, certainement pour la rue des Violettes, mais aussi pour la rue Halbardier. Je ne vois pas la plus-value de cet accès-là. In fine je m'interroge surtout sur le choix d'affectation des zones : comme je l'ai dit je suis tout à fait favorable à l'idée qu'il faut urbaniser le long de la voirie. J'entends l'argument du Collège de vouloir se maintenir une réserve de zones naturelles que l'on pourra rechanger par la suite en changeant cette zone rouge en une autre affectation pour d'autres projets, certes. Mais pour le moment comme vous l'avez très bien dit vous-même, le vote d'aujourd'hui est l'affectation de cette zone. Si on décide de mettre tout en zone rouge, vu qu'on ne vote que sur le fait qu'on met tout en zone rouge, c'est aussi une porte ouverte à des dérives prochaines que l'on ne connaît pas aujourd'hui. Je ne dis pas que c'est l'intention du promoteur, je le crois tout à fait dans son intention et, entre autre, l'ouverture qu'il y a eu vis-à-vis de la population le démontre. Par contre sur le vote que l'on propose de faire aujourd'hui, voter sur le fait de tout mettre en zone rouge contrairement à la proposition initiale qui était la vôtre, et qui me semblait beaucoup plus prudente en tant que gestionnaire public, j'ai tout de même des questionnements.

**Monsieur MAGNUS** – C'est en zone constructible maintenant sur la totalité des 9,62 hectares.

**Monsieur PAJOT** - D'abord, par rapport au fait que la zone environnementale intéressante se recolonise, ce n'est pas du tout nous. Cela vient de Monsieur HAMET et du DNF qui considèrent que la zone la plus intéressante qui a été retenue, il faut en faire un milieu ouvert si on veut que ça perdure. Actuellement c'est un milieu qui n'est plus ouvert, c'est dans le rapport du DNF. Deuxième chose, je pense que par rapport au dossier de base que nous avons élaboré, il y a deux conventions qui sont annexées à la décision du Conseil qui disent clairement que les propriétaires s'engagent à céder à la Ville, et que la Ville s'engage à céder la gestion via une réserve naturelle au DNF. Je pense que toutes les garanties sont là à partir du moment où les conventions sont signées. C'est clair qu'elles seront signées s'il y a une modification du plan de secteur, c'est tout-à-fait cohérent. Mais elles vont faire parties intégrantes du dossier de base et le Gouvernement wallon va se prononcer là-dessus.

**Monsieur GAUDRON** - La convention n'engage que les parties à terme, tandis que le plan de secteur s'engage face à la Région Wallonne.

**Monsieur PAJOT** – Je pense que c'est Monsieur CHANONE, lors d'une réunion du Comité de Suivi, qui a dit : « Si la Ville peut se conserver un potentiel de compensation, ce serait complètement idiot de ne pas le garder, ce sont 3 hectares de perdus ! » On s'est dit qu'on va aller voir Monsieur HAMET, mais comme vous il va dire qu'il vaut mieux bloquer le plan de secteur. Il a dit « A partir du moment où l'on fait une réserve naturelle, je me fiche que ce soit en zone urbanisable ou pas ». Le statut de réserve naturelle prévaut sur le plan de secteur en termes de gestion.

**Monsieur MAGNUS** - Au niveau du milieu ouvert, c'est vraiment dommage que Monsieur LAMBERT ne soit pas là, il aurait pu nous expliquer son expérience. J'en ai eu une avec le DNF, et qui allait tout à fait dans votre direction. C'était au Plateau des Sorcières, en face des Pères de Clairefontaine - c'était l'ancien terrain de football des Pères dans le temps. Je pensais que le DNF allait demander qu'on plante partout, mais pas du tout ! Il se battait pour un espace ouvert sur lequel

ce n'était pas planté parce que là les batraciens pouvaient trouver un terrain qui était propice. Mais je ne veux pas me lancer dans ce sujet-là. Quant au potentiel de compensation, je ne vois pas pourquoi vous ne voulez pas qu'on se garde un potentiel de compensation ?

**Monsieur GAUDRON** - Ce n'est pas que je ne veux pas que la Ville ne se garde pas un potentiel de compensation, c'est que c'est un peu acheter un chat dans un sac pour les Conseillers que nous sommes. A partir du moment où vous maintenez toute la zone en zone rouge – et je ré-insiste sur le fait que je ne pense pas que ce soit la volonté du promoteur actuel, mais en maintenant la zone vers ce changement d'affectation plutôt que celle qui était proposée initialement, on ouvre un risque qu'un jour on, décide de bâtir sur l'ensemble de la zone. J'entends bien qu'il y a une convention signée entre les parties mais je reste sur le fait que ces conventions n'engagent que les parties. Tandis que le plan de secteur nous engage quand même plus largement, avec une surveillance de la Région Wallonne sur ce qui est fait à ce plan de secteur.

**Monsieur MAGNUS** – Vous avez entendu entre autre qu'on est quand même tout à fait conscient de l'importance de cette zone naturelle, c'est nous qui avancerons après dans le permis d'urbanisation. On le dit déjà ici, de manière très officielle, que l'on souhaite cette zone naturelle, on la veut et on l'exigera. J'entends aussi ce qu'on dit à propos des autres zones qui ont été mises en avant pour le DNF, et je demande à l'auteur de projet d'y avoir une oreille attentive, c'est notre souhait qui est pris ici par l'ensemble des Conseillers communaux. Je ne vois pas pourquoi demain on irait dire qu'on va aller construire dans cette zone-là, ce n'est pas notre objectif.

**Monsieur GAUDRON** - Aussi bien je ne remets pas en question la volonté du promoteur, ni la volonté du Collège, mais nous sommes tous humains et mortels, donc demain ce ne sera peut-être pas vous qui serez Bourgmestre... on ne sait pas qui sera là et ce qu'il fera de cette zone rouge.

**Monsieur MAGNUS** - Je souhaite en tout cas garder pour la Ville cette réserve potentielle de compensation.

**Monsieur DEWORME** – Je crois que c'est une bonne stratégie aussi pour nous d'avoir cette compensation.

**Monsieur SAINLEZ** - Je me permets juste une remarque à Monsieur PAJOT. En fait je pense que ce genre de question, notamment par rapport à la rue des Violettes, vient aussi de présentations faites avec les flèches rouges, puis qu'on retire, etc. Je comprends la démarche. Mais je pense que ça peut parfois créer des tensions inutiles chez les gens concernés. Par rapport à la rue des Violettes, en insistant sur ce qu'a dit mon collègue Monsieur GIGI, c'est vrai que sur le terrain on voit très mal comment on voudrait créer. Vous avez même parlé de route secondaire à la rue Halbardier... dans la pratique si vous créez une route là, l'accès ne sera pas secondaire, il sera aussi primaire que l'autre route qui sera de l'autre côté. On ne sait pas comment la pratique du site va se faire donc on ne peut pas dire qu'il y en aura une primaire et une secondaire à ce stade. Il faut être prudent à ce niveau-là. Par contre à la rue des Violettes, c'est clair que cet accès-là, je vois personnellement difficilement comment vous voulez en faire un accès routier à ce site... J'en viens à cette question-là : si vous en faites un accès mobilité lente seule, piétons-vélos, en venant de cet espace-là les enfants qui habiteraient dans cet îlot-là pourraient se rendre à l'école. Ça m'amène à la question sur l'école, on parle ici de Schoppach qui a aussi eu quelques projets environnants en cours et à venir. Et je vois une école qui est ce qu'elle est aujourd'hui, et je me demande quelles sont les perspectives de l'école pour accueillir un surplus d'élèves dans les 10-20 ans à venir, et si on avait la place - parce qu'on a déjà eu ce débat précédemment ? Je voulais souligner encore ce point-là parce que c'est un projet qui est présenté pour des maisons, mais il y a tout ce qu'il y a après. Et ça le pouvoir politique doit pouvoir y répondre.

**Monsieur MAGNUS** – Au niveau de l'école il est évident que lorsqu'une ville grandit, toutes les infrastructures de la Ville vont devoir s'adapter. Si on suit ce que l'UCM avait dit il y a quelques mois d'ici en voyant vraiment la ville grandir et doubler en 2050, c'est sûr je crois qu'on va devoir suivre au niveau des écoles, du monde de l'enseignement en général, et pas seulement des écoles communales... Au niveau des écoles supérieures on va devoir changer et réfléchir autrement au niveau du sport et de tout ce qui fait qu'une ville fonctionne. J'espère que la mobilité douce fera partie des priorités dans ce schéma de réflexion. Donc oui, probablement que l'on va devoir réfléchir aux capacités dans l'école en question.

**Monsieur SAINLEZ** - Par rapport à la remarque de Monsieur GAUDRON, je comprends par rapport au chat dans un sac pour les 3 hectares et quelques. Maintenant on peut quand même se dire que si on les maintient en zone rouge - ce qu'ils sont aujourd'hui - imaginons que demain une toute autre décision soit prise au niveau de ces 3 hectares... on imagine mal que les permissions soient données par le DNF ou d'autres acteurs de terrain pour justement urbaniser ces terrains-là, qui aujourd'hui ne sont pas déclarés urbanisables. C'est plutôt ça qui me rassure, la procédure finalement future qui restera la même qu'aujourd'hui. Ces 3 hectares-là qui aujourd'hui sont réputés à vraiment préserver en ceinture verte, je pense que même s'ils restent en zone rouge, on sait pourquoi on les laisse en zone rouge, pour compensation. Ils ne seront pas déclarés demain urbanisables par le DNF... c'est plutôt ma réflexion à l'heure actuelle.

**Monsieur GAUDRON** – Nous avons deux cadenas, il n'en reste qu'un.

**Madame GOFFINET** – Ca va dans le même sens que Monsieur SAINLEZ : en matière d'urbanisme, si on regarde le plan de secteur, on voit des taches « zone rouge » urbanisables, et ce n'est pas parce que les taches sont rouges que toutes ces zones vont être urbanisées. Je prends par exemple le cas où il y a des endroits où ce ne sera jamais possible de pouvoir mettre de l'égouttage. Même si vous êtes avec votre terrain en rouge qu'on peut urbaniser, dans la pratique vous ne pourrez pas. C'est la même chose avec des zones qui sont définies zones naturelles pour lesquelles il y a eu des discussions tant avec la DNF que les services de la Région Wallonne, vous allez avoir in fine un veto. C'est comme vous par rapport à votre habitation, votre zone rouge constructible n'est pas limitée au seul terrain bâti actuellement. La zone rouge, si vous regardez où est située votre maison, est beaucoup plus longue ; or vous ne pourrez jamais construire par exemple tout au fond de la parcelle. Il y a des règles et des limites qui sont fixées par la Région Wallonne.

**Monsieur MAGNUS** – C'est pour ça qu'une fois de plus il faut dire qu'aujourd'hui on ne vote pas sur un permis d'urbanisation, et encore moins sur un permis d'urbanisme. C'est véritablement comme on l'a rappelé, cette révision du plan de secteur.

**Madame CHAMPLUVIER** – Les craintes que l'on a à l'heure actuelle est que l'on construit beaucoup à l'intérieur d'ilots, donc des bâtiments qui ont été rasés et où on va construire un immeuble dans le fond de l'ilot. Pareil pour la rue Scheuer où on a détruit un ancien bâtiment et où on construit en fond d'ilot. D'autre part je trouve que la surface de 3 hectares est un peu juste, parce qu'une zone naturelle a quand même besoin d'une zone tampon car il va y avoir une pression – plus de monde parce que l'on va construire – donc il faut quand même prévoir de mettre en réserve toutes les zones d'intérêt biologique. Il faudrait donc agrandir cette zone.

**Monsieur TURBANG** - Je suis d'accord avec vous, mais si vous regardez le plan qu'IMPACT a prévu, vous avez toute une zone boisée qui se trouve à l'avant également. Et comme on l'a dit, il y aura la zone 2 en rose qui sera de l'habitat disséminé au sein d'une zone de végétation, soit des arbres, soit des taillis ou des choses comme cela... c'est clair que l'on ne va pas mettre toute la zone en zone naturelle, mais tout ça va se fondre dans une zone globale. Il faut le voir avec cet avant plan boisé. Et comme l'a dit Monsieur PAJOT, c'est une bande d'une trentaine de mètre qui sera là, plus la partie

4 qui sera à l'avant, je vais dire une zone pelouse/gazon, ça sera l'avant des habitations, et toute cette zone-là n'est pas en zone naturelle. Elle sera environnementalement une zone tout-à-fait intéressante. Mais encore une fois on n'a toujours pas mis une maison dessus, déjà là on veut aller plus loin. On utilise quand même 1/3 de toute la zone pour en faire une zone naturelle... sur les 9 hectares on utilise quand même 3 hectares qui seront en zone naturelle - en accord avec le DNF qui a dit que cette zone les intéresse parce qu'elle bénéficie d'un biotope intéressant, il y a différents animaux qui y vivent, différentes plantes, végétaux, etc. Donc 1/3 de la surface qui est cédé à la Commune pour en faire une zone naturelle, je pense que le promoteur fait un gros effort.

**Monsieur MAGNUS** – Notre commune augmente en nombre d'habitants, donc à un certain moment on doit se poser la question : on a tous une maison, on est tous propriétaires, locataires, etc. mais où va-t-on mettre demain les habitants qui viennent en plus ? Si nous n'utilisons pas une ancienne friche industrielle pour faire de l'habitat, alors dites-moi où il faut construire ?!

**Madame CHAMPLUVIER** - Il faut aussi qu'Arlon ait de petits espaces verts parce qu'on étouffe, franchement...

**Monsieur MAGNUS** - Il y a 1/3 de l'espace qui est en zone naturelle !

**Madame CHAMPLUVIER** – Oui mais pour moi, ce n'est pas suffisant.

**Monsieur MAGNUS** - Donnez-moi des quartiers où il y a 1/3 de l'espace qui est en zone naturelle !

**Madame CHAMPLUVIER** - C'est un espace naturel d'intérêt, mais il y en a de moins en moins. Si on réduit à peau de chagrin les petits îlots complètement isolés, ça veut dire qu'il n'y aura plus rien dans 10-15 ans...

**Monsieur MAGNUS** – On vous a dit qu'éventuellement on aurait pu à l'un ou l'autre endroit ...

**Madame CHAMPLUVIER** - Si on isole de petites poches de nature tous les 3 ou 4 kms, il n'y en aura plus.

**Monsieur MAGNUS** - Ce n'est pas à 3 ou 4 kms, ici c'est l'un près de l'autre.

**Madame CHAMPLUVIER** – C'est une vue d'ensemble.

**Monsieur MAGNUS** - On avancera dans le permis d'urbanisation justement pour faire en sorte que les demandes du DNF soient rencontrées et de faire en sorte que ce soit un chouette quartier. Notre intérêt n'est pas de faire en sorte que les gens n'aient pas envie d'acheter là-bas... c'est un chouette quartier. Et que les gens du quartier qui sont déjà là maintenant se disent que c'est une belle intégration naturelle dans le paysage. C'est quand même cela l'objectif de tout le monde.

**Monsieur TRIFFAUX** – Je voulais juste dire que je rejoins vraiment les préoccupations de Madame CHAMPLUVIER sur les îlots intérieurs et sur le besoin de conserver des zones de parcs, de jardins, où l'on sait respirer, etc. C'est vraiment important et je regrette souvent ce que l'on fait dans des îlots intérieurs. Mais justement quand je disais que ce projet était intéressant et qu'il était bien préparé, ce que je voulais dire c'est que j'ai l'impression qu'on a affaire à des promoteurs qui ne cherchent pas une urbanisation future outrancière, comme c'est souvent le cas. Donc je trouvais que 3 hectares ici qui restent en zone naturelle, c'est vraiment pas mal... Quand vous dites que ce n'est pas assez, d'accord je vous rejoins sur cette préoccupation, mais pour une fois que l'on va dans le bon sens, je saute dans le train !

Le Conseil communal, **par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme G. FROGNET et Mme I. CHAMPLUVIER)**, décide :

- D'approuver le principe de révision du plan de secteur afin d'inscrire une zone d'habitat en lieu et place de la zone de dépendance d'extraction sur le site de l'ancienne briqueterie d'Arlon ;
- D'approuver le dossier de base réalisé par le bureau IMPACT daté de juin 2019 ;
- De soumettre sa décision de demande de révision de plan de secteur et le dossier de base à une Réunion d'information préalable (RIP) le mardi 5 novembre 2019 à 20h00 en la salle européenne - salle A4- de l'Hôtel de Ville, rue Paul Reuter, 8 à 6700 Arlon ;
- De diffuser l'avis informant de la tenue de la Réunion d'information préalable dans deux journaux régionaux, dans un journal toute boîte et sur le site internet de la Ville d'Arlon ;
- D'inviter à cette Réunion d'information préalable :
  - le Ministre de l'aménagement du territoire ou son représentant
  - un représentant de la DG04 - Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - Direction de l'aménagement local
  - le Fonctionnaire délégué de la Direction extérieure du Luxembourg
  - le Directeur Général de La DG03 ou son représentant
  - le pôle « Environnement »
  - le pôle « Aménagement du territoire »
- De charger le Collège communal d'exécuter les modalités pratiques de cette Réunion d'information préalable conformément à l'article D.VIII.5 du CoDT ;
- D'envoyer copie de la présente délibération pour information :
  - à la DG04 - Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - Direction de l'aménagement local
  - à la DG04 - Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - Direction extérieure du Luxembourg.

## **2. TRAVAUX - Marché de Travaux : En présence de l'auteur de projet, IMPACT, Aménagement d'espaces cinéraires dans les cimetières d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.**

**Monsieur LAFORGE** – Normalement vous avez reçu un erratum sur votre bureau. On vous présente donc aujourd'hui l'aménagement de columbariums et d'aires de dispersion dans l'ensemble des cimetières d'Arlon, en vous demandant évidemment d'approuver les conditions et les modes de passation du marché. On dit bien dans l'ensemble des cimetières, et là on y tient en effet, car nous pensons qu'il faille tout simplement offrir les mêmes services pour tout le monde, quelles que soient les convictions de chacun, et aussi afin de respecter les dernières volontés de tous nos citoyens. Vous verrez donc dans la présentation de Monsieur DROPSY du bureau IMPACT, que je remercie d'ailleurs d'être présent ce soir pour présenter ce projet, qu'on a besoin évidemment d'être en ordre au niveau du décret du 14 février 2019 au niveau de l'aménagement d'espaces cinéraires. On a également besoin de nouveaux columbariums. On sent qu'à certains endroits on est un peu juste, les columbariums se remplissent, donc il faut en proposer de nouveaux. On profite aussi de ces nouveaux columbariums pour aménager des nouvelles aires dispersion autour. Vous avez actuellement l'aire de dispersion à Arlon qui va être réaménagée, mais on va également proposer des aires de dispersion dans les cimetières des villages. Je pense que c'est important. Je reçois d'ailleurs de temps en temps des messages de nos citoyens qui aimeraient bien être incinérés et faire en sorte que leurs cendres restent dans le cimetière du village. Je pense donc que c'est important de pouvoir proposer ces aménagements. Les nouveaux modes d'inhumation au niveau des caveaux-urnes : vous avez actuellement une zone caveau-urne au cimetière d'Arlon, quand vous allez dans la rue du Temple, la

2<sup>ème</sup> entrée tout au-dessus. On sait qu'à un moment donné elle va devenir saturée d'ici fin 2020. On vous propose donc une nouvelle zone dans un talus où il sera difficile de toute façon de creuser à 240 cm de profondeur pour inhumer des cercueils. C'était vraiment l'endroit idéal justement pour une nouvelle parcelle cinéraire de type paysager, d'ailleurs je profite de ce dossier pour remercier évidemment Anne-Catherine qui a beaucoup travaillé sur celui-ci. Cette nouvelle parcelle cinéraire sera entièrement végétalisée avec des espaces de recueillement et de repos. Et on y mettra des caveaux à urnes en essayant de respecter une certaine uniformité, et d'avoir en tout cas une structure au niveau de cette parcelle. Je laisse maintenant la parole à Monsieur DROPSY.

**Monsieur DROPSY**, auteur de projet du bureau IMPACT – Vous avez déjà bien resitué le projet ; vous avez donc rappelé le décret de Madame DE BUE sur les cimetières, qui a modifié le décret précédent et qui demande à ce qu'il y ait partout des aires de dispersion. Une deuxième chose que je voulais dire, vous avez insisté sur le fait que c'est toute la commune qui est visée par ce projet. Je connaissais déjà bien la ville d'Arlon, mais j'ai visité les 17 cimetières, on les a mesurés, et je peux vous dire que j'ai appris à connaître certains patelins que je ne connaissais pas. Encore un petit mot pour vous situer comment l'étude a été faite. Bien sûr c'est notre bureau qui a fait l'étude, mais on a travaillé de concert avec votre administration, et aussi l'administration de la Région Wallonne puisque Monsieur Xavier DEFLORENNE avait déjà donné un accord de principe sur les aménagements que l'on va vous proposer ce soir. Monsieur DEFLORENNE étant 'Monsieur Cimetière' de la Région Wallonne. On va commencer par le cimetière d'Arlon : je pense que tout le monde connaît l'aire de dispersion du cimetière d'Arlon. Il faut savoir que le problème est qu'on ne sait pas très bien où se déplacer et comment respecter les endroits où les cendres sont versées. L'objectif qu'on s'était donné était d'organiser un peu mieux la surface et de créer une circulation à l'intérieur du site. Il y a eu 36 projets, la dernière idée qui a été retenue est de faire une circulation qui traverse plus ou moins tout le site avec une sorte de dallage japonais, mais ce sont des dalles en béton blanc de 2 m de large, et tout le long de ce sentier imaginer des stèles pour pouvoir rappeler le nom des défunts. À l'avant-plan, en dessous, on va mettre une aire pour pouvoir faire des différents discours quand on met les cendres ; une petite aire avec un pupitre où les gens pourront se concentrer devant l'aire où seront répandues les cendres de leur défunt. On va réorganiser aussi ce qui existe sur le site, c'est-à-dire là où les plaquettes sont installées pour rendre un peu un aspect plus moderne à cette surface du cimetière d'Arlon.

Le deuxième site est encore sur Arlon, et Monsieur l'Échevin en a parlé tout à l'heure, c'est une zone qui est résiduelle. Comme vous le constatez elle est en pente et on s'est dit qu'on allait faire une première action pour pouvoir remettre des columbariums, et aussi des caveaux urnes. Mais on ne va pas les installer dans le même esprit que dans le cimetière. On va faire ça sous forme de promenade, de lieu où, finalement, on a une belle vue sur St-Donat; et en même temps c'est un lieu de réflexion tout en étant un lieu pour pouvoir y déposer des cendres. Simplement, il y a des différences de niveaux relativement importantes, l'idée est de jouer avec des gabions et des columbariums, d'alterner ceux-là pour que ce ne soit pas un mur très régulier. Les caves-urnes seront à l'avant, comme vous le voyez ici, et les columbariums serviront également de 'mur de soutènement' puisqu'il va quand même falloir attraper du niveau. Nous avons fait une 3D pratiquement pour chaque projet. Une petite parenthèse, la 3D est une 3D informative, car c'est toujours bien un dessin mais ça ne sera pas la réalité, ça va s'en rapprocher. Voilà comment nous imaginions les choses : vous avez le sentier principal qui existe et nous allons créer un sentier secondaire avec de nouveau une surface pour pouvoir recevoir les gens, faire les différents petits mots lors d'une mise en terre ou des cendres dans les columbariums. Comme je l'ai expliqué, au lieu d'avoir une grande pelouse ça va être un lieu de promenade. Une petite image d'un autre cimetière pour vous montrer qu'au lieu d'avoir des caveaux-urne on a considéré qu'il fallait lui donner une certaine pente, pour justement aider lorsqu'il y a une pancarte dessus signalant les personnes dont leur urne est présente, pour les voir comme il faut.

Maintenant on va repasser dans les villages. Je me suis un peu demandé comment présenter cela parce que c'est vrai que c'est un sujet un peu spécial. J'ai voulu présenter comme des aménagements qui donnent un plus aux différents cimetières. Si on commence par Autelhaut – de nouveau c'est dans l'esprit de tous les aménagements, et on a réfléchi avec l'administration - ce sont des surfaces qui sont soit irréalisables pour mettre des tombes, soit des surfaces qui sont considérées comme résiduelles. On s'est donc servi de ces endroits là pour pouvoir installer les différents aménagements et infrastructures nécessaires. Suivant le cimetière on ajoutait un columbarium. S'il y en avait qui n'étaient pas remplis, on n'en mettait pas ; là où il y en avait besoin d'un, on en rajoutait. Mais dans tous les cimetières on a réalisé des aires de dispersion.

À Autelbas, pour l'aire de dispersion, nous avons créé un mur tout autour, et vous avez vu la photo avec ce recoin et les différences de niveau, pour séparer du reste de l'aménagement. On met une aire de dispersion avec un tapis de sédum, et au milieu des pas japonais pour pouvoir circuler au milieu de l'aire de dispersion. Voilà plus ou moins ce que ça donne en 3D, c'est relativement simple mais pour chaque cimetière la grandeur de l'aménagement diffère. A Autelbas ça va s'intégrer sans problème dans le cimetière.

A Barnich, une des zones qui était aussi une zone résiduelle. En réalité il y avait deux zones et deux aménagements différents à Barnich. Pour l'aire de dispersion, c'est le même principe que celui que je viens de vous présenter avant. Pour le reste on a rajouté des columbariums ici ; le pupitre avec des graviers pour pouvoir recevoir les gens ; c'est la surface que je vous ai montré en photo qui est occupée autrement que par une pelouse encombrée de cailloux.

Pour ce qui est de Bonnert, il y a déjà un site relativement intéressant qui n'est pas une aire de dispersion pour l'instant, mais qui est relativement central dans le cimetière. Une petite parenthèse : dans le décret on doit mettre les autres signes d'obédience s'il y a des croix et les ajouter pour pouvoir recevoir les cendres de toute personne. Ici le projet on l'a voulu un peu plus moderne, parce que le site est un peu différent. Tout autour nous allons mettre une bordure en acier corten – un acier qui rouille – simplement pour pouvoir monter légèrement le niveau de la surface existante, et de nouveau ce sera une aire de sédum. Mais sur la croix existante on va la changer et mettre une stèle commémorative avec les autres signes d'obédience. Nous n'avons pas besoin de pupitre ici puisque tout existe déjà sur le site.

A Fouches, il y a un recoin qui n'est finalement pas très « sexy » pour un cimetière, c'est là où on dépose les bouquets fanés et tout ce qu'on peut trouver dans un cimetière. On a donc pris ce site-là et on s'est dit qu'on allait l'habiller, lui rendre une autre vocation que recevoir simplement les déchets du cimetière. Voilà les plans, on va donc refaire les murs tout autour, de nouveau les pas japonais, et on va aussi créer une allée pour y arriver et pour que les PMR puissent aussi aller jusque-là - petite parenthèse, dans tous les aménagements on a bien sûr prévu des accès PMR – et aussi des plantations de part et d'autre pour avoir une sorte d'allée qui allait vraiment vers l'aire de dispersion. Ça permettait de mettre en valeur finalement quelque chose qui est nécessaire, mais comme l'Échevin l'a dit, de plus en plus de gens se font incinérer et l'endroit se prêtait bien.

Pour ce qui est de Frassem, voilà ce qui existe pour l'instant au niveau des columbariums. On nous avait demandé de rajouter également des columbariums, donc si on revient à la photo précédente nous allons utiliser toute la surface qui se trouve devant les columbariums existants. On va donc rajouter de part et d'autre des columbariums, et on va faire une aire de dispersion au milieu de pavés béton en schiste crêté – c'est le schiste que l'on met sur champs. Et la différence entre le schiste crêté que l'on trouve dans certains villages et une aire de dispersion est qu'il n'y aura pas de joint et que les cendres pourront descendre dans le sol de façon naturelle. Dans chaque cimetière c'est la même chose, je vous montre surtout les détails différents d'un cimetière à l'autre.

A Freylange il existe deux columbariums, on en voit un ici de côté et l'autre de face. Il y a une demande apparemment plus importante dans le village de Freylange. L'idée était de rajouter un columbarium en plus, de créer sur l'espace qui est pour l'instant un mélange de gravier, de pelouse, un espace bien délimité pour pouvoir de nouveau y mettre une aire de dispersion en schiste, avec installation d'un pupitre et de la stèle commémorative, pour pouvoir recevoir les plaquettes des gens qui s'y trouvent.

A Guirsch, on est un peu embêté parce que vous aviez fait un aménagement assez récent il y a quelques années, et nous n'avions pas beaucoup de place pour créer l'aire de dispersion. Avec Monsieur DEFLORENNE on s'est donc un peu interrogé et, comme c'est le seul cimetière de la commune qui sera aménagé de cette façon-là, on a aménagé une vasque de dispersion. La vasque de dispersion doit être en contact avec la terre directement. On va donc juste dans les pavés que vous avez installés ici, on va faire de la réfection autour, et recréer aussi une surface différente en pavés de pierre bleue, où l'on va mettre cette vasque au milieu. Il y a peu d'espace pour la réaliser autre part.

A Heinsch, vous avez la grande route qui passe derrière. L'idée était de garder tout ce qui existe déjà (une vierge, des columbariums, ...) et de créer une aire de dispersion un peu différente des autres. Il faut un peu être original mais ça se prêtait relativement bien. On propose de faire une aire de dispersion en galets blancs, un peu comme un jardin japonais. Pour le reste ce sont des aménagements que je vous ai déjà dit plusieurs fois donc je ne vais pas répéter. Voilà un peu sur quoi nous étions partis, c'est vraiment recréer avec des petits galets fins l'idée d'un jardin japonais, un jardin zen, ça change un peu des autres surfaces présentées.

A Sampont, columbariums existants... Il n'y avait pas trop de demandes. Et quand vous regardez il y a encore beaucoup de place dans les columbariums – il y a un columbarium qui est utilisé pour l'instant. On veut installer l'aire de dispersion autour de l'arbre existant. Il y a un sentier qui existe déjà, donc on dresserait simplement une bordure d'acier corten de nouveau, et l'aire de dispersion serait finalement le dessous de l'arbre, avec un tapis de sédum pour couvrir le pied de l'arbre. Voilà ce que ça peut donner ... voilà le columbarium existant et voilà comment on pourrait aménager des choses, avec une stèle commémorative à côté.

A Sterpenich, c'est un peu dans le même esprit que la précédente. On va se servir d'un arbre existant et on va créer tout autour l'aire de dispersion qui va s'intégrer facilement, puisque l'arbre est là, et il suffit de dresser des bordures. Je fais encore une petite parenthèse parce que j'ai un budget à ne pas dépasser, donc il y a des moments où il faut faire des choix. Notre bureau on a su imposer certains aménagements sympas tout en restant dans le budget. Voilà ce que ça peut donner puisque ceci est déjà existant sur le cimetière de Sterpenich.

A Stockem, l'endroit est un peu spécial car c'est tout à fait dans le fond du cimetière. Vous vous rendez bien compte de nouveau qu'on a une surface pour recevoir différents déchets du cimetière ; on a les columbariums ; on a un bouleau qui est au milieu du jeu de quilles, ... C'était ce qu'on nous avait donné comme surface utilisable dans cimetière de Stockem, donc voilà ce que nous avons proposé : rhabiller ce qui sert pour l'instant de surface pour recevoir les déchets, y installer deux columbariums de part et d'autre en les adossant à la maçonnerie, de créer une aire de dispersion au pied du bouleau. Je pense qu'associer un arbre à une aire de dispersion, c'est un bon deal et ça permet que ça soit moins dur vis-à-vis des parents des défunts. De nouveau, pupitre, etc... comme dans tous les sites.

Toernich, vous avez le mur d'enceinte du cimetière ; il faut savoir que tout en dessous il y a un revêtement tout le long qui existe sur une trentaine de centimètres. Finalement l'idée est d'utiliser la surface, de faire rentrer une nouvelle circulation avec un banc, le pupitre et autre... et on revient avec le schiste crêté pour réaliser l'aire de dispersion.

Udange, c'est un peu différent car on utilise une tombe qui existe et on la restaure pour créer cette surface. On remet simplement des bordures propres, on réaménage l'aire, on y met une pelouse ou un tapis de Sédum, et on installe un banc. Ça reste toujours un peu dans le même genre.

Viville, on a remarqué une chose qui nous a étonnés : le mur d'enceinte que vous voyez, ce sont des parois en béton qui ne sont pas très intéressantes au niveau esthétique. On a donc proposé, et ça a été accepté au niveau de votre administration, de mettre des plantes grimpantes pour cacher un petit peu ces palissades. Comme vous voyez sur cette photo, on a déjà ces columbariums ici, ce Christ au milieu du jeu de quilles... l'idée est de laisser les columbariums comme ils sont là, de planter et de créer une autre aire de dispersion plus loin, dans le fond à gauche de ce que vous venez de voir. C'est toujours la même chose, on essaye qu'il y ait toujours la même uniformité dans les différents aménagements, même si parfois il y en a un ou l'autre qui sort de l'ordinaire.

Waltzing, il y a une tombe abandonnée qui est un beau cachet car elle est en pierre, et elle est intéressante comme élément structurant dans le cimetière. On a donc décidé de la conserver, de la remettre à neuf, de recréer les bordures autour parce que vous vous rendez compte que les bordures sont un peu abimées, et de créer l'aire de dispersion au milieu. Voilà ce que ça devrait donner... Je pense que ça serait intéressant parce que c'est idéalement placé à l'entrée du cimetière de Waltzing et ce monument est un beau cachet.

Weyler, c'est de se servir de ce qui existe ici, c'est-à-dire le mur, et de le compléter par d'autres murs pour créer l'aire de dispersion sur cette zone qui de nouveau ne sert pas à grand-chose. En plan, voilà ce que ça peut donner... Voilà en 3D... On remblaie pour arriver dans l'aire de dispersion et pour pouvoir amener simplement un terreau spécial pour y installer les plantes et qu'elles prennent bien.

On a fait le tour des 17 endroits, soit 18 sites qui ont été proposés à l'aménagement. Peut-être une petite précision quant au cahier des charges que vous avez eu sûrement l'occasion de feuilleter : première chose, on arrive à une estimation de 340.000 € HTVA, 420.000 € TVA comprise. Deuxième chose, on va travailler par procédure ouverte, c'est-à-dire que c'est ouvert à toutes les entreprises, mais on a quand même cadencé un peu pour les différentes catégories. Troisième chose, on a précisé à l'intérieur du cahier des charges, notamment que tout ce qui est pierre bleue soit de la pierre bleue belge et pas de la pierre bleue qui vient de Chine ou autre.

**Monsieur TRIFFAUX** – Je prends conscience que votre mission n'était pas aisée, Monsieur DROPSY, la plupart de nos cimetières de villages sont exigus et ce n'est certainement pas facile. Je ne suis pas un spécialiste de la question mais je suis parfois étonné de la superficie qui me paraît parfois très petite pour disperser les cendres. Est-ce qu'il y a un critère de minimum, parce que ça va quand même être compliqué ?

**Monsieur DROPSY** - Dans le décret il n'y a pas de surface suivant les villages. Si vous remarquez, suivant les villages, les aires de dispersion sont plus ou moins grandes.

**Monsieur TRIFFAUX** – Monsieur LAPLANCHE, est-ce que ça va aller ? Est-ce que c'est suffisant ?

**Monsieur LAPLANCHE** – Il est préconisé une surface de 2 m<sup>2</sup> par dispersion, par mois, pour chaque aire de dispersion. Chaque aire de dispersion fait au moins 6 m<sup>2</sup>, ce qui est suffisant pour le nombre de dispersions présumées dans les villages.

**Monsieur TRIFFAUX** – Pour Guirsch, vous avez parlé d'une vasque ?

**Monsieur DROPSY** – Je resitue un peu l’endroit... les pavages ont été réalisés comme je l’ai dit assez récemment, donc l’aire de dispersion va se mettre ici, on n’avait pas de place à Guirsch. On en avait discuté avec Monsieur DEFLORENNE, dont les cimetières sont son dada, et il nous a proposé cela. La seule condition qui a été donnée c’est que comme Monsieur LAPLANCHE l’a dit, c’est que les cendres qui tombent en dessous soient directement en contact avec la terre. Je reviens à votre première question, effectivement toutes les cendres vont tomber à la même place.

**Monsieur TRIFFAUX** – Pour la pelouse de dispersion à Arlon, vous avez prévu une zone en haut et une autre en bas, où les gens vont se tenir c’est ça ? Vous avez même parlé d’un pupitre... ça va être en tarmac? bétonné ? Ou est-ce qu’on va essayer de garder le côté végétal ?

**Monsieur DROPSY** - On maintient le côté végétal, mais il faut savoir que des cendres ont déjà été dispersées donc on ne peut pas faire ce qu’on veut. On doit respecter le site. Ce qu’on va faire, c’est mettre des graminées spéciales qui poussent lentement. On va changer la pelouse qui existe par des graminées spécifiques. L’espace vert reste donc vert, les deux aires seront en pavés béton. Comme je l’ai dit au départ, la circulation du site se fait par un pas japonais, une dalle de 2 m sur 50 cm qui permet de cheminer à l’intérieur. Le but est d’essayer de rendre un peu plus homogène les surfaces. Je l’ai fait dans d’autres communes, on ne commence pas à mettre des gravures, c’est le nom du défunt bien indiqué sur telle sorte de plaque, point barre. Essayer d’avoir quelque chose de propre et de ne plus avoir un peu de tout et rien.

**Monsieur TRIFFAUX** - Le nom du défunt dont vous parlez maintenant, on est toujours dans la dispersion ?

**Monsieur DROPSY** - Oui on est dans l’aire de dispersion.

**Monsieur TRIFFAUX** – Donc on maintient le système de petites plaquettes ?

**Monsieur DROPSY** - Oui sauf qu’on les met sur une stèle en pierre bleue, ce qui permet d’avoir quelque chose de propre.

**Monsieur TRIFFAUX** – Comment ça va se passer pour celles qui sont déjà sur les obélisques, qui se dégradent fortement ? C’est remplacé ?

**Monsieur DROPSY** - On va récupérer cela.

**Monsieur TRIFFAUX** - J’insiste sur ça vraiment, vous ne sauriez croire à quel point c’est important pour les familles des personnes décédées, dont les cendres sont dispersées, ces petites plaquettes avec le nom... je l’ai encore constaté il y a une dizaine de jour, c’est vraiment fondamental donc il faut vraiment le respecter à fond.

**Madame NEUBERG** – Est-ce que je peux juste vous demander de revenir sur le slide du cimetière de Heinsch, s’il-vous-plait ? Ces pavés blancs qui ont l’air d’être en contre-bas de l’escalier, ce n’est pas pratique.

**Monsieur DROPSY** - Vous avez bien vu c’est l’escalier qui descend vers la partie basse où est le cimetière.

**Madame NEUBERG** - L’espace de recueillement se trouve plus loin mais vous souhaitez le ramener juste près de l’escalier ?

**Monsieur DROPSY** - L'aire de dispersion va s'encadrer dans le mur qui se trouve près de l'escalier, de sorte qu'on va avoir une belle surface qui, de mémoire, doit faire quelque chose comme 3,50 m sur 3,50 m.

**Madame NEUBERG** - Je trouvais qu'avoir cet espace juste coincé derrière l'escalier me paraissait curieux. J'ai déjà assisté à plusieurs funérailles, quand le cortège descend vers cet espace dans le cimetière, c'est un peu étroit.

**Monsieur DROPSY** – En termes d'aménagement et d'intégration d'aménagement, je trouve que c'est ce qui est le mieux, mais c'est mon avis.

**Monsieur GIGI** – Merci Monsieur DROPSY pour votre présentation. C'est clairement important d'aménager aussi nos cimetières, qui je trouve sont de magnifiques lieux de vie. Mais il est important, et vous l'avez déjà signalé, d'également adapter un peu le règlement. Avec Monsieur LAPLANCHE on se voit en Commission et on y travaille. J'ai aussi une réflexion par rapport à l'humusation, je pense qu'un jour il faudra peut-être réfléchir aussi à ce mode de recueillement que l'on pourrait avoir. Par contre j'ai une question : est-ce que dans votre projet vous avez pensé à intégrer la végétalisation des cimetières qui est en cours actuellement ?

**Monsieur LAFORGE** – C'est un autre dossier. On va faire Autelhaut et la partie ancienne d'Arlon, puis nous allons continuer chaque année avec d'autres cimetières.

**Madame GOFFINET** – Je voulais remercier Monsieur DROPSY qui a eu un peu plus de cheveux blancs à cause de nous, parce que c'est vrai que nous n'étions pas faciles. Quand je dis « nous », c'est Monsieur LAPLANCHE qui avait beaucoup d'exigences, Madame HAAS, le Collège, mais également la Commission cimetière chez qui ce dossier avait été présenté. Je trouve que vous avez bien tenu compte de toutes les remarques et suggestions qui ont été émises. Je reconnais que personne n'a été facile, moi également, donc si je vous ai parfois un peu blessé, je tiens à m'excuser publiquement parce que je pense que c'était vraiment important que tous les citoyens et tous les villages soient traités de la même manière. Actuellement il n'y avait qu'une seule aire de dispersion qui était à Arlon, et je trouvais ça vraiment regrettable, alors peut-être qu'on peut faire encore mieux mais je pense que là, ça a le mérite d'exister et de répondre aux besoins et aux attentes de chacun. Par rapport à Arlon, avec les travaux qui se passent au niveau du corps de garde et qui avancent bien, je pense que les cimetières vont devenir accueillants, parce que je considère que les cimetières sont aussi un lieu de parc, un lieu de dépaysement, et j'invite d'ailleurs chaque membre de ce Collège à ne fut-ce qu'aller dans le cimetière d'Arlon le samedi ou le dimanche, qu'il fasse pluie ou beau temps. C'est vraiment magnifique et ça suscite les réflexions. J'avais une petite remarque pour Monsieur DROPSY et une pour Monsieur l'Échevin. Pour Monsieur DROPSY, c'était tout simplement pour que vous puissiez confirmer que la croix de Bonnert qui va être remplacée par la stèle représentant toutes les obédiences sera remise ailleurs dans le cimetière, parce que les villageois y tiennent.

**Monsieur DROPSY** - C'est à l'administration que vous devez poser la question.

**Madame GOFFINET** - Dans le cahier des charges elle n'est pas évacuée.

**Monsieur LAFORGE** - Elle ne sera pas évacuée, on va la garder.

**Madame GOFFINET** - Autre question : dans les aménagements qu'il y aura encore lieu de faire pour être 'au top' et répondre à beaucoup de prescriptions et d'obligations que l'on a du décret, je voulais simplement rendre attentif Monsieur LAFORGE de ne pas oublier la Parcelle des Etoiles qui mérite vraiment une plus grande attention. Il est clair qu'on avait déjà essayé de répondre à des appels

à projets, nous n'avons pas été retenus. Donc j'ose espérer que vous sauterez sur les futurs appels à projets concernant le domaine. Si pas, avancer dans cette réflexion.

**Monsieur LAFORGE** – Oui, tout-à-fait, c'est vrai que nous devons être en règle aussi avec le décret, donc je pense que l'on va plutôt faire travailler les services au niveau de l'aménagement de cette Parcelle des Etoiles, et on verra bien s'il y a des appels à projets. En tout cas, nous en avons déjà discuté avec Monsieur LAPLANCHE, et c'est tout simplement dans nos têtes et nos projets, et on va avancer là-dessus. Je pense que c'est important pour les familles, c'est ailleurs un moment très difficile pour eux de vivre ça, et donc on doit aussi pouvoir avoir une parcelle qui puisse accueillir les enfants et les fœtus correctement. Vous avez raison, je vais sauter aussi sur ce que vous avez dit. Je sais que ça fait des fois rires mais je pense que les cimetières sont aussi des lieux de vie, de parc, de promenade... je vous invite de temps en temps à suivre un peu l'actualité de l'Office du Tourisme, et notamment dernièrement il y a eu les Journées du Patrimoine, où Madame Véronique MARTELEUR a proposé la visite du cimetière le samedi et le dimanche. N'hésitez pas à y aller, on découvre ceux qui y sont, l'histoire d'Arlon en même temps – parce que c'est vrai qu'un cimetière c'est aussi l'histoire d'une ville – et donc j'invite évidemment le Conseil à se rendre régulièrement au cimetière d'Arlon. Je sais que Monsieur TRIFFAUX y était, d'ailleurs j'y étais le jour d'avant avec Madame LAMESCH.

**Monsieur GAUDRON** - Je voulais revenir sur Guirsch, je me demande s'il n'y avait pas une possibilité alternative... j'entends bien le souhait de ne pas défaire ce qui a été fait récemment, et c'est un objectif louable dans l'absolu. Mais maintenant, venir avec une solution technique juste parce qu'on ne veut pas défaire ce qui a été fait... On a le continuum de tombes, puis il y a cette petite marée de pavés, donc si on enlève simplement les 3-4 m<sup>2</sup> de pavés qui sont là le long du mur, est-ce qu'on ne sait pas faire simplement un aménagement assez propre et assez semblable à ce qu'on a fait dans d'autres endroits, et qui est peut-être plus en cohérence avec l'ensemble des aménagements que l'on a fait ?

**Monsieur DROPSY** - Je vais répondre qu'en principe quelques aménagements ont été faits quelques années avant. Les gens posaient des questions donc on s'est dit qu'on allait minimiser finalement l'intervention sur ce qui avait été fait. Maintenant le faire sur le côté... effectivement on pourrait démonter tout ça ici.

**Monsieur GAUDRON** – Ce genre de pavés est juste posé.

**Monsieur DROPSY** - Sur un béton maigre poreux, donc il y a ça à démonter... Il y a entre 15 et 20 cm de béton poreux, et en dessous il y a encore un empièchement d'une quinzaine de centimètres, donc si ça a été fait comme ça...

**Monsieur MITRI** – Je rejoins Monsieur GAUDRON par rapport au cimetière de Guirsch : le souhait d'un citoyen est que ce soit une dispersion, alors que là c'est plus un effet entonnoir, et je crains qu'il ne soit pas vraiment accueilli par les villageois et que ce ne soit pas utilisé... Pour cela, je me demande s'il n'y a pas moyen de se donner encore une réflexion là-dessus, dans l'espace qu'il y a... Le nombre de villageois ne demande pas énormément de mètre carré par rapport aux besoins, à la population ou à la dispersion éventuelle par mois. Derrière la chapelle je me demande s'il n'y a pas encore un espace de libre que l'on pourrait éventuellement exploiter... Et par rapport à ce qui est proposé, je mets un petit point d'interrogation par rapport à la volonté de disperser les cendres.

**Monsieur MAGNUS** - On va réfléchir encore pour Guirsch, pour un espace plus important, peut-être un entonnoir énorme, etc.

**Madame DE GREEF** – C’est en fait la même question que Monsieur GAUDRON, par rapport à Guirsch. Je n’habite pas à Guirsch mais si je veux que mes cendres soient dispersées, et ce concept-là ne convient pas du tout, à mon sens. Je voulais juste vous remercier pour la présentation, et par rapport aux pupitres qui sont vraiment très utiles dans ces circonstances, est-ce que vous en avez prévu dans tous les cimetières ? Parce que c’est quelque chose d’assez important pour réunir les gens.

**Monsieur DROPSY** – Oui. Vous avez sûrement vu les détails dans le cahier des charges, ce sont des pupitres en pierre bleue. C’est très simple et très dépouillé car ce sont des colonnes en pierre bleue.

**Monsieur MAGNUS** - Il ne faut pas confondre l’espace de dispersion avec l’entonnoir.

**Monsieur SAINLEZ** – J’avais aussi la question par rapport à Bonnert, et qui a été répondue. Je profite de l’occasion pour alerter, et on le sait parce qu’on a commandé une étude pour cette réfection, sur l’état de quelques murs d’enceinte de quelques cimetières qui sont dans un mauvais état, pour ne pas dire en train de s’écrouler. Je me demandais un peu, on avait demandé un consultant ou une société pour faire ce tour et nous donner le planning... mais il y a quelques endroits assez urgents dans certains cimetières qu’on connaît tous, et je pense qu’il y a un peu de sécurité publique derrière... j’aimerais savoir où cela en est ?

**Monsieur LAFORGE** – On travaille évidemment là-dessus. On va travailler sur plusieurs années avec un budget de 135.000 €, je pense, par mur. On va commencer par celui d’Arlon puis on va avancer aussi pour rénover certains murs dans les villages, notamment Autelhaut, Waltzing, etc. On doit penser aussi à l’extension du cimetière de Waltzing parce qu’il devient bien rempli. On a donc réussi à faire des exhumations techniques, mais on doit maintenant penser dans quelques années à pouvoir l’étendre... tout cela est bien dans les projets, je vous rassure. Et on avance là-dessus avec Monsieur LAPLANCHE. Je voulais aussi insister sur les différentes aires de dispersion : je pense que c’est aussi un plus d’offrir différentes aires de dispersion dans la commune. On peut peut-être imaginer que cette aire de dispersion à Guirsch ne soit pas uniquement utilisée par les habitants de Guirsch; peut-être que cette façon d’être « dispersé » peut plaire à d’autres personnes ; peut-être que c’est le jardin zen qui va plaire - et ils demanderont peut-être à être dispersé à cet endroit. Je pense donc que la diversité de cette offre peut être intéressante pour nos citoyens.

**Monsieur MAGNUS** – Il faut juste qu’on acte de revoir Guirsch car c’est quand même une demande sur tous les bancs. Il faudra donc revoir cette aire de dispersion à Guirsch, Monsieur l’Échevin.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D’approuver le cahier des charges N° 2019/017 (MT-PO/19-1782) et le montant estimé du marché “Aménagement de columbariums et d’aires de dispersion dans l’ensemble des cimetières de la Ville d’Arlon”, établis par l’auteur de projet, IMPACT à 6880 Bertrix. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 347.130,89 € hors TVA ou 420.028,38 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et de choisir les critères de sélection qualitative et d’attribution (prix) tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019, article 878/723-60/2018/20188016 qui sera augmenté au budget initial de l’exercice 2020.

### **3. TRAVAUX - Eclairage public : En présence d’ORES Assets. Approbation de la Convention-cadre pour le remplacement du parc d’éclairage public en vue de sa modernisation.**

**Monsieur MAGNUS** – C’est notre Directeur du Département technique, Monsieur REVEMONT, qui va prendre place au pupitre pour nous expliquer cet accord-cadre particulièrement important pour l’avenir de notre ville et pour l’avenir, non seulement écologique, si je puis dire, mais également financière, avec des investissements évidemment à faire au début mais qui seront rentabilisés dans le temps.

**Monsieur REVEMONT** – Je vais vous présenter la convention cadre qui a été prévue avec ORES pour le remplacement de l’éclairage public, et notamment pour le passage au LED. Ce qu’il faut savoir pour situer un peu le contexte : au niveau des consommations d’énergie communale on dépense à peu près 11 GWh à l’année. Sur quoi va-t-on agir avec l’éclairage public ? L’éclairage public c’est à peu près 1,6 GWh par rapport à notre consommation globale. Ça représente à peu près 15 % de la consommation globale d’énergie de notre patrimoine communal, et presque 50 % de notre consommation d’électricité. C’est vrai que jusqu’à présent on n’a pas beaucoup agi sur l’électricité, on a beaucoup agi sur les bâtiments (l’isolation, le remplacement des chaudières, etc.) parce que c’est là où on gagnait le plus et où on rentabilisait plus vite les investissements. Pour savoir ce que représente l’éclairage public à Arlon, c’est 4.353 luminaires actuellement. Ce sont des technologies différentes : on retrouve du sodium basse pression et du sodium haute pression qui sont des technologies qui vont être rapidement dépassé dans le sens où il y a une obsolescence et qu’on va arrêter de produire ces ampoules-là dans quelques temps, on devra donc les remplacer. Ça représente aussi une puissance totale de 376 KWh en puissance électrique, et une consommation de 1.600.000 KWh. C’est à peu près équivalent à ce que consommeraient 452 ménages moyens, donc avec deux enfants et les parents. Cela représente aussi un cout de consommation annuel pour la Ville d’Arlon de 320.000 € TTC. C’est vraiment de l’argent perdu... on dépense cela dans l’énergie et pas dans autre chose. Quels sont nos engagements et nos obligations par rapport au placement de l’éclairage public ? Premièrement on a signé la Convention des Maires, cela veut dire que ça nous engage à diminuer notre consommation d’énergie et limiter nos émissions de gaz à effet de serre avant 2030. On a aussi le problème de l’obsolescence qui est programmé pour certaines technologies qui vont s’arrêter d’ici 5-6 ans. Il y aura donc des ampoules qui ne seront plus produites, on sera obligé de passer au LED. Il y a aussi l’arrêté du Gouvernement wallon qui va bien nous aider là-dedans - qui passait le 14 septembre 2017 donc il y a plus de 2 ans, et c’est maintenant que nous allons commencer à agir - et qui dit que l’on doit remplacer la totalité de l’éclairage public au niveau wallon en mettant des systèmes performants. L’arrêté du Gouvernement dit aussi que ce sont les gestionnaires de réseau qui vont devoir mettre ça en place ; le gestionnaire de réseaux chez nous, c’est ORES, d’où la convention qui nous est proposée. Au niveau du périmètre d’application de cette convention, le parc d’éclairage public devra être remplacé soi-disant avant 2030 ; les luminaires qui seront remplacés sont des OSP (Obligations de Services Publics) qui sont tous les luminaires situés en bord de voirie, et aussi les luminaires non-OSP qui sont plus de l’éclairage d’églises ou de bâtiments. Ce n’est pas une ‘obligation de service public’ mais ce sont quand même des réseaux qui sont parfois sur le réseau ORES ; ceux-là aussi vont être remplacés. Il y aura aussi le remplacement des crosses et des supports si jamais nous ne pouvons pas adapter les luminaires au LED. Dans la convention il est aussi indiqué qu’on remplace un point d’éclairage public par un autre point. Il n’est pas question avec ça de rajouter des points d’éclairage public dans une rue, ce serait des frais en plus. Quels vont être les priorités de remplacement de l’éclairage public sur Arlon ? Premièrement ce sera l’obsolescence technologique, toutes les lampes sodium basse pression qui ne seront plus produites devront être remplacées, donc on va essayer de remplacer tout le parc de nos lampes sodium basse pression avant 2024. Ensuite on va passer aux luminaires les plus énergivores, donc ceux qui sont les plus puissants et qui ont le moins bon rendement lumineux. Pour cela ORES doit nous proposer chaque année un plan d’action où l’on va remplacement environ 10 % de notre parc jusqu’en 2029. Ce plan-là, ils vont nous le proposer, et nous, en fonction des rues rénovées, on peut changer un peu les plans d’actions qu’ils veulent mettre en place et leur donner l’accord pour faire les travaux. Ces travaux-là, que vont-ils nous amener ? Ils vont nous amener qu’on va descendre notre puissance totale électrique de 376 KWh à 139 KWh ;

surtout au niveau consommation on va passer de 1.600.000 KWh à 600.000 Kwh. Ça va être un gain d'énergie équivalent à la consommation de 285 ménages. Pour nous, au niveau des finances, on va passer d'un budget de 320.000 € de dépenses à l'ordinaire actuellement à un budget de dépenses en 2029 de 120.000 €. Bien entendu on aura un gain de 200.000 € par rapport au prix actuel de l'énergie ; on sait que l'énergie électrique risque de fortement augmenter par rapport aux systèmes de production qui vont changer. Ce budget de 200.000 € que l'on va gagner est un budget minimum, donc ça va faire du bien à notre budget ordinaire et ça va être bon pour respecter la Convention de Maires. Pour le financement des travaux, le cout de remplacement d'un luminaire est d'environ 439 € ; c'est un cout moyen et ça dépendra du luminaire. Pour tout ce qui est luminaires OSP qui seront situés en voiries, ORES prendra à sa charge 125 €, ça veut dire que la commune devra dépenser 314 € dans le luminaire pour le remplacer. Il faut savoir que pour 314 €, avec le type de luminaire que l'on va mettre, on va les rentabiliser environ 12 ans. Pour faire un petit ratio, lorsque l'on rentrait des projets UREBA au niveau du remplacement des chaufferies ou de l'isolation, c'était en 3 ans qu'on les amortissait. C'est pour ça qu'on avait d'abord attaqué par le thermique avant d'arriver sur les projets électriques. Pour les luminaires qui ne sont pas OSP et qui vont éclairer les bâtiments, les églises, etc. c'est entièrement pris en charge par la commune, soit 439 € du luminaire. Comment est-ce que cela va se passer au niveau de la facturation ? On aura une première facturation au mois de février de l'année suivante des travaux, cela veut dire que si on fait les travaux en 2020, la première facture va tomber en février 2021. On aura 4 mois pour le payer, ça veut dire qu'on pourra la payer au mois de juin ; donc quand on va installer le système on va déjà faire des économies d'énergie avant de rembourser nos emprunts. Comment va-t-on financer cela ? Il y a plusieurs possibilités, mais il y a une possibilité qui va être intéressante pour les communes qui est le financement par SOFILUX : on aura un emprunt sur 15 ans avec une partie à taux 0 % qui représentera quasiment 50 % du cout de l'investissement, et une partie à un taux inférieur à 1 %. Concrètement si c'est voté, pour 2020, si on suit le programme que l'on veut mettre en place, on remplacerait 439 luminaires, principalement des sodiums basse pression et haute pression, on aurait un gain de consommation pour 2020 de 72.000 KWh, l'estimation de consommation de 21 ménages au niveau de l'électricité ; ça représente aussi un gain financier d'environ 14.000 € et le cout qu'on devra inscrire, ça sera à peu près 170.000 € TTC. Bien sur ce sera un emprunt sur 15 ans, donc si vous faites les ratios, quelque part les économies d'énergie qui vont être engendrées vont servir à payer ces prêts, et on sera en opération quasiment blanche. Voilà au niveau du principe de la convention et des investissements qui seront prévus pour les 10 prochaines années.

**Monsieur MAGNUS** - C'est un dossier sur lequel je vous encourage à voter rapidement.

**Madame FROGNET** - Quelle est la durée de vie d'un luminaire ?

**Monsieur REVEMONT** - Les systèmes LED vont avoir une durée de vie entre 60.000 heures et 100.000 heures, sachant qu'un luminaire qu'on a chez nous fait 4.000 heures par an. Ça veut dire qu'on a des durées de vie qui vont être comprises entre 15 et 25 ans pour le luminaire LED ; quand on part sur un sodium c'est à peu près 16.000 heures de fonctionnement. C'est donc intéressant de mettre du LED, au niveau de gain de consommation mais aussi au niveau de la maintenance parce qu'on va y gagner aussi sur les systèmes.

**Madame LAMESCH** – En complément à ce point-ci je vous propose que Monsieur REVEMONT nous présente le point 13, qui concerne également l'éclairage public. Ça concerne une charte d'éclairage public qui va préciser les nouvelles modalités relatives aux missions d'ORES en matière d'entretien et de réparation de l'éclairage public communal ; une charte qui a un intérêt au niveau de la budgétisation des couts annuels et une simplification administrative. Je voudrais aussi remercier particulièrement Monsieur REVEMONT qui a pris en charge cette présentation un peu au pied levé, puisque Monsieur MUSIQUE de chez ORES devait venir mais il a eu des problèmes familiaux. Il maîtrise particulièrement bien ce domaine mais je tiens quand même à le remercier particulièrement.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver la Convention-cadre avec ORES Assets pour le remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation.

Article 2 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et des exercices suivants .

Article 3 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle .

Article 5 : De transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

### **13. TRAVAUX COMMUNAUX - Eclairage public : Adhésion à la Charte « ORES Assets » pour l'entretien annuel du matériel d'éclairage public.**

**Monsieur REVEMONT** – C'est une charte d'entretien qui est proposée par ORES, mais par rapport à différentes discussions qu'il a pu y avoir avec les services techniques des différentes villes, on rencontre tous les mêmes problèmes par rapport aux entretiens de l'éclairage public, des délais qui peuvent être parfois long, la longueur administrative... on a voulu simplifier un peu tout ça. Au niveau de tout ce qui est ORES ils ont un monopole dessus ; tout ce qui est entretien, ce sont eux qui l'assurent. Pourtant, à l'heure d'aujourd'hui, quand on veut remplacer des poteaux d'éclairage quand il y a des accidents, on doit quand même leur demander des devis, des bons de commande et leur passer commande. Au niveau d'ORES, tout ce qui est remplacement des ampoules, ça rentre dans leurs obligations de service public ; par contre tout ce qui est entretien c'est à nous de payer. Tout ce qui est interventions diverses, par exemple quand on va faire la Nuit de l'obscurité, quand on va faire le feu d'artifice, ils doivent descendre en cabine pour la couper, etc... tout ça, ce sont des frais que l'on va avoir, c'est à notre charge. La commune paye quelque part à quelqu'un qui a un monopole, et il y a une certaine lourdeur administrative derrière... Actuellement avec ORES, il y a une multiplicité des documents, Laurence HAAS qui gère l'éclairage public doit demander un devis, quand on a un problème à nos installations, à ORES, qu'ils prennent le temps de le faire, de nous l'envoyer, elle doit préparer un bon de commande, ça doit être de retour, on doit envoyer ça ORES et ensuite on fait les travaux. Il y a toujours de gros délais, pourtant ils ont le monopole et quand il y a des travaux qui sont demandés, ce sont toujours des travaux que l'on doit faire, souvent pour la sécurisation des gens. On a un autre problème aussi, c'est qu'on agit au coup par coup : quand on met 20.000 € de dépenses au budget ordinaire, Monsieur LECOCQ va parfois se retrouver avec 30.000 ou 40.000 € de dépenses au final puisqu'il y a eu une vétusté du matériel ou des accidents qui sont arrivés avec des tiers non-identifiables, et qu'on a dû payer les réparations. Ça veut donc dire que l'on doit encore faire des modifications budgétaires, donc encore des lourdeurs administratives à la fois pour nos services, à la fois pour le service Finances... personne n'a à y gagner. On a des délais d'intervention qui sont assez conséquents puisqu'à chaque fois, avec ces procédures-là que les citoyens demandent, ça peut mettre 2 mois avant qu'on intervienne. La proposition de la Charte, c'est quoi ? C'est de dire qu'on va faire un forfait annuel sur base d'une moyenne de tout ce qu'on a dépensé sur les 3 dernières années. Par ce forfait-là, on le met dans notre budget ordinaire et on n'y touchera pas tout au long de l'année ; tous les 3 ans on va réajuster en fonction de la moyenne des dépenses que l'on a eues les futures dépenses, et donc on va adapter le budget ordinaire en conséquence. Ce service lumière, si on signe la Charte, pourrait se mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ça concernera tous les entretiens curatifs non OSP (les éclairages de bâtiments), tous les dégâts aux installations (la vétusté des installations), les mises en sécurité suite à des incidents (pour éviter que des gens ne s'électrocutent)

et des prestations diverses que l'on demande souvent pour des événements avec des coupures de cabine électrique. Pour les petites interventions, il y a un petit logiciel LUMIWEB, où on peut indiquer quand il y a des points lumineux qui ne fonctionnent pas, et là, c'est pris directement en charge par ORES, et ils font les travaux directement. Pour les grosses interventions, ce qui est proposé, c'est que pour les devis inférieurs à 2.000 euros, ils nous envoient un mail en nous donnant le tarif des réparations, et si on ne répond pas dans les quatorze jours, les travaux sont faits d'office. Si c'est un devis supérieur à 2.000 euros, là par contre, ils nous envoient un mail, et on fait juste valider le fait qu'on va écrire la dépense ; on avance ensuite dans les travaux, donc cela nous facilite la vie, à la fois chez Ores, au niveau des documents, et surtout chez nous, au niveau du service du Département technique et du service des Finances. Cette charte permet une certaine simplicité au niveau des procédures ; cela permet aussi de lisser le budget et d'avoir toujours un budget ordinaire qu'on tient, sans avoir de modifications budgétaires à faire ; il y a surtout une certaine rapidité, vu qu'on peut agir directement sur l'éclairage public étant donné qu'il y a actuellement une certaine lenteur administrative. Voilà le principe de la charte.

**Monsieur MAGNUS** – Voilà, meilleure visibilité financière aussi pour nous.

**Madame FROGNET** – Une petite question d'ordre plus global, si on constate qu'une lampe ne fonctionne plus, où peut-on appeler ? Ou même globalement, lorsqu'on observe un problème technique ; dernièrement j'ai eu un truc et j'ai écrit à 'administration', car je ne savais pas si une adresse directe existe chez vous.

**Monsieur REVEMONT** – Si vous téléphonez à l'accueil du Département technique, vous tomberez sur une personne qui s'appelle Françoise POOS, qui prendra ces problèmes lumineux en charge. Ensuite, soit c'est elle qui va introduire la demande, soit elle transmettra cela à Laurence, qui introduira le point lumineux défectueux. Le citoyen peut aussi aller sur le site.

**Madame Laurence HASS** – Vous pouvez aussi aller sur le site d'Ores et vous tapez 'luminaire en panne'. Chaque luminaire a une référence, donc vous encodez ce numéro, et vous mettez l'adresse, vous signalez la panne et vous le renvoyez.

**Monsieur LAQLII** – Une petite question qui concerne la rue de Rédange : puisque les travaux vont bientôt commencer, est-ce que vous avez trouvé un accord avec Ores pour pouvoir faire les travaux une seule fois ? On ne va pas rouvrir encore après.

**Monsieur MITRI** – Le contact avec ORES et SPW est pris, mais c'est vrai qu'il n'y a pas de décision quant à la mise en œuvre. C'est pour cela que dans notre projet de trottoirs, l'auteur de projet, en accord avec Ores et le SPW, prévient quand tout sera fait et prêt pour se raccorder. Quand est-ce que l'éclairage va réellement se mettre en place ? On n'a pas encore de date, mais le travail sera fait en souterrain pour que ce soit prêt quand la décision est prise.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver la Charte « Eclairage public » d'ORES Assets pour l'Entretien annuel du matériel d'éclairage public.

Article 2 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et des exercices suivants .

Article 3 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle .

Article 5 : De transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

## **5. ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - Point sur la rentrée scolaire.**

**Monsieur MAGNUS** – Ce point concerne la rentrée scolaire, en ce mois de septembre, et nous allons écouter notre Échevine de l'enseignement.

**Madame LECOMTE** – C'est la rentrée, mais comme l'été s'étire, je vais peut-être commencer par faire un point sur les plaines de jeux organisées en juillet et en août, soit pendant 6 semaines, parce que je pense que c'est important aussi de montrer que nous nous soucions du bien-être de nos enfants également pendant les grandes vacances. Pour rappel, c'est sur le site de l'espace Milan que nous accueillons les enfants entre 6 et 12 ans ; ils étaient 241 cette année, soit une moyenne de 50 enfants par jour, 49 en 2018, et 48 en 2017, donc on est dans la moyenne. Ils étaient encadrés par des étudiants, 10 animateurs en juillet, et autant en août, eux-mêmes supervisés par un éducateur de l'A.E.S. (accueil extra-scolaire) qui coordonne toutes les activités. Sur le site de Waltzing, place aux petits puisque nous y accueillons les enfants entre 2 ans et demi et 6 ans ; ils étaient 179 cette année avec une moyenne de 53 enfants par jour, 50 en 2017 et 2018. Dix animateurs en juillet et onze en août encadraient tout ce petit monde, toujours en présence d'une coordinatrice. Cette année, nous avons trois animateurs brevetés par implantation et par session, ce qui nous permet d'obtenir un subside de l'ONE pour les frais de fonctionnement qui ne les couvre pas totalement. Le prix pour la journée s'élève à 5 euros et comprend une collation le matin - c'est un fruit - et un potage. Parallèlement, l'accueil extra-scolaire, sur lequel on s'est déjà beaucoup exprimé, est un dispositif qui fonctionne aussi l'été, pendant 6 semaines. Où ça et pour qui ? A 'la Marelle' rue de Neufchâteau pour les tout-petits et les enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelle ; au 'Pré Enchanté' à Schoppach pour les 3<sup>ème</sup> maternelle jusqu'à la 6<sup>ème</sup> primaire. A la 'Marelle', ils étaient 107 avec une moyenne de 51 par jour, 40 en 2017 et 45 en 2018. Au 'Pré enchanté', ils étaient 105, avec une moyenne de 44 par jour, 25 en 2017 et 35 en 2018. Une première photographie de cette rentrée scolaire, parce que les chiffres peuvent encore fluctuer entre les 16 écoles de notre réseau, accueille pour le moment 726 enfants en maternel, pour 704 en 2018, et 1267 en primaire, pour 2266 en 2018, soit un total de 1993 élèves. Les arrivées se poursuivent au niveau maternel, car le comptage déterminant l'encadrement aura lieu fin du mois. La déclinaison par école est la suivante : à Weyler, 134 élèves ; au Galgenberg 137 ; à l'école du Centre, 325 ; à Schoppach 196 ; à Waltzing 212 ; à Fouches 135 ; à Stockem 83 ; à Heinsch 87 ; aux Lilas 69 ; à Barnich- Sterpenich 236 ; à Frassem 154 ; à Toernich 41 ; à l'école de Neufchâteau 100 ; et à Udange, 20 enfants, nous sommes dans une école maternelle. Nous avons 8 directeurs, et aux côtés de nos enfants, nous avons 88 enseignants primaires à temps plein ou à temps partiel, 71 définitifs, et 17 temporaires, 44 enseignants maternels et 7 temporaires, 3 psychomotriciennes définitives, 27 maîtres spéciaux - ceux qui donnent cours de morale, de religion, d'éducation physique, le cours de philosophie et de citoyenneté - 11 puéricultrices, 4 PTP à temps plein et une à mi-temps. Ce sont donc des agents engagés dans le cadre d'un programme de transition professionnelle, donc ce sont des assistantes aux institutrices. Et enfin, 5 aides aux directions. Qui dit rentrée scolaire dit nouvelles dispositions : au travers de circulaires qui continuent à nous parvenir pendant les vacances, alors qu'il y a lieu de les appliquer dès la rentrée, ne soyons pas chagrin, puisque l'une d'entre elles est d'instaurer le principe de gratuité en maternel, précisément en première maternelle, dès ce 1<sup>er</sup> septembre 2019. Je vous invite à aller voir le décret du 14 mars 2019 qui régissait sur cette matière. Cette gratuité va donc se mettre progressivement en place, elle concerne cette année la première maternelle, l'année prochaine, la deuxième maternelle, et dès la rentrée scolaire 2021-2022, le dispositif s'appliquera à l'ensemble des élèves de l'enseignement maternel ordinaire. En quoi consiste cette gratuité ? Prioritairement en l'achat de fournitures scolaires : pour ce faire les écoles maternelles bénéficient d'une subvention spécifique qui est calculée sur base du nombre d'enfants régulièrement inscrits au 30 septembre de l'année précédente, et un montant forfaitaire de 60 euros est alloué par

enfant cette année. Certains d'entre vous qui êtes des jeunes parents ont eu connaissance de ces informations car elles sont reproduites in extenso dans le R.O.I. de chaque école. A mon tour de jouer la carte de la transparence, et de vous informer que le P.O. a reçu la somme de 15.540 euros en mars 2019 pour couvrir l'achat de fournitures scolaires. Reste à charge des parents le cartable, le plumier, et les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. Dès lors, quels sont les frais scolaires qui peuvent être réclamés aux parents ? Les droits d'accès à la piscine, mais cela ne concerne pas les petits de 1<sup>ère</sup> maternelle, ainsi que les déplacements qui y sont liés ; les droits d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur, ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés dans les limites des plafonds fixés par le gouvernement, que je peux vous donner ultérieurement si cela vous intéresse ; les frais liés au séjour pédagogique avec nuitées organisés par l'école, et s'inscrivant également dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur, et dans le projet d'établissement, ainsi que les déplacements qui y sont liés, toujours dans les limites du plafond fixé par le gouvernement. En termes de nouvelles dispositions, figure également celle concernant l'organisation d'un DASPA (qui est un dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants), et ce qui change c'est que des périodes supplémentaires vont être octroyées également aux élèves assimilés aux primo-arrivants, c'est-à-dire aux élèves de nationalité étrangère qui ont été peu scolarisés en Belgique, malgré un temps de présence sur le territoire belge de plus d'un an. Des périodes complémentaires seront accordées également à l'élève identifié FLA (qui veut dire Français langue d'apprentissage), c'est-à-dire à l'élève considéré comme francophone vulnérable, qui ne maîtrise pas suffisamment la langue de l'enseignement. Trois de nos écoles, l'école maternelle du Centre, des Lilas, et de Neufchâteau, bénéficient toujours de l'attribution de moyens d'encadrement et de moyens de fonctionnement complémentaires sur base de critères socio-économiques. L'école maternelle du Centre reçoit 18 périodes, et un montant de 9.690 euros ; l'école des Lilas reçoit 12 périodes et un montant de 8.314 euros ; l'école de Neufchâteau 9 périodes et un montant de 3.991 euros, et ces moyens supplémentaires doivent servir à lutter contre l'échec, le redoublement et le retard scolaire notamment. A favoriser aussi la détection rapide des difficultés scolaires, l'organisation de la remédiation immédiate, et la mise en œuvre de pédagogie différenciée. Ces trois mêmes établissements bénéficient de la gratuité des repas en maternelle. Un mot aussi sur le cours de philosophie et de citoyenneté, qui dans sa mise en œuvre a fait couler beaucoup d'encre les années précédentes, pour dire que tous nos professeurs ont suivi une formation continue à la Haute Ecole Robert Schuman pour la plupart, et un à Champion. Ils ont tous obtenu le certificat en didactique du cours de philosophie et de citoyenneté qui est requis, et ils avaient 4 ans pour se faire, ils l'ont obtenu donc très rapidement, et on peut d'ores et déjà les féliciter. Les plans de pilotage, c'est évidemment un point important, et j'aurai l'occasion d'y revenir parce qu'il y a une formation qui s'organise en novembre pour les P.O. On a déjà eu une information bien plus costaudes parce que vous savez que les PO sont impliqués dans le plan de pilotage, en ont une part de responsabilité. Donc les écoles en question qui sont dans la première vague, ce sont Weyler et Schoppach ; les écoles impliquées dans la deuxième vague ce sont l'école primaire et maternelle du Centre, l'école du Galgenberg ; et les 3 dernières écoles, Waltzing, Fouches et Stockem entament l'exercice cette année. On a beaucoup parlé de pédagogie différenciée très récemment puisque c'était hier, et les classes flexibles font partie de ces méthodes mises en place. La première école qui a initié ce type de classe flexible c'est l'école des Lilas, et au jour d'aujourd'hui elle a fait des émules puisque les classes de 1<sup>ère</sup> et 6<sup>ème</sup> année à Barnich et Sterpenich l'ont adopté. Également les classes de 1<sup>ère</sup> et 5<sup>ème</sup> année à l'école de Waltzing, certaines classes de l'école à la rue de Neufchâteau, et certaines classes de l'école de Stockem. Donc simplement pour rappeler l'information pour certains : cet aménagement visait à augmenter à la fois le bien-être des élèves et leur motivation, leur attention et leur concentration, en fonction de l'aménagement donné par l'enseignant. Cette classe va permettre aux enfants de travailler assis sur des chaises - classiques, hautes ou basses - des fauteuils, des ballons, des coussins, des tabourets, etc... à même le sol, et cela dans le but de répondre au mieux aux besoins et au fonctionnement des différents élèves. Ce système peut être particulièrement favorable aux élèves qui ont un besoin spécifique qui pourraient souffrir comme de nombreux élèves de l'immobilisme et du cadre de classe

parfois trop rigide pour se sentir à l'aise, et être en bonne condition d'apprentissage. L'école, ce sont des chiffres, ce sont des méthodes, ce sont aussi les projets que l'on mène dans les écoles, et ça c'est très intéressant. De multiples initiatives naissent dans tous les établissements de notre réseau communal, beaucoup de projets émergent et sont initiés par des enseignants motivés, qui permettent à nos élèves de bénéficier de pratiques pédagogiques innovantes, mieux adaptées à leurs besoins. Ces enseignants ont comme objectifs multiples de donner envie d'apprendre, de développer la curiosité, d'apprendre à coopérer et de partager les connaissances, et je proposerais que l'on ait une fois un conseil communal thématique sur l'enseignement pour vous exposer les projets réalisés, parce qu'autrement cela prendra trop de temps. Donc je reviendrai plus tard sur les projets, et je pense que cela intéressera tout le monde. Il y a notre enseignement fondamental, mais la rentrée c'est aussi un mot sur l'école industrielle et commerciale de la Ville d'Arlon, qui accueille en son sein un nouveau directeur, Monsieur Laurent CHALON qui n'est pas un inconnu pour l'institution puisqu'il y enseignait l'informatique. Il n'est pas inutile de rappeler que l'EICA est un établissement d'enseignement de promotion sociale, à la différence des formations de plein exercice, la promotion sociale propose des formations à horaire réduit, en journée, le soir ou encore le week-end. Par conséquent, ce bel outil convient très bien à tous ceux qui souhaitent se former, se spécialiser, se recycler ou acquérir une nouvelle qualification ou encore un nouveau titre d'études. Au 17 septembre 2019, on comptabilisait dans cette belle maison 953 étudiants, mais on peut s'inscrire jusqu'au 30 septembre, et les inscriptions en dernière minute sont toujours nombreuses. Pour atteindre les finalités de l'enseignement de promotion sociale, en tant que PO d'un établissement d'un enseignement de promotion sociale, nous organisons des sections aux degrés inférieur et supérieur de l'enseignement secondaire, et au niveau de l'enseignement supérieur, c'est ainsi que notre école forme des éducateurs A2 en une année - ou en 3 si c'est à horaire décalé, des techniciens en informatique, des techniciens de bureau, et des techniciens en comptabilité, chacune étant une formation qualifiante du secondaire supérieur. On peut également y obtenir le CESS, un certificat de gestion obligatoire pour pouvoir s'installer en tant qu'indépendant. Au niveau de l'enseignement supérieur, nous sommes très satisfaits que la demande pour la formation de bachelier section éducateur spécialisé reste forte, puisque nous comptabilisons 254 étudiants y participant. Et le soir venu, parfois en fin de journée, l'EICA se transforme en tour de Babel puisqu'y sont donnés des cours d'allemand, de luxembourgeois, d'anglais, d'espagnol, d'italien, de néerlandais, de français et de russe, et tous les cours sont ouverts. Un dernier mot sur les académies, celle des Beaux-Arts et de Musique, pour préciser qu'elles font partie de l'ESAGR - par cet acronyme un peu barbare on désigne l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit - qui est une structure d'enseignement à part entière dans la Communauté française, et dont l'une des particularités réside dans le public qui le fréquente, puisque s'y côtoient des enfants, des adolescents, et des adultes. Bien qu'il soit trop tôt pour dresser un bilan en ce qui les concerne, les inscriptions se faisant jusqu'à la fin du mois de septembre, elles font le plein pour les cours réservés aux adultes, mais de les citer tout de même pour démontrer à quel point l'éducation au sens large et quelque forme qu'elle revête, est une mission essentielle de la ville d'Arlon qu'elle assume pleinement et avec enthousiasme.

**Monsieur KERGER** – Ma question est très simple : je crois qu'on avait dit ici qu'on aurait une session spéciale au Conseil communal pour les plans de pilotage, et je crois d'ailleurs que vous l'avez mentionné. Est-ce que c'est toujours un projet ?

**Monsieur MAGNUS** – En tout cas introduire une réunion à laquelle on invite tous les Conseillers communaux, il faudra voir la modalité pratique.

**Madame LECOMTE** – Je crois que le Comité de pilotage fera partie d'un Conseil thématique sur l'enseignement, pas uniquement que le plan de pilotage.

**Monsieur KERGER** – C'est intéressant et cela va engager les prochaines années.

**Monsieur TRIFFAUX** – Par le passé j’ai toujours encouragé les enseignants qui voulaient se lancer dans des pédagogies innovantes, par exemple les Octofun ou d’autres qui sont pratiquées dans les différentes écoles, et l’année dernière j’ai soutenu, lors de la rentrée de septembre, les 2 enseignantes primaires de l’école des Lilas qui voulaient se lancer dans la pédagogie flexible. Nous étions en campagne électorale à ce moment-là, et vous avez vertement réagi contre cette pédagogie, au point que vous avez interpellé Madame la Ministre SCHYNS, depuis le perchoir du Parlement wallon, et j’avais prévu de vous poser la question aujourd’hui puisque vous êtes aux affaires, est-ce que vous avez interdit à ces deux institutrices de poursuivre leur expérience pédagogique en la matière ? Et j’apprends, non sans amusement, que non seulement elles continuent mais qu’elles ont fait des émules dans beaucoup d’écoles que vous avez citées. Je suis donc ravi de voir que vous avez revu votre position sur cette question, Madame l’Échevine.

**Madame LECOMTE** – Effectivement, j’ai interpellé la Ministre de l’éducation l’année dernière sur les classes flexibles, mais je pense que vous vous êtes mépris sur mes propos par rapport à cette méthode pédagogique.

**Monsieur TRIFFAUX** – Et les enseignantes aussi alors ?

**Madame LECOMTE** - Mais oui, absolument, et d’ailleurs je m’en suis expliquée auprès d’elles. Loin de moi de remettre en cause ce type de pédagogie, l’idée effectivement était de les évaluer. La vérité a ses droits, et ce que je disais, et ce qui était interpellant, c’est d’ailleurs la raison pour laquelle je posais la question à Madame la Ministre, c’était de dire ce type de méthode, la méthode pédagogique, on a toute liberté effectivement d’implémenter la méthode pédagogique qui me semble la plus intéressante pour le public qu’on a devant soi. Ce qui m’interpellait c’était que cette méthode était implémentée à partir de la 3<sup>ème</sup> primaire tout simplement, c’est-à-dire que des enfants qui avaient suivi un enseignement traditionnel, du jour au lendemain se retrouvaient soumis à ce type de pédagogie, et je m’interrogeais aussi auprès de la Ministre en lui disant, une fois ces enfants sortis de la 6<sup>ème</sup> primaire, ces enfants-là même qui entrent en secondaire et qui vont devoir rester assis pendant 8 heures sur leur siège, vous croyez que cela ne va pas quand même causer des problèmes ? C’était en ce sens mon intervention, elle a été mal comprise, je ne remettais pas en cause les méthodes pédagogiques, que du contraire, toutes les méthodes pédagogiques m’intéressent, à partir du moment où elles font évoluer les enfants positivement.

**Monsieur TRIFFAUX** - La majorité a annoncé la création d’une école communale avec un enseignement de type ENOVA, et certains membres du CDH annonçaient d’ailleurs que ce serait pour la rentrée de septembre 2019. On connaît les difficultés pour mettre en place ce genre de choses, je souriais, quelles sont vos intentions en la matière, et allez-vous le faire ? Renoncez-vous ? Et si vous comptez le faire, comment allez-vous vous y prendre, Madame ? En vidant une école ? En mettant les enfants, les parents et les professeurs à la porte pour disposer d’une infrastructure pour le faire ? Ou bien allez-vous créer une école supplémentaire, ce qui serait nettement mieux que de liquider une école existante, pour le faire ?

**Madame LECOMTE** – L’actualité fait que finalement la question tombe à pic, parce que pas plus tard qu’hier, nous avons eu une réunion d’ailleurs dans cette assemblée, avec une cinquantaine d’enseignants, car nous avons invités tous les enseignants à participer hier à une réunion d’information sur ce type de pédagogie alternative, qui voit le jour dans plusieurs écoles, que ce soit effectivement à Attert mais ailleurs, et nous avons invité le directeur et 2 enseignants de l’école ‘La Maison des Enfants’ de Buzet, près de Floreffe, et ils sont venus nous expliquer comment cela fonctionnait, parce que c’est une des premières écoles à pédagogie alternative qui a vu le jour. Elle remonte à 1993, et le succès ne se dément pas, l’accueil des enfants est de plus en plus nombreux, et ils sont venus effectivement nous expliquer comment ça se passait. Et parmi les enseignants du réseau communal, on a relevé plus de 15 personnes intéressées à appliquer cette pédagogie dans une école

effectivement qui serait dédiée à ce type de méthode. Donc on y accueillerait effectivement des enfants qui ne se retrouvent pas dans l'enseignement traditionnel, des enfants qui parfois vomissent avant d'aller à l'école, ratent toutes leurs évaluations parce qu'ils perdent leurs moyens ou s'ennuient à l'école. Je pense qu'une de nos responsabilités est de pouvoir offrir un enseignement diversifié, et que parmi les écoles que nous avons, une école qui serait dédiée à ce type de pédagogie différenciée, alternative, active - appelons-là comme on veut - est une très bonne chose, et on a effectivement un panel d'enseignement, un nombre important d'enseignants qui sont favorables.

**Monsieur TRIFFAUX** – Et alors ce serait où ?

**Madame LECOMTE** – Par contre, on n'en est pas encore là du tout pour le moment. Je n'impose pas le projet.

**Monsieur TRIFFAUX** - Ha, ça c'est très important ce que vous dites.

**Madame LECOMTE** – Oui mais je n'ai pas terminé, attendez, je n'impose pas le projet mais je voudrais effectivement que ce projet voit le jour avec le soutien des enseignants. Et manifestement, Monsieur TRIFFAUX, hier, le soutien des enseignants, je l'avais !

**Monsieur TRIFFAUX** – C'est très important ce que vous dites là, parce que, effectivement, ce sont des choses que l'on ne peut pas imposer de manière verticale. Je vous signale, Madame, qu'il y a un an, un an et demi de cela, nous avions déjà des enseignants et des directions d'école qui se sont rendus à Buzet, donc ce n'est pas d'aujourd'hui...

**Madame LECOMTE** – Justement à ce propos-là, hier, le directeur Monsieur PEPINSTER n'en revenait pas, car il disait que ce n'était plus du tout le même accueil qu'ils ont reçu il y a deux ou trois ans, que du contraire.

**Monsieur TRIFFAUX** – Ils ne sont pas venus ici ?

**Madame LECOMTE** – Non ils ne sont pas venus ici.

**Monsieur TRIFFAUX** - Nous sommes allés chez eux, ils nous ont accueillis.

**Madame LECOMTE** – En tout cas ici ils ont été chaleureusement accueillis et les professeurs étaient enthousiastes de les entendre.

**Monsieur TRIFFAUX** – Une réflexion était entamée pour l'accueil d'une classe de l'enseignement spécial, c'était à l'école du Galgenberg. Un projet sur lequel il faudrait réfléchir pendant des années pour qu'il puisse aboutir. Est-ce que cette réflexion continue ? Il y a eu déjà une série de réunions avec des parents, avec la chargée de mission de la Ministre, sur ce sujet avec des écoles d'enseignement spécial. Est-ce qu'il est dans vos intentions d'accueillir une classe de l'enseignement spécial dans l'une de nos écoles ou alors est-ce que vous oubliez ?

**Madame LECOMTE** – Non seulement elle est dans mes intentions, mais c'est vraiment mon souhait le plus cher, Monsieur TRIFFAUX. C'est ce qu'on appelle en fait les classes à visée inclusive. Ce sont des classes qui étaient un peu à l'état d'expérience pilote et qui finalement au jour d'aujourd'hui ont un cadre, il y a un décret qui a été rédigé et aujourd'hui on a la possibilité – on a d'ailleurs reçu une circulaire en ce sens – d'ouvrir ce qu'on appelle une « classe à visée inclusive », qui accueille des enfants de types 2 et 3 dans l'enseignement ordinaire. C'est vraiment un souhait que j'ai parce qu'on ne se rend pas compte de l'enrichissement, tant pour les enfants en situation d'handicap que pour les enfants valides, qu'une telle classe peut effectivement procurer à tout le monde. Je vous

assure que je l'ai chevillé au cœur, si je peux m'exprimer ainsi, mais c'est vraiment un très beau projet, et je souhaiterais qu'il voie le jour le plus rapidement possible.

**Monsieur TRIFFAUX** – À propos de la promotion et de la défense de notre réseau d'enseignement communal, vous n'êtes pas sans savoir que les communes voisines comme Messancy, Aubange et d'autres font de la publicité pour leurs écoles communales dans la presse régionale. Voici une demie page dans un petit journal sur les écoles de Messancy ; voici les écoles d'Aubange ; Ici, à Arlon, nous faisons des publicités également pour nos écoles communales dans la presse régionale jusqu'à il y a une quinzaine d'années. Puis nous avons arrêté parce qu'un groupe d'élus, dont je fais partie, a créé le bulletin communal « Vivre à Arlon », et nous avons décidé que chaque année au mois de juin un cahier spécial ferait la promotion de notre réseau d'enseignement communal. Je suppose que vous me voyez venir ... En juin dernier, quelle n'a pas été ma surprise de découvrir deux pages de publicité pour l'enseignement libre dans le bulletin communal, et deux pages de publicité pour l'enseignement officiel, celui de la Communauté. C'est la première fois que ça arrive, c'est la première fois que le message de la Ville d'Arlon à nos concitoyens est de dire « Nous avons des écoles communales, voilà, mais il y a aussi des écoles d'autres réseaux, libres ou officiels, vous choisissez ce que vous voulez ! » alors que le bulletin communal était toujours réservé à la promotion des services communaux, y compris les écoles. Notre réseau est rabaisé au même plan que les autres réseaux. Je n'ai rien contre les autres réseaux, je les ai beaucoup fréquentés, mais c'est quand même quelque chose qui m'a interpellé. Le bruit court que vous avez été mis devant le fait accompli par votre partenaire, qui a profité du changement de coalition pour faire ce qu'il n'avait jamais osé faire par le passé. Je voudrais savoir quelle est votre position là-dessus, et est-ce que vous envisagez de reprendre les publicités payantes dans la presse régionale pour nos écoles ? Parce que nos écoles ont vraiment besoin d'être promues...

**Monsieur MAGNUS** – Je vais répondre, Monsieur TRIFFAUX, à votre question : je crois que vous expliquez ça parce que vous étiez effectivement Échevin de la Communication, donc l'Échevinat de la Communication est effectivement passé entre mes mains. C'est là peut-être que nous avons une vision différente, d'ailleurs vous employez le mot « message », moi j'emploie le mot « information », et j'estime que le bulletin communal est là pour informer l'ensemble des Arlonais et Arlonaises sur ce qui existe dans notre commune et sur ce qui se fait, et pas pour être un instrument au service d'une politique. Nous n'avons probablement pas la même vision des choses, mais ce n'est pas grave on peut en discuter calmement. Nous avons donc estimé qu'il fallait informer sur ce qu'il y avait au niveau de l'enseignement à Arlon. C'est une vision différente mais je crois qu'il n'y en a pas une bonne ou une mauvaise... il y a deux visions qui ne sont pas tout à fait les mêmes. J'ai donc effectivement souhaité, avec l'ensemble du Collège, donner une information à la population sur ce que nous avions comme enseignement sur l'ensemble de la commune.

**Monsieur TRIFFAUX** - Il y a des outils pour cela. Le guide annuel qui est distribué une fois par an en décembre présente la totalité des services dans tous les domaines qui existent sur la Ville d'Arlon.

**Monsieur MAGNUS** - Nous souhaitons également le faire en septembre.

**Monsieur TRIFFAUX** - Mais le bulletin communal, vraiment, était pour la promotion des services communaux et de nos écoles.

**Monsieur MAGNUS** - Et bien nous avons une information que nous voulions faire passer à l'ensemble de la population, tous réseaux confondus.

**Madame LECOMTE** – Je pense que l'argument avancé était de dire que le bulletin communal est payé par les deniers de tous les citoyens, qui ont la liberté de mettre leurs enfants là où ils le souhaitent. Je ne vais pas restée insensible à ce type d'argument mais c'est clair que l'on se doit de mettre en

avant notre enseignement communal, mais on doit aussi informer que d'autres réseaux existent. Est-ce que c'est vraiment ça qui fait qu'on aura plus ou moins d'enfants ? Je ne suis pas certaine de cela. Je pense qu'il y a une certaine équité à ce qu'il y ait une certaine publicité de tous les réseaux d'enseignement, cela me semble assez juste.

**Monsieur TRIFFAUX** - Allez-vous reprendre des publicités payantes pour nos écoles ?

**Madame LECOMTE** - C'est effectivement une piste qui pourrait être envisagée.

**Monsieur MAGNUS** - Pourquoi pas.

**Madame BLEROT** - Je voulais juste revenir sur cette rencontre qui s'est faite hier, parce que mon sentiment est que les choses avancent en collaboration avec les enseignants, qu'il y a une écoute des enseignants, que les choses peuvent se dire et que l'idée est de construire ensemble un projet Arlonais en prenant le temps. Je voudrais juste ajouter qu'en terminant la rencontre, Charles PEPINSTER a quand même dit « c'est la première fois en plus de 20 ans que l'on est invité par un PO. D'habitude on est invité par des enseignants, par des directions, et là c'est un PO qui nous invite à venir discuter avec les enseignants par rapport à un projet futur. » Je souris aussi quand j'entends « encourager les pédagogies innovantes »... quand il a été question d'ENOVA il y a quelques années d'ici, il a quand même été dit qu'il s'agissait d'une pédagogie bohème.

**Monsieur TRIFFAUX** - Tous les projets, toutes les pédagogies que nos enseignants ont souhaité développer, nous les avons soutenus dans ce sens-là, donc c'est comme ça qu'aujourd'hui on se retrouve avec des écoles qui ont des projets pédagogiques tout à fait particuliers et spécifiques.

**Monsieur KERGER** – Monsieur TRIFFAUX, ai-je bien entendu ? Est-ce que vous avez bien dit « nous rabaisser au niveau des autres écoles » ? Mais je crois rêver ! Je suis nouveau en politique, Monsieur TRIFFAUX, mais je crois me retrouver dans les années 50-60, au plus beau de la guerre scolaire... Est-ce que je peux aller demain dire aux enseignants que l'enseignement communal a été rabaisé au niveau des autres écoles ? Je trouve quand même qu'on peut débattre, mais je crois que ce genre de querelle, ce genre de discours, c'est du passé ! Et je pense que tous les enseignants travaillent au mieux de leurs possibilités, font leur possible et je crois que les enfants qui sortent des différents réseaux ont un enseignement de qualité... mais venir dire dans un Conseil communal « vous avez rabaisé l'enseignement communal au niveau des autres enseignements », je trouve quand même, Monsieur TRIFFAUX... désolé mais vous me choquez !

**Monsieur TRIFFAUX** - Quand on est aux affaires de la commune, on défend les services communaux et les écoles communales. C'est ce que j'ai fait pendant toute ma carrière ici, pendant les 12 années où j'étais Échevin de l'enseignement, j'ai vraiment essayé de défendre le plus possible l'enseignement communal. Et le bulletin communal, c'est pour les écoles communales et les autres services communaux ! Je ne vois pas qu'on voit dans le bulletin communal des pages sur d'autres services qui ne seraient pas communaux ! Je ne vois pas cela...

**Monsieur MAGNUS** - Mais enfin, quand on fait de la publicité pour les Aralunaires, ce n'est pas communal et on en fait aussi !

**Monsieur TRIFFAUX** - Ça, c'est l'évènementiel.

**Monsieur KERGER** – Monsieur TRIFFAUX, ce que je dis, c'est que vous avez établi une échelle de valeur... Vous avez dit 'rabaisser' ; désolé, 'rabaisser' est un niveau plus bas !

**Monsieur TRIFFAUX** - Oui, parce qu'on est dans le bulletin communal, qui normalement mettait en avant et mettait en valeur les écoles communales. Écoutez, nous ne sommes pas d'accord, nous ne sommes pas d'accord...

**Monsieur MAGNUS** - Non, nous n'avons pas la même vision de ce qu'est le 'Vivre à Arlon'.

**Monsieur TRIFFAUX** - Mais je comprends que vous êtes membre de PO ou que vous avez été membre de PO d'autres réseaux, ça je comprends aussi, mais je posais ma question à Madame LECOMTE pour savoir si elle approuvait cela parce que pour moi, c'est une non-défense de l'enseignement communal. On a franchi un cap.

**Monsieur MAGNUS** - Pas du tout, on a une information de l'enseignement communal qui est le même que celui des autres écoles. Je ne vois pas pourquoi c'est un rabaissement des écoles communales par rapport aux autres, mais on peut ne pas être d'accord.

**Madame LECOMTE** – Je pense que défendre l'enseignement communal, c'est vraiment une de mes préoccupations les plus importantes, mais défendre l'enseignement communal, c'est avoir des projets pour l'enseignement communal. Les deux projets que je viens de vous expliciter, tant l'implémentation d'une classe inclusive qui n'est pas une mince affaire à monter – d'ailleurs vous en avez parlé - qu'une école où on accueille des enfants qui s'y sentiront beaucoup mieux, qui s'épanouiront, qui s'émanciperont là où aujourd'hui ils ne s'émancipent pas, ne se libèrent pas, etc. je pense que ça c'est vraiment défendre l'enseignement communal !

**Monsieur SAINLEZ** – Je pense que le terme 'rabaisser' était plus une maladresse de Monsieur TRIFFAUX, c'est comme ça que je vais la prendre. En tout cas, pour ce qui est des pédagogies alternatives, parce que j'ai bien compris que vos questions adressées à Madame LECOMTE étaient plus à l'autre groupe de la majorité, mais en fait que s'est-il passé ? Personnellement, on ne peut pas vous en porter grief, dans le précédent accord de majorité il n'était pas question dès le départ de pédagogie alternative de quelque chose qui est venu en cours de législature. Je vous en fais grâce mais il est vrai, et cela n'est mentir pour personne, que le jour où nous avons reçu au Conseil communal les représentants de l'école ENOVA, je pense que notre situation à tous sur les bancs de ce Conseil communal était pour le moins embêtée, embarrassée par le discours qui avait été tenu envers eux ce jour-là. Moi-même je l'ai été, et je me souviens que Monsieur le Bourgmestre, notamment lors de la campagne, avait parlé d'une erreur que le Collège avait fait à ce moment-là, une erreur qui a été prise au vol par un Bourgmestre d'une commune très proche qui s'est fait une joie d'accueillir cette école qui remporte un tel franc succès que le plus grand pourcentage d'élèves de cette école vient d'Arlon. Je pense que là on avait loupé le coche, et je pense qu'une erreur, on la commet une fois mais on ne doit pas la commettre 2 fois. Vous avez parlé de rentrée 2019, mais ce que je retiens ici c'est que Madame LECOMTE montre, elle, que la porte est ouverte. La réunion qu'il y a eu hier avec des pontes, des spécialistes du genre qui apparemment sont réellement à la base de ces projets depuis 1993 en Belgique, montre que l'on a réussi à inviter ici - vous dites que la démarche vient des enseignants, et je pense que c'est l'approche aussi de Madame LECOMTE – que les enseignants soient partie prenante à ce projet, et je pense qu'une erreur, on peut la faire une fois, mais quand on la fait 2 fois, alors c'est la culpabilité. Honnêtement je me réjouis de ce que j'ai entendu par rapport à cette réunion, et je voulais féliciter Madame l'Échevine pour son approche.

**Monsieur GAUDRON** – A mon tour je voulais remercier Madame LECOMTE pour avoir fait rapport de cette réunion d'hier. Je pense que c'est en effet une avancée dans le bon sens, d'autant plus avec l'idée d'intégrer les enseignants, et avoir 50 personnes dans la salle, ça montre en effet que le corps enseignant est derrière nous. Ça nous montre bien aussi que lorsqu'il y a une volonté politique on peut avancer sur ce genre de projet. Ça contraste grandement avec ce que l'on a pu connaître sous le précédent échevinat et où, comme ma collègue Madame BLEROT a pu le rappeler, il y a eu des

propos insultants envers des parents d'enfants de notre commune. Malheureusement ceux-ci doivent maintenant se rendre à Attert, certainement dans une très chouette école, alors que l'on aurait pu le faire ici. Mais je suis heureux d'entendre que l'on va maintenant dans le bon sens et qu'on va essayer de concrétiser un projet en ce sens.

**Monsieur TRIFFAUX** – Pour l'histoire, lorsqu'ils sont venus ici, c'était déjà bouclé avec Attert. Ce n'était pas annoncé mais c'était déjà bouclé. Je n'ai pas dit que j'étais opposé maintenant au développement d'une école ENOVA ; ce que j'ai posé comme question, c'est « Est-ce que vous allez vider une de nos écoles pour le faire ? » C'est ça la question que j'ai posée.

**Monsieur GAUDRON** - Vous parlez de vider une école, mais il y aura peut-être même encore plus d'enfants.

**Monsieur TRIFFAUX** – Ce n'est pas ça que je veux dire, Monsieur GAUDRON. Chaque école existe et a un projet, il y a des parents, des enfants, elle a une âme, une histoire, ses spécificités ... et quoi ? Il y a donc d'autre moyen de le faire. On peut créer une école supplémentaire.

**Monsieur MAGNUS** - Notre réflexion n'a pas encore abouti jusque-là, Pour l'instant la 1<sup>ère</sup> chose à faire est de chercher demain des enseignants et un directeur qui voudront porter ce projet. J'entends donc qu'il y a eu cette réunion très intéressante hier et où vous avez bien avancé, donc nous nous réjouissons tous de cela.

## **6. ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - Point de la question concernant le BIO dans les écoles.**

**Monsieur MAGNUS** - On voulait aussi vous faire simplement part de la réflexion et du point de la question concernant le bio dans les écoles. Je vais donc passer la parole à Madame LAMESCH.

**Madame LAMESCH** – Vous savez au travers de la déclaration de politique communale que c'est vraiment la volonté des deux groupes de la majorité et l'engagement du Collège d'augmenter significativement la part du bio dans les repas destinés aux écoles et aux crèches. Mais si nous souhaitons augmenter cette part du bio, essentiellement pour les produits frais, nous souhaitons également garder des fournisseurs locaux, d'une part parce que ça n'a pas de sens de proposer du bio s'il vient du bout du monde, et d'autre part parce que ça permet de favoriser l'implantation de maraichers bios dans la commune ou peut-être la conversion progressive de maraichers qui sont déjà installés. Nous sommes en train de travailler activement à ce cahier des charges ; ça présente certaines difficultés juridiques puisque, vu les montants et le nombre de repas, on se trouve dans une procédure ouverte avec publicité européenne, et que comme déjà dit, dans ces cas-là nous n'avons pas la possibilité d'imposer une clause locale ou kilométrique, mais il y a des moyens d'y arriver. On va travailler là-dessus pour vraiment pouvoir concilier ces deux exigences. Nous souhaitons aussi, et je pense qu'il y a déjà tout un travail qui a été fait sous la précédente législature, travailler sur la qualité des repas ; les repas sont préparés avec des produits frais dans les cuisines. C'est quelque chose que nous voulons absolument maintenir. Le Collège a donc demandé à notre cuisinier d'avancer déjà dans le bio : il a introduit depuis la rentrée trois potages par semaine pour l'instant, et deux desserts, à savoir un fruit et un yaourt qui seront bios et locaux, tout en maintenant un prix identique pour les repas. C'est important aussi évidemment de maintenir un prix identique ou en tout cas de ne pas faire exploser les prix avec cette option. Cet essai est pleinement satisfaisant, tant au point de vue de la qualité qu'au niveau de l'approvisionnement, donc notre cuisinier envisage de passer à 5 potages par semaine, soit tous les potages de la semaine, et d'introduire également des pommes de terre bios via des producteurs locaux. Voilà où nous en sommes, donc nous nous engageons à revenir vers vous

rapidement, mais nous voulons prendre le temps de bien ficeler ce marché pour que ça se passe bien et pour que nous soyons contents du résultat.

**Madame NEUBERG** – J'ai une petite question parce que lors de la précédente législature, la contrainte était la quantité de légumes à fournir. Comment allez-vous concilier et surpasser cette contrainte-là, alors que jusqu'à maintenant c'était un peu difficile ?

**Madame LAMESCH** - Nous n'avons pas encore les réponses à toutes les questions mais deux points, c'est d'abord qu'on n'envisage pas nécessairement de passer du jour au lendemain à 100 % de produits bios ; la deuxième chose c'est que de plus en plus de producteurs travaillent en coopérative, parfois de façon un peu plus large avec d'autres producteurs de Gaume, tout en restant locaux. Je pense qu'on ne doit quand même pas se limiter à la ville d'Arlon, donc ce sont des solutions qui se mettent en place. Il y a des solutions qui se mettent aussi en place au niveau du conditionnement des légumes, de conserverie... il y a vraiment des choses qui bougent à ce niveau-là, j'ai donc bon espoir que nous parvenions à quelque chose de plus en plus satisfaisant.

**Monsieur GAUDRON** – Je voulais remercier Madame l'Echevine pour le point sur cette question, je pense qu'en effet c'est la bonne méthodologie de travail d'avancer pas à pas, et je vois que plusieurs pas sont déjà réalisés. Vous avez évoqué le travail sur le marché public et je me souviens dans la précédente législature on avait justement voté un cahier des charges pour avoir quelqu'un qui nous accompagne dans la rédaction de ce cahier. Est-ce que c'est toujours dans cette méthodologie de travail-là ? Est-ce que quelqu'un a été désigné à ce titre ?

**Madame LAMESCH** - Oui, tout-à-fait, quelqu'un a été désigné à ce titre et on continue dans cette méthodologie-là.

**Madame BLEROT** – Merci beaucoup pour ces bonnes nouvelles par rapport aux soupes et aux desserts. J'ai l'impression qu'il y a quand même beaucoup de personnes qui ne savent pas cela, donc c'est important aussi de bien informer les parents de ce qui se fait, et du fait que tous les produits travaillés sont des produits frais. On a parlé de l'approvisionnement, c'est vrai que c'est quand même une question centrale, et être accueillant vis-à-vis de nos producteurs locaux bios, ça fait partie de la réflexion sur la possibilité d'une ceinture alimentaire aussi... c'est vraiment de belles démarches qui sont engagées, donc merci !

**Monsieur MAGNUS** - C'était des points d'information, donc ça ne nécessite pas de vote.

## **7. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

**Monsieur TRIFFAUX** – La dernière ligne, ce n'est pas « j'étais présent » mais « j'étais absent » lors du dernier Conseil. Ensuite, j'ai une petite question par rapport à la page 88, c'est le sens unique à la rue du Brill à Waltzing. Monsieur MITRI, vous nous avez dit que ça avait été accepté lors d'une réunion avec le Comité du village. Or, il se trouve que depuis j'ai rencontré le président du Comité du village, qui me dit qu'il n'était pas au courant et que pour lui ça porte à préjudice à la vie du village.

**Monsieur MAGNUS** – Le SUL ou le sens unique ?

**Monsieur TRIFFAUX** – Le sens unique. C'est la même chose, non ?

**Monsieur MAGNUS** – Le sens unique, c'est le sens qui est unique ; le SUL est la possibilité donnée au vélo de venir à contrecourant du sens unique.

**Monsieur TRIFFAUX** – Vous les avez rencontrés ou pas ?

**Monsieur MITRI** – Effectivement, dans la Commission de mobilité qui se réunissait thématiquement à propos des problèmes de mobilité à Waltzing, il y avait personnes de Waltzing. Nous avons demandé à contacter un maximum de personnes possible - surtout celles qui ont écrit à l'échevin ou bien au Conseiller de la mobilité, réclamant des solutions pour la mobilité à Waltzing - afin qu'elles viennent à cette réunion thématique. Nous avons demandé également aux Conseillers de contacter des gens de Waltzing. Il y avait environ une douzaine de personnes qui étaient présentes, mais nous n'avons pas fait de relevé d'identité. En tout cas la réunion était annoncée comme thématique pour la mobilité vers Waltzing et les gens de Waltzing étaient là, y compris des gens de la rue du Brill.

**Monsieur MAGNUS** - On va s'arrêter là, c'est un PV de la réunion. Si on ouvre tous les postes, on est reparti pour reparler du parking et on en a pour 4h.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 27 août 2019.

## **8. ADMINISTRATION GENERALE - Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par le M. Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 21 août 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 21 août 2019 de 12h00 à 18h00.

- le 21 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Basse à Arlon-Udange, en raison d'assurer le bon déroulement d'un barbecue de quartier à Udange, en date du 31 août 2019 de 11h00 à 20h00.

- le 21 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue des Mèlèzes, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de matériaux par camion-grue, en date du 22.08.2019 de 08h00 à 18h00.

- le 21 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à l'avenue de Longwy, 120 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22 août 2019 de 09h00 à 14h00.

- le 21 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à l'avenue de Longwy, 120 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22 août 2019 de 09h00 à 14h00.

- le 21 août 2019 : réglementant le stationnement (4 emplacements juste avant la synagogue) des véhicules à la rue Saint-Jean à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux à la Synagogue, en date du 27 août 2019 de 9h30 à 14h00.

- le 21 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Ermesinde, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un conteneur pour l'évacuation de gravats, en date du 21 août 2019 à 08h00 jusqu'au 26.08.2019 à 18h00.

- le 21 août 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses rues de Toernich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du 24<sup>ème</sup> week-end sportif dans les rues de Toernich, en date du 30 août 2019 à 18h00 au 01 septembre 2019 à 22h00.

- le 22 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de journées portes ouvertes au magasin Gil et Julie, en date du 06 septembre 2019 à 07h00 au 07 septembre 2019 à 20h00.

- le 22 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23 août 2019 de 08h00 à 18h00.

- le 22 août 2019 : autorisant l'accès dans le chantier de la rue Paul Reuter à la rue Paul Reuter, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 août 2019 de 08h00 à 18h00.

- le 22 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place du docteur Hollenfeltz, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 août 2019 de 08h00 à 18h00.

- le 22 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Dispensaire, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29 août 2019 de 07h00 à 18h00.

- le 22 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à l'avenue Victor Tesch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de façade, placement d'un échafaudage, en date du 02.09.2019 à 08h00 au 30.09.2019 à 18h00.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Nicolas Berger, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation de volets, en date du 16 septembre 2019 à 07h00 au 17 septembre 2019 à 18h00.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de l'Hydrion, Chemin de Weyler, rue du Vélodrome, rue des Croix de Feu, rue Vercingétorix, rue François Bovesse et rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacements et rehaussements de taques d'égout, en date du 26 août 2019 de 06h00 à fin des travaux.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26 août 2019 à 08h00 au 30 août 2019 à 18h00.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 46 et 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29 août 2019 de 10h00 à 17h00.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24 août 2019 de 08h00 à 20h00.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Hêtres, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 août 2019 de 08h00 à 12h00.

- le 26 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue du Dispensaire, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29 août 2019 de 08h00 à 18h00.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 67 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation de volets, en date du 03 septembre 2019 à 06h00 au 04 septembre 2019 à 20h00.

- le 26 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue du Ponceau, 25 à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 06.09.2019 à 07h00 au 20.09.2019 à 17h30 – fouilles en trottoir.

- le 26 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue du Général Molitor, 20 à Arlon, en date du 27.08.2019 à 07h00 au 28.09.2019 à 17h30 – traversée de voirie, à la rue du Maitrank, 87 à Arlon, en date du 21.08.2019 à 07h00 au 30.08.2019 à 17h30 – fouilles en trottoir, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de béton pour coulage de chapes, en date du 26 août 2019 à 06h00 au 28 août 2019 à 18h00.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 52 à Arlon, rue Sainte-Croix, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.08.2019 à 08h00 au 28.08.2019 à 16h00.

- le 26 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules place Schalbert, place Remagen, parkings à l'arrière du Palais de Justice, rue Seyler, rue du Dispensaire et sur le parking arrière de l'Hôtel de Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des festivités du week-end Gallo-Romain, en date du 30 août 2019 à 07h00 au 01 septembre 2018 à 22h00.

- le 27 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules 20 places de parking devant le Palais de Justice (deux dernières rangées), en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'une nouvelle édition Japan Day par Sophie PECHON en date du 01.02.2020 de 07h00 à 24h00.

- le 21 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Ermesinde à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de livraison de béton par camion mixer à la rue Bastion, 4 à Arlon, en date du 30 août 2019 à 06h30 à 12h00.

- le 27 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation d'un échafaudage, en date du 28 août 2019 à 07h00 au 17 septembre 2019 à 18h00.

- le 29 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules Grand Rue à Arlon et le stationnement des véhicules Grand Rue, au niveau de l'escalier de la rue du Pont Levis à Arlon, pour permettre l'accès d'un véhicules, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 août 2019 de 08h00 à 20h00.

- le 29 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, à la rue des Martyrs, 48 et rue Jean Koch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture avec pose d'échafaudage, en date du 09 septembre 2019 à 09h00 au 27 septembre 2019 à 17h00.

- le 29 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04 septembre 2019 de 08h00 à 18h00.

- le 29 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 août 2019 de 16h00 à 19h00.

- le 29 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Camp, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'enlèvement d'une grue, en date du 02 septembre 2019 de 07h00 à 17h00.

- le 29 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules au Chemin de Weyler, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une grue, en date du 02 septembre 2019 à 07h00 au 21 septembre 2019 à 17h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Sesselich, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 04.09.2019 à 07h00 au 13.09.2019 à 18h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux dans bâtiment, en date du 03.09.2019 à 07h00 au 20.09.2019 à 18h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déblaiement d'encombrants, en date du 03.09.2019 de 07h00 à 16h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue des Acacias 1NC1, 1NC2, 1NC3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordements électriques pour Ores, en date du 02.09.2019 à 08h00 au 06.09.2019 à 18h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue Joseph Netzer, rue Etienne Lenoir et rue de l'Esplanade à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déplacement de câbles pour Ores, en date du 02.09.2019 à 08h00 au 13.09.2019 à 18h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue des Acacias, lot 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement et voirie, en date du 03.09.2019 à 07h00 au 02.09.2019 à 17h30.

- le 02 septembre 2019 : réglementant la circulation des piétons à la rue Seyler, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de façade – pose d'un échafaudage, en date du 02 septembre 2019 à 07h00 au 07 septembre 2019 à 18h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Place, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 août 2019 de 07h00 à 18h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 96 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30 et 31 août 2019 de 08h00 à 18h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Jean, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieurs, en date du 06 septembre 2019 de 07h00 à 19h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 67 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation des volets de fenêtres, en date du 03 septembre 2019 à 06h00 au 04 septembre 2019 à 20h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 80 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07 septembre 2019 de 08h00 à 20h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 04.09.2019 à 07h00 au 13.09.2019 à 18h00.

- le 02 septembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Espagnols, en mitoyen du 97 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage (travaux de toiture), en date du 03.09.2019 à 08h00 au 01.10.2019 à 18h00.

## **9. ADMINISTRATION GENERALES - Approbation du rapport de rémunération établi pour l'exercice 2018.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2018.

## **11. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Remplacement de châssis à l'Hôtel de Ville (étage A3). Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/19-1780 et le montant estimé du marché "Remplacement de châssis à l'Hôtel de Ville au niveau A3", établis par l'auteur de projet, ARCHITECTES ASSOCIES, Place de l'Yser, 33 bte 2 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.800,00 € hors TVA ou 49.368,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultations de 5 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 104/723-60/20191001.

## **12. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Fournitures : Acquisition d'un camion équipé d'un porte-conteneur. Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents du marché "Acquisition d'un camion 4 x 4 porte-conteneur pour le département technique", cahier des charges N° MF-PNDAPP/19-1755 et montant estimé du marché, ainsi que l'avis de marché. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 214.876,03 € hors TVA ou 260.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/743-53/20194021.

#### **14. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création de 18 places de stationnement rue Scheuer, du côté des numéros pairs.**

**Monsieur MITRI** – C'est un point qui revient au Conseil communal après la phase test sur la rue Scheuer. Comme on le sait et comme on l'avait indiqué, le problème qui se pose à la rue Scheuer est le manque d'emplacement mais surtout les plaintes des riverains à cause de nuisances dues à la vitesse dans cette rue, assez large, d'où la proposition de réduire cette voie de circulation en plaçant de l'autre côté de là où il n'y avait pas la possibilité de stationner. Le stationnement le long des numéros impairs était permis, on a créé 4 postes de stationnement de l'autre côté, mis de telle façon à rendre la circulation plus difficile, et surtout à ne pas pouvoir se croiser entre les 2 rangées de stationnement. C'est comme ça qu'on a appelé la phase-test qui a été réalisée : il y a eu un avis de la population qui a été rendu par écrit ou oralement, avec une satisfaction de ce qui a été fait, mise à part quelques problèmes lors de croisement, car certains rétroviseurs ont été touchés. C'est pour cela qu'on a augmenté la largeur des nouveaux postes de stationnement de 50 cms, ce qui ne permet plus le croisement dans ces zones où il y a deux endroits de stationnements de part et d'autre de la rue. Avec l'approbation de la police, le représentant de la Région wallonne nous demande que cette phase test soit concrétisée par l'accord du Conseil communal pour la mettre en application.

**Monsieur GAUDRON** – Je voulais abonder dans le sens de Monsieur MITRI, comme quoi les aménagements sont très positifs et très appréciés par les riverains du quartier. Je pense que c'est peut-être juste des réflexions à avoir pour des rues en aménagement similaire, quelque chose à essayer de redévelopper et de multiplier dans les rues d'Arlon.

**Monsieur MANIGART** - Je propose d'ailleurs pour la rue Sainte-Croix, qui est la prolongation de la rue Scheuer, où je crois que les gens se lâchent vraiment car ils ont dû ralentir à la rue Scheuer. Je dois dire que quelque fois je dois faire attention en sortant de la voiture.

**Monsieur MITRI** – Plusieurs rues actuellement sont à l'étude après cette réussite au niveau de la rue Scheuer, quand il est possible d'envisager ce type de création de chicanes par les emplacements de voiture, augmentant ainsi le nombre d'emplacements permis et en ralentissant en même temps la vitesse. Il faut cependant que la voirie le permette aussi, mais elles sont à l'étude, comme un autre point que vous allez voir maintenant.

**Monsieur SAINLEZ** – J'ai une remarque sur la rue Scheuer. C'est vraiment un très bon système, si ce n'est qu'actuellement je vois déjà les automobilistes se placer là où ils ne peuvent déjà pas se placer. On a donc peint sur la route des emplacements, mais déjà la tolérance est mise à mal parce que si on remet une voiture de part et d'autre de chacun des ilots, vous avez bien compris vers quel

problème nous allons, et réellement c'est la direction que ça commence à prendre. J'insisterais, et c'est plus une remarque pour notre Collège de police, pour sanctionner en la matière, parce que si on aménage pour faciliter la vie et que finalement on ne respecte pas les aménagements de ce côté de la rue, cela devient impossible pour tout le monde.

**Monsieur MITRI** - Il est évident que tout aménagement est suivi d'une surveillance et d'une application des règles.

**Monsieur MAGNUS** – Merci pour cette remarque et on ne manquera pas d'en faire part à la police.

**Madame FROGNET** – Je voulais aussi intervenir sur le point 14. Quand j'ai vu les rétroviseurs déjà cassé, j'ai constaté en tant que piétonne, pour éviter que les automobilistes aient le rétroviseur cassé, ils se garent souvent très fort sur le trottoir ou carrément sur le passage. Je trouve qu'il y a un problème d'occupation.

**Monsieur MAGNUS** - Vous proposez de faire quoi ?

**Madame FROGNET** - Je ne sais pas, mais je fais simplement la remarque.

**Monsieur MAGNUS** - C'est pour ça que Monsieur MITRI les élargit pour qu'ils roulent encore moins vite.

**Madame FROGNET** - Je comprends bien que les voitures ne veuillent pas avoir de rétroviseur cassé, mais si nous les piétons, nous devons nous mettre en danger pour qu'eux... Et en plus ça abîme les trottoirs...

**Monsieur MITRI** - Ça passera toujours par la réduction de la vitesse... Appliquer cette vitesse va prendre du temps, mais petit à petit il y a l'éducation, la répression et l'information. Je crois que ça fait partie d'un tout et le citoyen finira par le faire, puisque ce même citoyen qui habite Arlon l'a dit lors d'une réunion publique « Dès que l'on franchira la frontière, notre façon de rouler changera. » On finira quand même par devenir comme ailleurs.

**Monsieur MAGNUS** – Monsieur MITRI donne toujours l'exemple de la rue du Maitrank dans laquelle il passe tous les jours, à vélo plus qu'en voiture, et il dit au début que toutes les voitures estimaient que le trottoir ou la piste cyclable était un parking. Aujourd'hui plus. Pourquoi ? Parce que les gens ont été sanctionnés, et une fois que vous recevez 2 ou 3 'prunes', vous changez. Ça passera malheureusement par cela.

**Monsieur SAINLEZ** – Pour la rue du Vicinal et le trottoir partagé entre la Spetz et Steinfort, les panneaux doivent suivre le plus vite possible, mais c'est vrai qu'il faut attendre que ce soit fini, parce que si on attend de trop, les mauvaises habitudes se prennent et après ce sera encore plus compliqué.

**Monsieur MAGNUS** - Vous êtes nombreux ici au Conseil de police et vous nous soutiendrez donc dans ces démarches.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

Article 1er : Quatre bandes de stationnement sont créées rue Scheuer, du côté des maisons à numérotation paire :

- une bande de 3 places (24 m) de stationnement à hauteur des maisons n°s 14 à 20,
- une bande de 5 places (36 m) de stationnement à hauteur des maisons n°s 42 à 50,
- une bande de 5 places (36 m) de stationnement à hauteur des maisons n°s 80 à 88,

- une bande de 5 places (36 m) de stationnement en face des maisons n°s 89 à 97;

Article 2 : Une zone d'évitement d'une longueur de 3 mètres est créée en début et fin de chaque zone de stationnement.

Article 3 : Le règlement interdisant le stationnement le long des numéros pairs de la rue est abrogé.

Article 4 : Le présent règlement sera transmis à la Région Wallonne – Direction de la Règlementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.

**15. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Sterpenich, rue de Grass et rue Sainte-Aldegonde : octroi d'une priorité de passage.**

**Monsieur MAGNUS** - On encourage plutôt les gens à sortir qu'à rentrer

**Monsieur MITRI** – Je crois que c'est quelque chose qu'on repasse et c'est un peu la même problématique dans tous nos villages, spécialement sur ces axes Barnich/Sterpenich, où les gens cherchent un raccourci pour rejoindre l'E411 ou la N4. Le moyen était de mettre des ralentisseurs, ce que nous avons fait, et une zone d'évitement mais en plus de cela nous avons voulu donner aux gens qui sortent du village une priorité de passage. C'est pour cela que dans ces zones d'évitement il y a deux signalisations qui seront mises pour faciliter aux gens d'avoir la priorité en sortant et être prioritaires par rapport aux autres qui doivent céder le passage s'ils entrent.

**Monsieur WALTZING** – Je profite de ce point-là pour remercier Monsieur VINCENT, parce que c'est vrai que ce n'est pas toujours évident de trouver le bon panneau au bon endroit, et là après quelques réflexions suite aux travaux qu'il y avait sur l'autoroute, on a un peu regardé ce qu'il y avait moyen de faire. C'était en test et ça marche, c'est génial !

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

Article 1 : Sterpenich, rues de Grass et Sainte-Aldegonde, à hauteur des dispositifs ralentisseurs d'entrée de village, la priorité de passage aux véhicules sortant du village est instaurée.

Article 2 : Le présent règlement sera transmis à la Région Wallonne – Direction de la Règlementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.

**16. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création d'un sens unique rue des Ecureuils à Heinsch.**

**Monsieur MITRI** – C'est aussi un travail qui a demandé beaucoup de réflexion parce que quand on a présenté les travaux, nous avons beaucoup planché là-dessus. La mobilité était un travail vraiment lourd parce qu'il y a un goulot venant de la rue de Neufchâteau jusqu'à la rue des Ecureuils, qui est à double sens, qui posait un gros problème d'encombrements et de stationnement dans cette rue. La solution qui a été discutée par notre service de mobilité, avec le Conseil de la police et l'approbation des services de la Région wallonne, est de la mettre en sens unique dans le sens de la circulation de la rue de Neufchâteau vers la rue de la Papeterie. Pour rendre cette rue, qui est une entrée pour l'école, la plus accessible possible aux piétons et la moins encombrée à l'intérieur, nous proposons à ce moment-là de créer un passage pour les piétons le long du petit trottoir qui existe, l'élargir avec un

espace prévu pour les piétons avec des potelets, et permettre aux gens qui viennent de la rue de Neufchâteau à pied jusqu'à l'école, à ce moment-là être en sécurité avec 1,50 mètres de trottoirs sécurisés par des potelets. En plus de cela on va interdire le stationnement entre les numéros 12 et 24 qui sont en face de l'école ; ces voitures qui stationnent en face de l'école gênent la sortie des voitures qui sont sur le parking en face destiné à l'école. Il y aura 3-4 emplacements au bout de la rue de la Papeterie, juste devant le cimetière, qui permettront de créer un espace de stationnement supplémentaire. Voilà cette modification de la circulation dans la rue des Ecureuils permettra une circulation plus fluide devant l'école et permettra aux piétons de passer d'une manière un peu plus sécurisée par rapport à ce qu'il y avait avant à la rue de Neufchâteau vers l'école qui est dans la rue des Ecureuils.

**Monsieur MAGNUS** - Tout cela pour faciliter la vie de nos piétons.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1<sup>er</sup> : Il est interdit à tout conducteur de circuler sur le rue des Ecureuils, de son carrefour avec la rue de la Papeterie vers et jusqu'à son carrefour avec la route de Neufchâteau ;

Article 2 : Modifie le point 89 de l'article 12.A interdisant le stationnement des véhicules : 89. Rue des Ecureuils, du numéro 12 au numéro 24.

Article 3 : Crée 2 poches de stationnement de 3 et 4 emplacements, respectivement devant le numéro 24 et devant le cimetière.

Article 4: Approuve la création d'un espace sécurisé pour les piétons entre le carrefour avec la route de Neufchâteau et l'accès à l'école de Heinsch.

### **17. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : Création d'un emplacement PMR à la rue Saint-Dié, à hauteur de l'immeuble n°10.**

**Monsieur MITRI** – C'est une demande qui a été étudiée à deux reprises par nos services de police, avec qui nous étudions la situation dans cette rue et la présence d'un handicap majeur chez une famille qui demande la permission de créer un emplacement de PMR. Elle demande au Conseil communal de suivre la procédure qui est nécessaire pour mettre en application cet emplacement.

**Monsieur LAQLII** – A ma connaissance, il y a déjà deux places PMR, c'est donc la 3<sup>ème</sup>.

**Monsieur MITRI** - Ce sont des clos, donc à ce moment-là il y aura une place supplémentaire.

**Monsieur LAQLII** - Et au niveau de la législation, est-ce qu'on peut créer autant de place que de demande, ou est-ce qu'il y a une limitation, un maximum ?

**Monsieur MITRI** – Avec l'accord de la police, nous allons proposer aux services de la Région wallonne de l'approuver par rapport à la législation existante et par nos motivations pour expliquer pourquoi nous faisons un emplacement supplémentaire dans cette rue, vu le dossier qui était complété avec avis – que ce soit un avis médical, un appui de la police, un appui de la sévérité de l'handicap. A ce moment-là on le remet à la Région wallonne qui l'approuvera ou non. Cela peut être remis en cause pas la Région wallonne.

**Monsieur VINCENT** - Il n'y a aucune législation concernant le nombre de places PMR en voirie, si ce n'est pour les parkings publics où il faut un quota de 2% de places PMR. Pour un parking de la taille des Chasseurs ardennais, par exemple, où il y a 116 places, nous devons mettre 2 places PMR. Pour ce qui est de la voirie, les places PMR ne sont créées que sur demande spécifique d'un riverain. Il revient alors à l'agent de quartier de proposer au Collège d'accepter ou non la demande: en général, si une place PMR existe déjà à proximité et/ou si le demandeur possède un garage, cette demande ne sera pas accordée.

**Monsieur KIAME** – Je suis content de la remarque de mon cher collègue. J'aimerais attirer le Collège sur une chose : quand on demande une place PMR pour une personne handicapée, il y a plein de cartes PMR qui circulent avec des gens qui n'en ont même pas besoin. Je suis content d'entendre qu'on a été visionné la personne pour lui accorder ou pas sa place PMR. Il y a beaucoup de gens que l'on peut aller voir chez eux pour voir s'ils ont droit à une place PMR ou non.

**Monsieur MAGNUS** - Qui donne la place PMR ?

**Monsieur MITRI** - La carte PMR est livrée par la Région wallonne.

**Monsieur KIAME** – Au niveau du Collège, avant de dire oui ou non à l'unanimité pour une place PMR, ce serait bien aussi d'aller voir tout le monde pour savoir s'ils ont le droit ou pas. Ce n'est pas le nombre de places dans une rue qui permet de dire si on peut donner ou non, c'est le besoin de la personne handicapée. Elle n'a pas choisi d'être handicapée.

**Monsieur KERGER** - Je veux remercier la Commission de mobilité communale et Monsieur Thibaut VINCENT pour l'organisation d'hier en ce qui concerne des simulations de handicap dans la ville, en chaise roulante ou malvoyants, je vous assure que ça valait la peine et qu'on a découvert une ville totalement différente. Il y a des endroits où on passe tous les jours, on en a appris beaucoup grâce à vous et je trouve que c'est un exercice à répéter.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

Article 1er : Un emplacement PMR est créé, rue Saint-Dié, à hauteur de l'immeuble n° 10.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9 a complété par la reproduction du sigle des personnes handicapées et d'une flèche de réglementation sur courte distance « 6 m ».

Article 2 : Le présent règlement sera transmis à la Région Wallonne – Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.

### **18. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention de 500€ à l'association « Accompagner Lorraine » pour leur 30<sup>ème</sup> anniversaire.**

Monsieur MAGNUS - Vous avez vu que ce sont des gens qui s'occupent de soins palliatifs et le Collège a été sensible à cet anniversaire de 30 ans qu'on voulait les aider à passer.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500€, en raison du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'association ;

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (subsides aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.

**19. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention de 30€ à la Fédération nationale des combattants de Belgique.**

**Monsieur LAQLII** – C'est peu.

**Monsieur MAGNUS** - Oui mais c'est ce qu'ils demandent, c'est le montant de la cotisation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 30 euros à la Fédération nationale des combattants de Belgique ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 763/12402-02 « mouvements patriotiques » du service ordinaire de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

**20. FINANCES COMMUNALES - Financement du budget extraordinaire 2019 par emprunts – reconduction du marché 2018.**

**Monsieur MAGNUS** - C'est pour la totalité de 2019, mais comme le dit Monsieur THILL on ne réalisera sûrement pas la totalité de tous ces emprunts. On verra bien en fonction de la réalité des choses à combien s'élèvera le marché, mais maintenant on reconduit le marché Belfius en leur demandant leur prix. On sait que les taux des emprunts ont fortement diminué ces derniers mois mais on verra bien où nous en serons.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : Approuve l'application de l'article 6 du CSCH relatif au marché de financement 2018 tel qu'arrêté par le Conseil communal du 28 mai 2018 et de reconduire le marché attribué le 22 octobre 2018 selon les mêmes conditions et ce par procédure négociée pour une estimation du coût sur 4 ans de 951.441 € :

Article 2 : Charge le Collège communal de l'exécution du marché avec Belfius Banque SA.

**21. FINANCES COMMUNALES - Non-valeur sur la redevance sur les droits de places aux foires et marchés d'Arlon.**

**Monsieur MAGNUS** - Depuis quelques années les abonnés nous disent que les mois d'octobre, novembre et décembre sont vraiment difficiles sur le marché. On veut continuer à être à leur écoute et leur laisser tomber les mois d'octobre, novembre et décembre, ce qui représente au niveau de la commune une non-valeur de 25.899,75 €. Vous avez même la liste de tous nos abonnés en annexe du point 21.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la mise en non-valeur égale au montant de 25.899,75€ pour l'exercice 2019 des sommes équivalentes aux trois derniers mois des redevances pour les marchands abonnés au marché hebdomadaire.

## **22. FABRIQUES D'EGLISES - Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église d'Udange.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'approuver Les modifications ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église d'Udange pour l'exercice 2018:

Recettes ordinaires totales	7.037,25€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	4.999,12€
Recettes extraordinaires totales	10.650,24€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	10.650,24€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.413,64€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	4.176,82€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>17.867,49€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>8.690,46€</b>
<b>Résultat comptable EXCEDENT</b>	<b>8.997,03€</b>

## **23. FABRIQUES D'EGLISES - Approbation du compte 2018 de l'église Protestante Luthérienne d'Arlon.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de l'Église Protestante Luthérienne d'Arlon pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	12.755,01€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	8.397,09€
Recettes extraordinaires totales	19.098,89€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	19.098,89€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	10.612,13€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.198,14€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>31.853,90€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>20.810,27€</b>
<b>Résultat comptable boni</b>	<b>11.043,63€</b>

## **24. FABRIQUES D'EGLISES - Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Weyler.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter le budget 2020 de la Fabrique d'Église de Weyler comme suit:

Recettes ordinaires totales	10.938,35€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	10.372,69€
Recettes extraordinaires totales	3.571,70€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	3.571,70€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.442,50€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	11.067,55€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>14.510,05€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>14.510,05€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Décide que l'Intervention communale 2020 ordinaire sera de 10.372,69€
- Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2020 de la Fabrique d'Église de Weyler.

#### **25. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Fouches.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter le budget 2020 de la Fabrique d'Église de Fouches comme suit:

Recettes ordinaires totales	17.653,06€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	17.120,06€
Recettes extraordinaires totales	1.278,51€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	1.278,51€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.442,50€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	14.489,07€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>18.931,57€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>18.931,57€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Décide que l'Intervention communale 2020 ordinaire sera de 17.120,06€
- Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2020 de la Fabrique d'Église de Fouches.

#### **26. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Waltzing.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter le budget 2020 de la Fabrique d'Église de Waltzing comme suit:

Recettes ordinaires totales	14.808,10€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	14.435,10€
Recettes extraordinaires totales	7.520,59€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	7.520,59€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5.622,50€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	16.706,19€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>22.328,69€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>22.328,69€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Décide que l'Intervention communale 2020 ordinaire sera de 14.435,10€
- Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2020 de la Fabrique d'Église de Waltzing.

### **27. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Saint-Donat.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Approuve les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;
- Décide d'arrêter le budget 2020 de la Fabrique d'Église de Saint-Donat comme suit:

Recettes ordinaires totales	111.009,35€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	100.480,08€
Recettes extraordinaires totales	20.076,58€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	18.837,11€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	47.575€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	82.271,46€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	1.239,47€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>131.085,93€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>131.085,93€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Approuve que l'intervention communale ordinaire : 100.480,08€
- Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2020 de la Fabrique d'Église de Saint-Donat.

### **28. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Bonnert.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter le budget 2020 de la Fabrique d'Église de Bonnert comme suit:

Recettes ordinaires totales	9.153,74€
-----------------------------	-----------

- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	7.501,41€
<b>Recettes extraordinaires totales</b>	<b>4.059,83€</b>
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	3.059,83€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.991,25€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.222,32€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	1.000€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>13.213,57€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>13.213,57€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Décide que l'Intervention communale 2020 ordinaire sera de 7.501,41€

Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2020 de la Fabrique d'Église de Bonnert.

### **29. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du budget 2020 de la fabrique d'église de Sampont.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter le budget 2020 de la Fabrique d'Église de Sampont comme suit:

Recettes ordinaires totales	19.475,41€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	16.047,01€
<b>Recettes extraordinaires totales</b>	<b>1.384,59€</b>
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	1.384,59€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5.910€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	14.950€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>20.860€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>20.860€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Décide que l'Intervention communale 2020 ordinaire sera de 16.047,01€
- Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2020 de la Fabrique d'Église de Sampont.

### **30. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation de la modification budgétaire n°1 de la fabrique d'église de Freylange.**

**Monsieur MAGNUS** - Il y a une intervention communale majorée de 1.500 € parce qu'ils reçoivent des subsides en fonction des bâtiments qu'ils ont. Ici, ils avaient oublié - ou nous avons oublié, je ne sais pas - qu'il y avait un presbytère et donc ils ont droit à 1.500 € de plus.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- La modification budgétaire n°2-exercice 2019 de la Fabrique d'église de Freylange

- Que l'intervention communale ordinaire sera majorée de : 1.500€
- La majoration de l'intervention communale ordinaire sera prévue lors de la prochaine modification budgétaire à l'article 79007/435-01
- Émet un avis favorable à la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2019 de la Fabrique d'Église de Freylange

### **31. FABRIQUES D'EGLISES - Approbation de la modification budgétaire n°1 de la Communauté Israélite.**

**Monsieur MAGNUS** – Ils ont reçu pas mal de dons et sont d'une honnêteté jusqu'au bout des ongles. Ils ont donc versé la totalité de ce qu'ils avaient reçu, entre autre pour les travaux de la Synagogue, dans le budget communal sur le compte communal. Maintenant ils aimeraient bien en reprendre 8.000 € pour parfaire encore la rénovation avec le matériel intérieur de leur Synagogue. Voilà pourquoi nous avons cette modification budgétaire pour la Communauté Israélite.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :

- La modification budgétaire 1 de la communauté israélite pour l'exercice 2019;
- Que le montant de l'intervention communale est augmenté de 8.000€ soit un total pour 2019 de 11.309,62€.
- La majoration de l'intervention communale ordinaire sera prévue lors de la prochaine modification budgétaire à l'article 79019/435-01

### **32. FABRIQUES D'EGLISES - Prolongation du délai de tutelle pour les budgets 2020 des fabriques d'église de Freylange, Stockem, Udange, Saint-Martin, Autelhaut, Barnich, Sterpenich, Heinsch, et Toernich.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la prorogation du délai d'approbation des budgets 2020 de 20 jours pour les fabriques d'église suivantes : Freylange, Stockem, Udange, Saint-Martin, Autelhaut, Barnich, Sterpenich, Heinsch et Toernich

### **DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Demande de Monsieur le Conseiller Romain GAUDRON relative au « Pass'sport » et à la gestion du complexe sportif de la Spetz.**

**Monsieur GAUDRON** – En quelques mots, la question est d'une part sur le pass'sport, mais de manière plus globale sur la gestion sportive avec deux aspects. On a pu voir via la presse la mise en place du pass'sport et donc on se réjouit de la volonté du Collège d'avancer sur les questions sportives. Je m'interroge par contre sur l'utilité en soi de ce pass. On sait que les clubs proposent généralement la possibilité de tester une ou plusieurs fois un sport avant de payer une affiliation. Donc quelle est la plus-value du pass'sport de payer pour avoir ce même genre de service ? La deuxième question portait sur la gestion sportive et entre autre celui du Complexe sportif de la Spetz : on sait qu'il y a eu des élections, un renouvellement de l'ensemble des organes communaux et para-communaux. Tous ont déjà commencé à travailler et à naviguer avec le nouveau chef de bord, si je peux dire, et l'ensemble

de son équipage, mais pas le Complexe sportif de la Spetz. Donc je m'étonnais du pourquoi de cette différence à la Spetz par rapport aux autres organes et quand est-ce que le nécessaire va être fait au niveau de la Spetz pour que la nouvelle équipe de direction puisse porter les projets sous cette législature ?

**Monsieur LAFORGE** - Merci Monsieur GAUDRON pour vos questions, néanmoins j'ai été un peu surpris par rapport au pass'sport, j'espère en tout cas que vous ne croyez pas que nous n'avons pas réfléchi à ce que vous nous posez en tout cas comme question, c'était d'ailleurs un élément qui a alimenté notre réflexion. Je pense donc que le pass'sport est d'abord un outil – ça existe d'ailleurs dans d'autres communes mais j'en parlerais plus tard – qui permet d'aider des futurs sportifs à trouver des disciplines, à pratiquer un sport, on veut essayer aussi de développer le sport pour tous – vous l'avez vu dans notre déclaration de politique communale et vous le verrez aussi plus tard dans le PST – et aussi d'aider un peu les clubs à avoir d'avantage d'affiliés. En fait c'est une réflexion que l'on mène depuis plus ou moins le début de la législature, et depuis ce moment-là on a commencé à contacter les différents clubs communaux qui sont notamment sur la Spetz mais aussi qui font partie de la Commission des Sports. 17 ont répondu à l'invitation et on les a réunis en leur expliquant ce que l'on voulait faire. Ils étaient d'ailleurs assez ravis, en posant un peu les contraintes que vous nous donnez là maintenant, de cette publicité, de ce plus supplémentaire. D'ailleurs on aurait rien fait s'ils nous avaient dit que ça ne les intéressait pas, qu'ils ne voulaient pas ça, que ça n'apportait rien, etc. Je pense que grâce à ça on peut dépasser cette frontière ou ce frein qu'il y a entre la personne qui veut pratiquer un sport, qui ne sait pas qui contacter, qui ne sait pas où aller ou que faire... parce qu'il y a une mine d'informations sur internet. Ici le pass'sport a l'avantage de regrouper en une brochure tous les contacts et les moments où les personnes peuvent aller tester le sport, c'est donc ça son intérêt, de regrouper dans la brochure qui est liée à la carte. On retrouve vraiment toutes les coordonnées, les moments – parce qu'il y a des clubs qui nous disaient que ça les intéressait d'avoir surtout des gens qui testent, par exemple au mois de septembre d'octobre, etc. ou certains jours et pas tous les jours ... ça a cet avantage-là. Vous avez vu que ça coûte 25 €, donc la personne qui a rempli son pass'sport ou qui montre la preuve d'une affiliation, reçoit un remboursement de 5 € et peut tester 10 disciplines différentes si elle veut, avec un maximum des fois par discipline – mais il y a des clubs qui ne veulent pas avoir plus de 3 tests pour la même personne. En plus, la carte est valable pour la plupart des sports jusque juin 2020, ce qui n'est pas rien, on a le temps aussi de voir les choses. D'ailleurs à la conférence de presse il y avait des clubs qui étaient présents et ils étaient aussi ravis d'être mis en avant parce que certains sont moins connus. C'est vrai que l'on parle toujours du football, d'ailleurs le football n'est pas dedans, sauf le football féminin parce que c'est vrai que c'est aussi une volonté d'essayer de permettre aux filles de pratiquer ce sport, et c'est d'ailleurs dans les axes prioritaires du Ministre – maintenant qui a changé mais on verra si le prochain Ministre reste dans ces axes prioritaires. Ces clubs étaient ravis parce que certains ont vraiment difficile de trouver des affiliés. Ils nous disaient alors qu'ils avaient difficile, que ce n'est pas évident, qu'ils ne sont pas beaucoup reconnus comme des sports qui sont au Jeux Olympiques, champions du monde, etc. ça les intéressait vraiment d'avoir cela. Je pense que d'un côté on rejoint beaucoup de clubs qui ont envie d'être mis en avant, et on aide en même temps les futurs sportifs à trouver peut-être une discipline, mais en tout cas on dépasse ce frein donc voilà les avantages. C'est vrai qu'on avait hésité par rapport à la gratuité notamment, ça a été soulevé et ça ne gênait pas les clubs de faire comme cela. Si vous avez été voir un peu sur internet, vous avez pu voir que Libin et Mouscron font ça par exemple : à Libin, c'est 5 séances pour 20 €, donc plus cher qu'à Arlon ; par contre à Mouscron, c'est gratuit mais c'est une semaine de tests uniquement. Vous voyez que nous sommes un peu entre les deux et je pense que ça a le mérite d'être lancé et ça fait partie de la promotion du sport. On évaluera évidemment cette pertinence et les modalités, et je pense qu'il est toujours possible de réajuster si on remarque qu'on aurait pu faire différemment, donc je ne m'inquiète pas par rapport à cela. Quand vous parlez de politique sportive, je crois qu'actuellement on n'a pas à rougir : je ne sais pas si vous avez remarqué au niveau du Complexe sportif de la Spetz, ça bouge beaucoup. On a engagé un animateur sportif qui va s'occuper de dynamiser davantage le Complexe et qui a d'ailleurs travaillé avec le CA et les partenaires qui

sont ici au Conseil pour lancer l'école de natation. Celle-ci représente plus de 200 inscrits, avec pas mal de moniteurs qu'il a fallu trouver, et il a aussi fallu créer les catégories. Je sais que Monsieur KARENZO notamment a beaucoup aidé la Spetz à s'organiser et a beaucoup aidé Pierre à lancer l'école de natation, c'est donc une réussite. Il y a d'autres outils qui vont venir sur la table prochainement, vous les verrez aussi via le PST, donc je crois qu'on n'a pas à rougir pour le moment de la politique sportive. Vous savez qu'on arrive à la phase finale du Hall 2, donc on espère pouvoir l'inaugurer bientôt. Par rapport au renouvellement du CA, vous avez compris que ça fonctionnait assez bien, d'ailleurs je m'étais étonné de votre question ici au Conseil, parce que la semaine dernière j'ai eu un de vos colistier qui est d'ailleurs un futur représentant au Conseil d'administration je pense, qui m'a interrogé au téléphone par rapport au fait qu'on n'ait pas encore renouveler l'Assemblée générale et le Conseil d'administration de la Spetz. Je lui ai expliqué les raisons, il y a des choses que je ne peux pas nécessairement dire ici en séance publique, et je pensais donc qu'il pouvait vous transmettre les informations qu'il a eues. Je ne sais pas si vous avez eu des échanges avec Monsieur SAINTE, dernièrement ? Essayez peut-être de mieux discuter entre vous. J'étais aussi étonné parce que si on regarde la précédente législature, j'espère que vos représentants futurs seront plus actifs que vos derniers représentants. J'espère parce que je vois que Monsieur SAINTE me téléphone déjà, c'est qu'il va être réactif car si on regarde un peu le passé, vous avez deux représentants à l'AG ; sur cette AG, il n'y a eu qu'une seule présence sur toute la législature, et il y a eu 21 CA avec une seule présence d'ECOLO... c'est vrai que j'espère que vos futurs représentants seront plus dynamiques. Je vais faire un petit historique : vous savez que dans les statuts d'une asbl, c'est normalement une assemblée générale annuelle. En vue de répondre aux exigences du subventionnement du centre sportif local et des délais imposés par Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AG 2019 a déjà eu lieu avec l'approbation des comptes, mais s'est déroulée le 21 mars. L'administration communale a transmis à la Spetz la liste des nouveaux membres de l'assemblée générale le 28 mai... C'est vrai qu'il était quand même difficile en recevant ça le 28 mai, sachant qu'il y a des choses que je ne peux pas dire ici, et qu'en plus il y avait la mise en place l'école de natation, il y avait beaucoup de travail du côté du Complexe sportif, c'était quand même très difficile de programmer une AG en juillet-août, sachant que beaucoup de personnes sont en vacances donc vous comprenez qu'on ait pas encore fait cette AG. Par contre il y a quand même eu un CA qui s'est réuni en urgence le 17 juillet 2019 en vue de la préparation de la saison sportive 2019-2020, et a décidé à l'unanimité de faire une AG en septembre. Normalement vos représentants vont recevoir un courrier rapidement, mais je peux aussi signaler que votre représentant ECOLO n'étant pas là, il n'a pas pu vous transmettre cette information-là.

**Monsieur GAUDRON** - Un club qui donne actuellement deux séances d'essai, est-ce que ces deux séances s'additionnent aux 3 séances que la personne peut prendre dans le pass'sport ou non ?

**Monsieur LAFORGE** - Ça dépend, ça n'empêche pas que les gens peuvent toujours dépasser ce pass'sport s'ils ont envie, ils peuvent prendre contact. Donc non, il n'y a pas vraiment d'addition à prendre en compte, etc. Je pense que dans certains sports c'est suffisant d'avoir 3 séances et pas 5 avant de savoir si ça plait ; c'est peut-être plus délicat pour d'autre mais les clubs limitent déjà ça, ils ont aussi fait en fonction de leur historique. C'est vrai qu'il y a aussi une question d'assurance, donc tous les clubs qui ont participé au pass'sport ont dû aussi interroger leur fédération. C'est d'ailleurs pour cela que je vous disais tout à l'heure qu'il y avait un 17<sup>ème</sup> club qui était venu et qu'on n'a pas su intégrer au pass'sport malheureusement parce qu'il y avait ce problème d'assurance.

**Monsieur LAQLII** – Pour être un peu plus pragmatique, le club de boxe offre des séances gratuites. Ma fille a fait ses 2 séances mais n'est pas encore sûre... est-ce qu'elle peut prendre dans ce cas-là la carte et essayer encore 2 séances ?

**Monsieur LAFORGE** - Pourquoi est-ce qu'elle prendrait une carte en plus pour encore faire 2 séances supplémentaires ?

**Monsieur LAQLII** - En fait, le club donne que 2 séances gratuites et après il faut payer l'inscription.

**Monsieur LAFORGE** - Le club va quand même voir arriver votre fille... je pense qu'ils l'ont repéré et ils vont à un moment donné dire qu'elle a déjà fait 2 tests...

**Monsieur LAQLII** - Dans ce cas-là précis, est-ce qu'on peut prendre la carte pour essayer deux fois de plus ou pas ?

**Monsieur LAFORGE** - Pourquoi pas, si le club propose une boxe qui est dans le pass'sport, mais pas le club de boxe. Je pense que c'est au club à gérer cela, je pense qu'il est suffisamment armé pour savoir ce qu'ils peuvent accepter ou pas.

**Madame NEUBERG** – Une petite question au Président du CPAS : est-ce que le CPAS intervient pour cette carte pass'sport, justement à l'attention des usagers?

**Monsieur DEWORME** – Le CPAS intervient parfois pour la pratique du sport. Il n'y a pas de lien aujourd'hui entre le pass'sport, tel qu'il a été présenté, et ce que nous faisons au niveau du CPAS depuis des années, c'est-à-dire participer à la pratique du sport par nos bénéficiaires en intervenant dans les abonnements, etc.

**Madame NEUBERG** - Ça aurait été une bonne alternative dans le sens où généralement les gens choisissent beaucoup de football par exemple, et donc ici ça ouvrirait un peu une palette sur d'autres possibilités sur la Commune d'Arlon. Est-ce que vous avez déjà été sollicité pour une aide sociale ?

**Monsieur DEWORME** – On n'a pas encore été sollicité, mais on le sera peut-être et je pense qu'on y répondrait favorablement.

**Monsieur KARENZO** – Tout d'abord, je me réjouis de voir que le groupe ECOLO s'intéresse de nouveau au Complexe sportif de la Spetz, étant donné qu'ils ont été absents pendant 6 ans. Par contre je voulais vous rassurer et vous dire qu'il y a encore un CA qui fonctionne et qu'on a plein de projets. Monsieur LAFORGE a parlé de l'école de natation qui est plus qu'une réussite : on l'a mise sur pied maintenant, on a plus de 200 enfants inscrits, on a recruté 15 moniteurs, on a établi un programme pédagogique avec des objectifs par groupe, des exercices pour y arriver, etc. C'était un travail très conséquent, on y travaille encore, on essaye de s'améliorer donc on continue à travailler. Pendant toutes ces années, on a pris des décisions, on a ouvert certains jours le temps de midi – ce qui arrangeait certaines personnes qui travaillent sur Arlon - et je vous annonce que d'ici peu, il y aura également des ouvertures de la piscine en nocturne pour que les gens qui rentrent du travail aient l'occasion de venir nager à Arlon plutôt que d'aller jusqu'à Rédange, Steinfort ou des piscines avoisinantes. On a aussi réhabilité le mini-golf, on en avait parlé entre nous, et on va aussi travailler plus souvent sur des stages plus diversifiés.

**DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Demande de Madame la Conseillère Vanessa WAGNER relatif à l'épuisement émotionnel (burnout) des enseignants de nos écoles communales.**

**Madame WAGNER** – Au mois de juin, j'étais intervenue en huis-clos et je ne vais pas revenir là-dessus parce que nous sommes en séance publique. J'avais posé un certain nombre de questions, et suite à cette question que je vous avais posée, je me suis interrogée sur comment on avait fait pour laisser les choses aller aussi loin. Qu'est-ce qu'on aurait pu faire en matière de prévention par rapport à une enseignante ? Je pense qu'elle n'était pas la seule parce que depuis le début de l'année – et peut-être même les années précédentes – en discutant avec les enseignantes et en étant particulièrement

sensibilisée en matière de burn-out puisque j'en ai eu un moi-même en 2013, j'ai reconnu chez certaines enseignantes certains signes en discutant notamment pendant les vacances, et je me suis rendue compte que ce n'était pas un problème isolé et que ce n'est pas la seule profession qui soit impactée. Bien sûr c'est quelque chose qui m'a quand même interpellée par rapport au cas que j'avais soulevé au mois de juin. Je voudrais introduire le concept de burn-out, si ça ne vous dérange pas : le problème de la définition du burn-out, c'est que c'est un concept très complexe. D'habitude on dit que ça vient surtout dans le milieu du travail, mais on en parle de plus en plus dans le milieu aussi familial, de burn-out parental, et la communauté scientifique aura relevé 50 définitions du burn-out et 130 symptômes... C'est donc forcément un concept qui reste relativement flou. Je pense que reconnaître le burn-out dans sa réalité, ça nous permet d'avancer, de prévenir et parfois de guérir les personnes qui en souffrent, et comprendre ces causes peut aussi être un avantage pour pouvoir avancer et prévenir. Il y a un état des lieux qui est assez préoccupant et comme c'est un concept assez flou, je lisais un article dans le Monde la semaine dernière qui disait qu'en France il y avait une étude qui avait relevé 30.000 cas de burn-out et qu'une autre étude en avait relevé 30 millions. Forcément on n'est pas avec les mêmes chiffres et on peut comprendre pourquoi... effectivement s'il y a 130 symptômes et 50 définitions différentes, on comprend bien que c'est difficile. Il y a 3 phases dans le burn-out, c'est un processus qui est assez lent : il y a d'abord l'épuisement émotionnel, c'est-à-dire que les personnes sont complètement drainées et asséchées de leurs émotions parce qu'elles cachent leurs émotions pour toujours se sur-adapter ; ensuite il y a une dépersonnalisation, où les autres deviennent des choses parce qu'en fait pour se protéger des relations avec les autres, on se met à réifier les personnes ; et la 3<sup>ème</sup> conséquence est un manque d'implication où on n'a plus du tout de professionnalisme et de motivation.

Pourquoi les enseignants ? Je pense que principalement les enseignants sont en contact constant avec non seulement les élèves, mais aussi les parents. On dit souvent dans toutes les études sur le burn-out, il y en a pas mal qui sont sorties en Belgique et notamment une sortie de l'Union européenne l'année dernière, en 2018, qui parle carrément de burn-out - avant on ne parlait pas vraiment de burn-out mais d'épuisement – et les enseignants sont mis en avant au sens où les enseignants sont toujours en contact avec les parents, avec les enfants, avec les directeurs... et les personnes qui sont beaucoup en contact avec les autres sont particulièrement plus sensibles au burn-out parce qu'ils doivent toujours avoir une sorte de masque avec tout le monde. Quand il est devant les parents ou les enfants, il doit aussi adopter un certain masque, et à force d'adopter des masques, à la fin ça se fissure et on arrive à des conséquences que l'on a dans certaines écoles. Maintenant, ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas être dans le déni du burn-out, parce que les gens me disent souvent «Oh oui, tu as fait un burn-out, mais bon... est-ce que ça existe vraiment le burn-out ?» Non, il ne faut pas être dans le déni. Même s'il y a des facteurs qui sont personnels aux personnes, il y a aussi des facteurs externes qui provoquent des burn-out, et je pense qu'effectivement nous en avons dans nos écoles.

Ce que je voudrais et ce que je demande aujourd'hui au Collège, c'est de vous inscrire dans une espèce d'action collective où les écoles, les enseignants et même les parents puissent travailler de concert, au-delà des facteurs inhérents de la personne, des facteurs externes sont aussi prépondérants et je pense qu'il faut vraiment travailler là-dessus. Moi, ce que je proposerais, c'est de l'information – je sais qu'il y a une enseignante qui est maman et qui a déjà reçu une formation dans une école communale – et je trouve que c'est important ; il y a ensuite des plateformes qui sont créées par l'Université Catholique de Louvain, où on peut tester son burn-out en ligne... ce n'est pas très efficace mais si on rassemble toutes ces données au niveau de la commune, on peut peut-être avoir des chiffres qui nous permettraient d'intervenir de manière plus efficace ; des groupes de parole, et on sait surtout que ce qui est très important, c'est le soutien des collègues donc si les collègues ne sont pas sensibilisés au burn-out, ils ne peuvent pas être soutenus. En France ils mettent en place dans les écoles des 'sentinelles' qui sont des personnes formées au burn-out et qui sont des référents, que les enseignants peuvent venir trouver pour essayer de régler leur problème. Au-delà de tout ce qui existe peut-être déjà, est-ce qu'on ne pourrait pas créer un groupe pilote ou quelque chose au niveau du

Collège ou du Conseil pour essayer, avec les enseignants ou des citoyens, de réfléchir à cette problématique et de trouver des solutions ?

**Madame LECOMTE** – Madame WAGNER, d’abord je vous remercie pour votre question parce qu’elle permet de rappeler que le bien-être au travail des enseignants est au centre des préoccupations du PO, dont je suis la représentante ; qu’il est effectivement de notre devoir de veiller à l’épanouissement du personnel d’éducation dans son travail ; que c’est un enjeu de société, un enseignant heureux donne envie aux enfants d’apprendre, le bien-être au travail des enseignants améliore sans conteste l’apprentissage des élèves. A contrario, vous l’avez dit, un enseignant épuisé peut devenir un facteur de risque pour l’élève. A ce sujet de nombreuses recherches ont révélées que le stress et l’épuisement au travail des enseignants sont en progression. Qu’en est-il dans notre réseau communal ? Concernant les congés de maladie sur base des enseignants qui se confient, moins de 2% des enseignants en arrêt de maladie en 2018 l’auraient été pour un burn-out. Moins de 2 %... Un pourcentage de toute façon à prendre avec toutes les précautions d’usage, nous n’avons pas investigué dans ce domaine qui relève du secret médical. Le bien-être au travail d’un enseignant n’est pas miné par des facteurs traditionnels mais par des facteurs psycho-sociaux. Vous l’avez dit, le burn-out est un processus qui se développe sur le long terme. Les causes de faire un burn-out sont multifactorielles et souvent la goutte d’eau qui fait déborder le vase est d’un autre ordre que professionnelle – un enfant qui tombe malade, des parents âgés dont il faut s’occuper, des problèmes de couple, etc. Comment prévenir l’épuisement professionnel d’enseignant ? En identifiant les causes. Qu’est-ce qui est épuisant ? Qu’est-ce qui les épuise ? Une accumulation de choses ; un métier qui a changé, peu reconnu ; des élèves difficiles dans des classes très hétérogènes ; des conflits de rôle, le rôle d’éducation que les parents leur font jouer ; les relations avec les parents, vous en avez parlé, entre collègues, avec la direction ; les réformes imposées par le politique qui alourdissent leur charge de travail sans que cela fasse vraiment sens pour eux, etc. Je pourrais poursuivre mais voilà déjà un bel échantillon. Au niveau communal nous avons déjà pris des mesures pour faire face à cette maladie : j’avais à peine pris mes fonctions que des enseignantes d’une de nos écoles m’ont écrit pour me faire part qu’elles étaient confrontées à des enfants dont les troubles du comportement représentaient une source importante de préoccupation et de stress. Un constat, disaient-elles, qui ne leur permettait plus d’enseigner dans un climat propice à l’apprentissage. Après les avoir rencontrées j’ai pris contact avec Madame MAGNETTE, détentrice d’un brevet d’animateur en gestion des conflits et il a été convenu qu’elle intervienne autant que cela était nécessaire. Et comme cette école n’était pas la seule à rencontrer des difficultés de cet ordre, j’ai proposé au Collège, qui a accepté, que Madame MAGNETTE puisse intervenir chaque fois que les équipes éducatives d’un établissement estiment nécessaire. C’est ainsi qu’une convention de collaboration entre Madame MAGNETTE et la Ville d’Arlon a été signée. Je sais qu’à titre personnelle, vous citez comme mesure à prendre la mise en place d’un pair-aidant, un soutien social, le fait que l’enseignant souffrant soit accompagné par des personnes traversant ou ayant traversé ce type d’épreuve... mettre en place des espaces et des temples où les enseignants puissent échanger, se confier et se soutenir dans un climat de confiance, c’est vraiment une initiative qui doit être encouragée, et c’est vrai qu’il faut qu’on réfléchisse ensemble ce que l’on peut mettre en place, je suis tout à fait d’accord avec vous. Je souhaiterais terminer par une note optimiste et vous dire, chers collègues, qui suite à la rencontre que nous avons eue hier, la grande majorité de nos enseignants sont très heureux dans le métier qu’ils exercent, et je crois qu’il serait vraiment instructif de prendre peut-être le problème à rebours, Madame WAGNER, en s’intéressant aux enseignants qui se réalisent, qui sont heureux dans leur métier, pour comprendre comment se construit cette satisfaction.

**Monsieur KIAME** – Je veux juste intervenir sur la question du burn-out, surtout chez les institutrices. De ma profession - ça fait 15 ans que je travaille - pour les institutrices c’est d’abord leur école, leurs élèves, puis leur maison, leur mari et le reste... c’est mon opinion personnelle. Quand les enfants sont malades, c’est le mari qui garde les enfants et elles vont à l’école pour travailler, c’est-à-dire que c’est un personnel qui est fort impliqué dans ce qu’il est en train de faire. À un certain moment, il est

tellement impliqué dans ce qu'il est en train de faire qu'il n'arrive plus à tout gérer, et c'est mauvaise gestion qui le met dans un état de burn-out et qu'il s'éloigne. Mais la première chose à faire pour ces personnes-là, c'est la gestion du stress, les habituer à mettre des priorités dans leur vie, à travailler à leur rythme et être soutenu par leurs collègues. C'est le plus important chez eux, c'est un métier très difficile... Je tire ma révérence aux professeurs car c'est un métier, franchement... Un professeur qui vient chez moi et qui veut un jour de maladie, c'est qu'il en a vraiment besoin car lorsqu'ils viennent chez nous pour demander un jour de maladie, je suis certain qu'ils le veulent ! Ce n'est pas comme les autres patients qui viennent pour n'importe quoi et qui demandent 2 ou 3 jours. Mais les professeurs, lorsqu'ils viennent pour 1 ou 2 jours, croyez-moi que je n'hésite pas une seconde à leur donner car ils privilégient leurs étudiants, leurs élèves, sur leur famille et leurs enfants.

**Monsieur TRIFFAUX** – Je confirme qu'il y a des formations de la Communauté française sur le burn-out, et je pense que les journées pédagogiques sont propices à faire venir un spécialiste pour évoquer cela avec les enseignants. Je voulais vous dire qu'il y a d'autres problématiques qui sont plus répandues parmi les enseignants et les enfants, notamment tout ce qui relève du harcèlement, qui est en grand développement. Le harcèlement entre les enfants ; parfois le harcèlement d'un enseignant envers les enfants ; entre enseignants ; des enseignants envers la direction et la direction envers les enseignants ; et des parents envers un enseignant aussi ! Tout ça existe, est assez répandu et provoque des grandes situations de détresse. Il ne faut donc pas perdre cela de vue parce que c'est important.

**Monsieur BALON** – Je ne peux que rejoindre tout ce qui a été dit et les préoccupations qui sont vraiment très importantes vis-à-vis de nos enseignants. Maintenant, par rapport à la proposition comme elle est faite, il y a vraiment un point qui me dérange profondément, c'est quand on parle de bouton que les parents pourraient actionner, et je pense qu'on a très bien entendu que parfois les parents peuvent être la cause de tensions avec l'enseignant. Je ne pense pas qu'un bouton qu'on pourrait appuyer pour diagnostiquer un enseignant de la part d'un parent soit quelque chose vers laquelle on doit se diriger. Ça me fait peur qu'on en arrive à ce genre de solution, donc je traiterais cela avec la plus grande prudence et je vois en tout cas que Madame LECOMTE a fait des propositions concrètes très intéressantes et que la démarche de la ville est très bonne en ce sens.

**Madame DE GREEF** – Je voulais simplement dire par rapport aux certificats médicaux, mon médecin traitement me dit qu'il ne met jamais 'burn-out' comme motif parce que ce n'est pas bien reconnu, et alors abonder avec Monsieur KIAME que quand un enseignant a 1 ou 2 jours de congé et qu'il doit recommencer à travailler par exemple le mercredi, il doit être en forme le mardi pour préparer son mercredi. Je n'ai été qu'enseignante, je ne suis jamais sortie d'une école sauf depuis le 1<sup>er</sup> mai, et c'est ça qui est infernal... il faut être en forme la veille du jour.

**Madame LECOMTE** - On est bien au clair ici, quand on identifie le burn-out chez certains enseignants, c'est parce que les enseignants, les personnes elles-mêmes sont venues nous dire qu'elles arrêtaient à cause d'un burn-out. Ce n'est pas du tout le médecin qui diagnostique le burn-out sur un certificat médical.

#### **DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Demande de Monsieur le Conseiller Romain GAUDRON relative à la mise en place du Plan Stratégique Transversal.**

**Monsieur GAUDRON** – Très brièvement la Région wallonne impose maintenant aux communes la mise en place d'un PST. Un PST, c'est quoi ? C'est un outil qui doit servir de programmation tout au long de la législature pour pouvoir avoir un guide par rapport aux réalisations que le Collège envisage de mettre en œuvre. Il y avait déjà eu des tests dans certaines communes sous la précédente législature, on avait suggéré avec le groupe ECOLO qu'Arlon puisse se mettre dans cette dynamique, ce qui n'a pas été le cas. On constate aujourd'hui que déjà il y a quelques mois, pour la déclaration de politique

communale, celle-ci a été rendue hors délai ; le délai prévu pour le PST est de 6 mois, le législateur - dans sa grande bonté - a donné 3 mois supplémentaires pour cette première législature, ce qui nous amenait à début septembre... on est à nouveau hors délai. Certes il n'y a pas de sanctions mais en termes d'image vis-à-vis de la Région wallonne qui est subsidiante à d'autres titres, et aussi afin d'avoir ça derrière soi pour pouvoir se lancer dans cette programmation, ça me semble aussi quelque chose d'important. On était assez étonnés que le PST n'était pas encore mis en œuvre au niveau de la Commune d'Arlon.

**Monsieur MAGNUS** - Monsieur GAUDRON, si vous n'aviez pas posé la question, je me serais demandé si vous n'étiez pas malade... Je l'attendais, la question ! J'avais déjà préparé ma réponse avant même d'avoir la question ! Pour être sérieux, le PST est quelque chose d'important. Moi qui viens d'une vie professionnelle dans le monde de l'entreprise, je dirais que j'ai fait des PST toute ma vie. Début de l'année je me demandais où je voulais arriver et comment j'allais faire pour y arriver. C'est finalement ça, on explique ça avec des mots comme stratégie, opérationnel, fiche-projet... c'est très bien mais c'est ça la réalité des choses, et je trouve que la Région wallonne a bien fait de dire qu'il faut faire des PST parce que ça oblige les communes à réfléchir, non pas seulement sur une année, mais sur plusieurs années, sur 5 ans vous l'avez dit, sur la durée de la législature. Ils raisonnent de plus en plus comme cela, regardez les balises d'investissements, c'est un peu la même chose, ce n'est plus par année mais sur 6 ans. Mais le décret a fixé une date – il fallait bien en fixer une – au 3 septembre... ils étaient à moitié convaincu puisque la première année vous avez dit de ne pas faire le PST du délai puisqu'ils ont rajouté 3 mois de plus. Je crois qu'ils veulent vraiment encourager les communes à réfléchir sur le moyen et le long terme, je dis encore une fois qu'ils ont raison, mais je ne crois pas que ce délai était pour eux particulièrement important... La preuve en est, vous l'avez répété, c'est qu'il n'y a aucune date butoir véritablement ni aucune sanction. On sait que lorsque le Gouvernement wallon veut que les choses soient faites à une certaine date – on a eu ce débat suffisamment longtemps la fois dernière à propos des fonds FEDER – il faut mettre une date et il ne faut pas commencer à rigoler avec cette date-là, sinon après vous avez effectivement des sanctions. Ils n'ont pas mis de sanction ici donc nous l'avons interprété et d'autres amis bourgmestres dans la Province que je rencontre assez souvent dans le cadre de la zone de pompiers, réfléchissent un peu de la même manière. C'est un travail important, conséquent, non seulement pour nous mais également pour l'administration : vous savez qu'il y a une grande partie du travail qui est fait par l'administration, et nous avons estimé que dans les priorités que nous avons par rapport à ces derniers mois, que c'était certes important mais ce n'était pas urgent. Je voulais simplement vous rappeler les choses sur lesquelles nous avons vraiment mis toute notre force au niveau de l'équipe communale - et quand je dis équipe communale, je mets le Collège et l'administration dedans - et nous avons pu arriver au bout de notre opération de rénovation urbaine. Ce sont des années et des mois de travail que nous avons pu obtenir cette réaffectation de 1.200.000 € pour notre transfert de l'ancienne opération de rénovation sur la nouvelle. Ça a été un travail énorme ! Dire aussi que nous avons pu obtenir notre opération de revitalisation urbaine qui est également, croyez-moi, un travail acharné de la part de l'ensemble des équipes que j'ai citées toute à l'heure. Et puis, ça a été inespéré mais aussi ça a fait l'objet d'un gros travail, c'était l'argent, le financement de l'opération de revitalisation urbaine, soit 1.000.250 € que l'on a pu obtenir ! Je croyais que vous alliez nous féliciter pour tout le travail accompli, et de dire que malheureusement on n'a peut-être pas mis le PST en priorité mais, croyez-moi, c'est en tout cas une ferme volonté de l'ensemble des membres du collège. Alors, l'urgence encore une fois du PST, je crois que si on veut obtenir des subsides, il faut aussi être en ligne avec la DPR parce que si le Gouvernement wallon nous dit demain qu'il va donner beaucoup plus d'argent pour la mobilité douce, et bien le PST c'est aussi gérer ses priorités, mais on doit évidemment mettre en avant les problèmes de mobilité et les projets de mobilité que nous avons sur notre commune. Si la Communauté française dit « Demain, je veux aider beaucoup plus la culture », et bien nous mettrons plus de projets culturels en avant pour essayer d'obtenir un maximum d'aide. On doit prioriser ça, pour nous, en fonction de la DPR, or j'ai envie de dire qu'il est urgent d'attendre : cette DPR a été votée mardi, la DPC a été votée aujourd'hui, donc pour moi il était urgent d'attendre,

sinon on risquait de faire le travail 2 fois. Aujourd'hui on va lire avec attention cette DPR et cette DPC, en tirer la substantielle moelle pour pouvoir évidemment alimenter notre PST et surtout prioriser les choses. Ne gaspillons pas le temps précieux du Collège et de l'administration, réfléchissons à cela et rassurez-vous, Monsieur GAUDRON, le PST sera voté avant la fin de l'année. Vous aurez donc tout le temps de l'examiner, je suis sûr que ce PST guidera notre commune dans la bonne direction, et je ne doute pas un seul instant que vous le voterez avec enthousiasme.

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,  
clôture la séance publique à minuit et treize minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS